

Historique de la FITASC

1921 – 2017

Disciplines de Tir aux Plateaux d'argile et Tir aux Hélices

*A travers les rapports d'Assemblées Générales
et ceux des réunions des Sections Tir aux Plateaux et
Tir aux Hélices de la FITASC*

***Vous trouverez également les procès-verbaux complets
de chaque assemblée ou réunion
en cliquant sur ce logo <PV COMPLET>***

*Historique du tir aux plateaux / hélices de 1983 à 2017 disponible en 2018
Historique de la FITASC et du Tir au pigeon vivant 1921 – 2003 disponible en 2018*

Table des matières

Préambule: Depuis le XVIIe siècle, les débuts du tir aux armes de chasse.....	8
Partie I : 1921 – 1924 Création de la FITASC et implication aux Jeux Olympiques de 1924	9
4 juin 1921 – Lausanne - Assemblée Constitutive de l'Union Internationale de Tir de Chasse, UIC (FITASC).....	9
11 novembre 1921 – Premiers statuts de l'UIC (FITASC) – <STATUTS>.....	10
4 mai au 27 juillet 1924 – Paris - Jeux Olympiques d'Eté	10
Partie II : de 1925 à 1947 Développement international de la Fosse Olympique et du skeet Tentatives de réintroduire le Tir de Chasse aux JO l'UIC change de nom en 1938 et devient la FITASC.....	11
22 mai 1925 - Paris - Assemblée Générale l'UIC (FITASC) <PV COMPLET>	11
23 juillet 1938 – Namur - Assemblée Générale <PV COMPLET>	12
18 juillet 1939 – Deauville - Assemblée Générale <PV COMPLET>	12
Partie III : de 1947 à 1953 Répartition du calendrier international de la Fosse Olympique et du Skeet entre la FITASC et l'UIT (ISSF)	13
1 ^{er} juillet 1947 – Paris - Assemblée Générale <PV COMPLET>	13
8 août 1947 – Stockholm - Assemblée Générale <PV COMPLET>.....	14
30 novembre 1947 – San Remo - Assemblée Générale <PV COMPLET>	14
De 1948 à 1952.....	14
11 février 1951 – Monte Carlo - Assemblée Générale <PV COMPLET>	14
21 juillet 1951 – Deauville - Comité de Direction <PV COMPLET>	14
17 décembre 1951 – Paris - Assemblée Générale Extraordinaire <PV COMPLET>	15
30 avril 1952 – Estoril - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	16
15 – 16 février 1953 - Monte Carlo - Réunion préparatoire entre l'UIT (ISSF) et la FITASC <PV COMPLET>	16
16 février 1953 – Monte Carlo - Protocole entre l'UIT (ISSF) et la FITASC <PV COMPLET>	19
5 juin 1953 – Vichy - Assemblée Générale <PV COMPLET>	19
Partie IV 1954 –1968 La difficile cogestion des disciplines de tir aux plateaux par l'UIT (ISSF) et la FITASC Création de disciplines non-olympiques par la FITASC.....	20
28 février 1954 - Monte Carlo - Réunion de la section Tir aux Pigeons d'argile <PV COMPLET>	20
9 juillet 1954 - San Sebastian - Assemblée Générale <PV COMPLET>.....	20
17 janvier 1955 - Le Caire - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	21
29 mai 1955 – Paris - Assemblée Générale Extraordinaire <PV COMPLET>	22
25 mai 1956 - Rome - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	22
24 juillet 1956 – San Sebastian - Réunion de la section tir aux Pigeons d'argile <PV COMPLET>.....	23

19 mars 1957 – Monte Carlo - Réunion de la section tir aux Pigeons d'argile <PV COMPLET>.....	26
6 mai 1957 – Estoril – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	26
27 juin 1957 – Paris - Réunion de la Section de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	27
13 juin 1958 – Vichy – Assemblée Générale <PV COMPLET>.....	28
26 avril 1959 - Séville – Assemblée Générale <PV COMPLET>	29
4 septembre 1959 - Turin - Réunion Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>.....	31
28 avril 1960 – Milan - Assemblée Générale <PV COMPLET>	32
25 mai 1960 - Barcelone - Assemblée de la Section de Plateaux de la FITASC <PV COMPLET>.....	33
29 mai 1960 – Barcelone - Réunion du Comité Technique de Tir aux Plateaux de la FITASC <PV COMPLET>	35
15 mai 1961 – Barcelone – Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>.....	37
21 juin 1961 – Berne - Assemblée de la Section Tir aux Plateaux de la FITASC <PV COMPLET>	38
23 juin 1961 - Berne - Réunion de la Commission Technique de la Section Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	38
29 juin 1961 - Berne - Réunion de la Commission Technique de la Section Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	39
26 mai 1962 – Rome – Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>.....	40
8 Juin 1962 – Beyrouth - Assemblée de la Section de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	41
26 avril 1963 - Madrid - Assemblée Générale <PV COMPLET>	42
14 août 1963 - Brno - Assemblée de la Section Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	44
11 janvier 1964 - Genève - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	45
23 mai 1964 – Lisbonne - Assemblée Générale <PV COMPLET>.....	45
10 juin 1964 - Bologne - Assemblée de la Section de Tir aux Plateaux de la FITASC <PV COMPLET>..	46
11 juin 1964 – Bologne - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	47
7 janvier 1965 - Paris - Réunion du Bureau de la FITASC <PV COMPLET>.....	48
28 mai 1965 - Lisbonne - Assemblée de la Section Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	49
22 juin 1965 – San Marin - Assemblée Générale <PV COMPLET>.....	50
7 décembre 1965 - Paris – Réunion FITASC - UIT (ISSF) <PV COMPLET>.....	51
7 mai 1966 - Madrid – Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>	53
9 juin 1966 – Juan-les-Pins – Réunion de la Section Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	54
29 septembre 1966 - Juan-les-Pins - Réunion de la Commission Technique de la FITASC <PV COMPLET>	56
25 mai 1967 - Brno - Assemblée Annuelle de la Section de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	57
27 mai 1967 - Brno - Réunion de la commission Technique <PV COMPLET>	58
26 août 1967 - Bologne – Assemblée Générale <PV COMPLET>.....	59

6 décembre 1967 - Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	59
19 avril 1968 – Valence – Assemblée Générale <PV COMPLET>	62
26 juin 1968 – Fosse-la-Ville - Réunion de la Section de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	62
30 janvier 1969 – Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	63
2 mai 1969 – Lisbonne – Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>	65

Partie V : 1969 –1982 La FITASC connaît un grand développement mondial avec les disciplines de tir aux plateaux non-olympiques66

17 juin 1969 – Versailles - Assemblée Annuelle de la Section Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	66
26 novembre 1969 - Paris - Réunion du Bureau de la FITASC <PV COMPLET>	70
28 janvier 1970 – Paris - Réunion de la Commission technique de la Section Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	70
13 juin 1970 – San Marin - Assemblée Générale <PV COMPLET>	70
1 juillet 1970 - Juan-les-Pins - Assemblée annuelle de la Section de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	71
12 janvier 1971 – Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir Aux Plateaux <PV COMPLET>	73
20 février 1971 - Monte-Carlo - Réunion de la Commission de Tir aux Electrocibles (Hélices) <PV COMPLET>	73
2 mai 1971 – Milan – Assemblée Générale <PV COMPLET>	74
7 mai 1971 – Milan - Réunion de la Commission des Championnats Internationaux <PV COMPLET>	74
21 janvier 1972 - Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	74
6 février 1973 - Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	75
7 juin 1973 – Madrid – Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire <PV COMPLET>	76
15 juin 1973 - Juan-Les-Pins - Réunion de la Section de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	76
7 Mai 1974 - Porto - Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire <PV COMPLET>	76
18 janvier 1975 - Paris - Réunion de la Commission de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	77
22 avril 1975 – Bologne – Assemblée Générale <PV COMPLET>	77
16 janvier 1976 – Paris - Réunion de la Commission de Tir aux plateaux <PV COMPLET>	77
1 ^{er} juin 1976 – Madrid – Assemblée Générale <PV COMPLET>	78
10 décembre 1976 - Paris - Réunion de la Sous - Commission de Tir aux Electrocibles (hélices) <PV COMPLET>	78
28 janvier 1977 - Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	79
28 mai 1977 - Amiens - Réunion de la Sous-Commission de Tir aux Electrocibles <PV COMPLET>	79
6 octobre 1977 – Madrid – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	79
13 janvier 1978 – Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	80
17 mai 1978 – Lisbonne - Assemblée Générale à Caractère Mixte Ordinaire et Extraordinaire <PV COMPLET>	80

12 janvier 1979 – Paris -Réunion de la Commission de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	81
5 mai 1979 – Milan – Assemblées Générales Mixtes Extraordinaire et Ordinaire <PV COMPLET>	82
30 novembre 1979 – Paris - Réunion de la Commission de Tir Aux Plateaux <PV COMPLET>	82
22 février 1980 – Guadalajara – Assemblée Générale <PV COMPLET>	82
31 octobre 1980 - Lisbonne - Réunion de la Commission de Tir Aux Plateaux de La FITASC <PV COMPLET>	83
12 juin 1981 - Madrid - Assemblée Générale Mixte de la FITASC <PV COMPLET>	85

Partie VI - 1982 – 2002 Adaptation de l'organisation des grands Championnats pour répondre à l'augmentation de la participation Création du Compak Sporting86

22 janvier 1982 – Paris - Commission technique Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	86
30 août 1982 - Madrid- Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire <PV COMPLET>	86
14 janvier 1983 - Paris - Réunion de la Commission de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	87
16 mai 1983 – Porto - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	88
2 novembre 1983 - Paris - Réunion de la Commission de Tir Aux Plateaux <PV COMPLET>	89
2 décembre 1983- Paris – Réunion du Bureau de FITASC <PV COMPLET>	90
31 décembre 1983- Paris – Compte-Rendu de l'Année <PV COMPLET>	90
28 avril 1984 - Montecatini - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	90
3 juin 1984 – Paris – Réunion de la Sous-Commission de Tir Aux Electrocibles <PV COMPLET>	91
17 décembre 1984 – Paris – Commission Tir Aux Plateaux <PV COMPLET>	92
31 décembre 1984 – Paris – Compte Rendu de l'année <PV COMPLET>	93
23 février 1985 - Guadalajara – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	93
18 mai 1985 – Paris – Réunion de la Sous-Commission de tir aux Electrocibles <PV COMPLET>	93
31 décembre 1985 – Paris – Compte Rendu de l'année <PV COMPLET>	94
10 juillet 1986 – Paris –Jury du 8 ^{ème} Championnat Parcours Chasse <PV COMPLET>	94
09 octobre 1986 - Buenos Aires – Assemblée Générale <PV COMPLET>	94
1 ^{er} décembre 1986 – Paris – Rapport sur Le Championnat Du Monde Parcours De Chasse 1988 en Australie <PV COMPLET>	94
12 décembre 1986 - Paris – Commission de Tir Aux Plateaux <PV COMPLET>	94
31 décembre 1986 – Paris – Compte-Rendu de l'année <PV COMPLET>	96
1 ^{er} mai 1987- Eleche - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	96
29 août 1987- Le Rabot – Commission De Tir aux Plateaux <PV COMPLET>	97
27 novembre 1987-Paris –Commission de Tir Aux Plateaux <PV COMPLET>	98
28 novembre 1987- Paris – Réunion de Bureau de FITASC <PV COMPLET>	100
31 mars 1988 – Paris– Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>	100
30 avril 1988 – Lisbonne – Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>	100

29 mai 1988 – Paris – Réunion de la Section de Tir Aux Electrocibles <PV COMPLET>	102
25 novembre 1988 - Paris – Réunion de la Commission Fosse Universelle <PV COMPLET>	102
31 décembre 1988 – Caire – Compte Rendu de l'Année <PV COMPLET>.....	104
25 février 1989 – Guadalajara – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	104
24 novembre 1989 – Paris – Réunion Informelle du Bureau Général <PV COMPLET>.....	104
24 novembre 1989 – Paris – Commission Technique de Parcours de Chasse <PV COMPLET>	105
25 novembre 1989 – Paris – Commission Technique de Fosse Universelle <PV COMPLET>.....	105
27 novembre 1989 - Paris - Cahier des Charges de Fosse Universelle <PV COMPLET>	107
27 novembre 1989 - Paris - Cahier des Charges de Parcours de Chasse <PV COMPLET>.....	107
15 janvier 1990 - Paris - Compte Rendu de l'Année 1989 <PV COMPLET>.....	107
24 février 1990 – Caire - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	107
31 décembre 1990 – Paris – Compte Rendu de l'Année 1990 <PV COMPLET>	107
02 juin 1991 - Zaragoza – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	109
31 décembre 1991 – Paris – Compte Rendu de l'Année 1991 <PV COMPLET>	109
1 ^{er} mars 1992 - Paris – Historique de FITASC <PV COMPLET>.....	110
1 ^{er} mars 1992 - Paris – La FITASC – son développement <PV COMPLET>	110
23 mai 1992 - Malaga - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>.....	112
18 mai 1993 - Assemblée Générale Ordinaire.....	113
1 ^{er} mars 1994 - Toluca - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	113
16 juillet 1994 – Le Rabot – Réunion Commission Parcours de Chasse <PV COMPLET>	114
6 juin 1995 – Malaga – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	115
16 novembre 1995 – Boulogne – Réunion du Bureau <PV COMPLET>.....	115
11 juin 1996 – Pevidem – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	115
5 novembre 1996 – Réunion du Bureau <PV COMPLET>	115
8 février 1997 – Paris – Assemblée Générale Extraordinaire <PV COMPLET>	115
29 avril 1997 – Somontes – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	116
22 octobre 1998 – Guadalajara - Assemblée Générale Extraordinaire <PV COMPLET>	116
24 octobre 1998 – Guadalajara - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	116
7 novembre 1999 – San Julia de Loria – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>.....	117
19 juin 2000 – Andorre – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>.....	118
24 septembre 2001 – Marrakech – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	118
Partie VII : 2002 – 2017 Cessation de l'activité Tir au Pigeon Vivant au sein de la FITASC	
Développement mondial du Compak Sporting Evolution des règlements sportifs Création de nouvelles disciplines: Tir Combiné de Chasse, Trap1.....	
28 avril 2002 – Grenade – Réunion du Comité de Direction <PV COMPLET>	120

29 avril 2002 – Grenade – Assemblée Générale Ordinaire et Elective <PV COMPLET>.....	120
Mars / juillet 2003 – Décisions de justice annulant l’AG Elective du 29/04/02 <PV COMPLET>	126
2 août 2003 – Paris – Assemblée Générale Ordinaire et Elective <PV COMPLET> < Lien vers le Procès-Verbal de l’huissier de justice des élections du 2 août 2003 >.....	126
2 août 2003 – Paris – Réunion du Comité de Direction <PV COMPLET>.....	133
24 octobre 2003 – Paris – Réunion du Comité de Direction <PV COMPLET>	133
3 février 2004 – Paris – Réunion du Comité de Direction <PV COMPLET>	135
18 juin 2004 – Signes – Assemblée Générale Extraordinaire <PV COMPLET>	135
18 juin 2004 – Toulon – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	136
12 juillet 2005 – Martock – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>.....	138
25 juillet 2006 – Prior Lake – Assemblée Générale Elective <PV COMPLET>	138
25 juillet 2006 – Prior Lake – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	138
10 juillet 2007 – Chocerady – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	139
23 septembre 2008 – Lemesos – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>.....	139
17 novembre 2009 – Warrnambool – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	140
13 juillet 2010 – Arezzo – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	140
13 juillet 2010 – Arezzo – Assemblée Générale Extraordinaire <PV COMPLET>	140
13 juillet 2010 – Arezzo – Assemblée Générale Elective <PV COMPLET>	142
13 juillet 2010 – Arezzo – Comité de Direction <PV COMPLET>	142
12 juillet 2011 – Amiens – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	142
14 août 2012 – Lincolnshire – Assemblée Générale Extraordinaire <PV COMPLET>.....	143
14 août 2012 – Lincolnshire – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	143
9 juillet 2013 – Burgo de Osma – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	144
8 juillet 2014 – Santa Iria de Azoia – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	144
8 juillet 2014 – Santa Iria de Azoia – Assemblée Générale Elective <PV COMPLET>	145
8 juillet 2014 – Santa Iria de Azoia – Comité de Direction <PV COMPLET>	145
21 juillet 2015 – Mankato – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>.....	145
29 mars 2016 – Lisbonne – Assignation de la FITASC par la fédération portugaise FPTAC au tribunal de Lisbonne <PV COMPLET>.....	147
12 juillet 2016 – Todi – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	147
4 juillet 2017 – Budapest – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>	148

Préambule:

Depuis le XVIIIe siècle, les débuts du tir aux armes de chasse

Le tir aux armes de chasse sur des oiseaux vivants ou sur des cibles artificielles existe depuis le 17^e siècle pour entraîner des chasseurs ou organiser des concours dans le cadre de manifestations ludique.

C'est au 19^e siècle que sont rédigés les premiers règlements régissant ces activités. Ils servent de base pour transformer ces jeux d'adresse en une activité sportive, qui elle-même deviendra un sport de haut niveau à partir du milieu du 20^e siècle.

Parmi les premières associations sportives officiellement constituées: le Cercle des Patineurs dans le Bois de Boulogne est créé en 1867 à Paris ; il est présidé par le Prince Joaquim Murat. En Italie, le club de tir de Tivoli est créé dans les mêmes années. En Angleterre la première association sportive de tir structurée, "Inanimate Bird Shooting Association", est créée en mai 1893. D'importantes compétitions se déroulent dans ces Clubs fréquentés principalement par la haute société jusqu'à la première guerre mondiale.

En 1886, l'Union des Sociétés de Tir de France est créée, avec le but d'encourager et soutenir les efforts des sociétés de tir, aider à la formation de sociétés nouvelles, organiser les grands concours nationaux, en un mot vulgariser de toutes les façons la connaissance et la pratique du tir. *[Elle fusionnera en 1967 avec la Fédération Française de Tir aux Armes de Chasse pour donner naissance à la Fédération Française de Tir (FFT, membre de l'ISSF et de la FITASC). En 1985, les disciplines FITASC sont représentées en France par une nouvelle Fédération, la Fédération Française de Ball-Trap et de Tir à Balle (FFBT), qui devient le seul membre de la FITASC pour la France].*

En 1907, une première « Union Internationale des Fédérations et Associations Nationales de Tir » (UIT, qui deviendra ISSF en 1998) est créée à Zurich. L'UIT (ISSF) gère toutes les épreuves de tir aux J.O. de 1912 (tir à la cible au pistolet et à la carabine, tir au cerf courant et tir au pigeon d'argile aux armes de chasse). Dissoute en 1915, elle sera rétablie en 1920.

Après la première guerre mondiale, ce sport connaît un grand développement dans de nombreux pays d'Europe et aux Etats-Unis. Dès lors la création d'une association internationale s'impose, afin de regrouper les organisations nationales, d'harmoniser les règlements sportifs, de les coordonner et de contrôler leurs applications lors du déroulement de compétitions internationales donnant lieu à des remises de titres.

Partie I : 1921 – 1924

Création de la FITASC et implication aux Jeux Olympiques de 1924

4 juin 1921 – Lausanne - Assemblée Constitutive de l'Union Internationale de Tir de Chasse, UIC (FITASC)

La création de la **Fédération Internationale de Tir aux Armes Sportives de Chasse, première organisation internationale de tir de chasse**, a été décidée à Lausanne le 4 juin 1921 sous le nom d'Union Internationale de Tir de Chasse (UIC), dans une réunion qui groupait les délégués des pays suivants: l'Angleterre, la Belgique, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Hollande, la Norvège, la Roumanie, la Suède, l'Afrique du Sud.

L'UIC deviendra FITASC en 1938.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée constitutive (tiré du rapport du Président d'Honneur lu à l'AG du 1^{er} juillet 1947):

Le Président [*de l'Assemblée Constitutive, le Comte de Clary*] demande si l'Assemblée admettrait la proposition de remettre entre les mains de la Fédération Internationale de Tir déjà existante, l'UIT (ISSF), les intérêts de tous les tireurs.

Le Comte de RIBAU COURT, comme Délégué de l'UIT (ISSF), déclare que, en accord avec Monsieur MERILLON, Président de l'UIT (ISSF), il propose la constitution **d'une nouvelle Fédération groupant tous les tirs de chasse**.

L'Assemblée admet à l'unanimité la formule suivante:

L'ancienne Fédération dénommée:

Union Internationale de Tir (A la CIBLE) – (UIT (ISSF), réactivée en 1920 après sa dissolution en 1915, comprendra les Sociétés de Tir:

- à l'arme de guerre fusil et pistolet
- à l'arme libre carabine et pistolet
- au réduit, armes calibre 22 américaines et Flobert
- au pistolet, de combat ou de duel

La nouvelle Fédération formée présentement, sous le vocable de :

Union internationale de Tir de Chasse - UIC (FITASC), comprendra les Sociétés de Tir :

- à plombs sur pigeons en terre
- à balles sur cerf ou sanglier.

Les deux fédérations sont absolument séparées et assureront chacune en ce qui la concerne l'organisation d'une partie du programme des concours Olympiques.

Outre les deux disciplines ci-dessus mentionnées, l'UIC (FITASC) gère aussi le tir au vol (pigeon vivant), discipline jamais admise aux Jeux Olympiques.

Le but de cette nouvelle Fédération UIC (FITASC) est de rassembler dans le monde entier les groupements nationaux pratiquant ces sports de tir au vol, au pigeon d'argile (plateaux) et au cerf/sanglier courant (à balles) et d'unifier leurs règlements sportifs.



Le premier Président en est le comte Justinien Clary de 1921 à 1933, co-fondateur du Comité Olympique français dont il assure la présidence de 1913 à 1933, et Président du Saint-Hubert Club de France de 1903 à 1933.

11 novembre 1921 – Premiers statuts de l’UIC (FITASC) – <STATUTS>

4 mai au 27 juillet 1924 – Paris - Jeux Olympiques d’Eté

L’UIC (FITASC) élaborera pour le tir aux pigeons d'argile, pour la Fosse Olympique et pour le tir au cerf courant des règlements conformément auxquels furent tirées les épreuves de ces deux branches du sport aux Jeux Olympiques de Paris en 1924.

<LIEN VERS REGLEMENTS PIGEONS D’ARGILE JO 1924>

Partie II : de 1925 à 1947

Développement international de la Fosse Olympique et du skeet

Tentatives de réintroduire le Tir de Chasse aux JO

l'UIC change de nom en 1938 et devient la FITASC

22 mai 1925 - Paris - Assemblée Générale l'UIC (FITASC) [<PV COMPLET>](#)

Extraits du procès-verbal d'AGO :

[<M. LE COMTE CLARY>](#) fait savoir qu'au cours de sa dernière session, le Comité International Olympique qui, jusqu'à présent, considérait comme obligatoires les concours de tir de chasse dans le programme des Jeux, dans le but de réduire le programme, ou plutôt pour éviter aux pays organisateurs des Jeux des dépenses trop lourdes, lorsqu'ils ne possèdent pas d'installations de tir organisées, a décidé en principe la suppression des concours de tir.

Cette décision du C.I.O. reviendra en discussion au cours de la session de Prague, de nombreuses nations, entre autres l'Amérique, ayant protesté contre cette suppression.

M. le Comte CLARY propose, au cas où le Comité International Olympique, dans sa session de Prague, viendrait à supprimer des Jeux les concours de Tir, comme il en avait l'intention, de créer un Championnat international de Tir aux Armes de chasse, au pigeon d'argile et au cerf courant, tous les ans ou tous les deux ans.

Le Comité International Olympique décida que le Tir de chasse ne figurerait plus obligatoirement au programme des Jeux; mais pourrait être choisi comme l'un des deux sports supplémentaires à introduire dans le programme de chaque Olympiade sur la demande du Comité National organisateur.

L'UIC (FITASC) garda espoir que le tir de chasse soit réintroduit aux JO et maintint des interventions dans cette perspective.

[<24 juillet 1929 – Lettre du CNS – COF concernant définition de l'amateurisme>](#)

Puis le Comité Olympique décide que les disciplines de tir de chasse ne figureront plus au programme des Jeux Olympiques, la pratique de remise de prix en argent lors de championnats de tir UIT (ISSF) ou bien UIC (FITASC) étant un principe contradictoire avec la pratique amateur des disciplines olympiques.

Dans l'intervalle, La Fédération UIC (FITASC) décida alors que des Championnats internationaux de tir aux armes de chasse seraient organisés sous son contrôle, chaque année si possible, dans les pays qui en feraient la demande; ce qui présenterait l'avantage de réunions plus fréquentes que les Jeux Olympiques et non encombrées comme ceux-ci d'une foule d'autres sports sans intérêt pour les tireurs.

Cette décision fut mise à exécution et la Fédération UIC (FITASC) conserva le contrôle international du tir aux armes de chasse tant pour les épreuves ayant figuré au programme des Jeux Olympiques que pour le tir aux pigeons vivants qui n'y a jamais été admis.

[<1930 – Bulletin du Comité National des Sports et du Comité Olympique français>](#)

De 1929 à 1939, des championnats du Monde de fosse olympique, eurent lieu annuellement ; des championnats d'Europe se déroulèrent en 1933, 1938 et 1940. Quant au tir au vol, des championnats du Monde annuels sont organisés entre 1930 et 1940. Ces épreuves furent toutes organisées par la FITASC.

Au décès du comte Clary en 1933, la Présidence de la Fédération passe à monsieur Maurice Faure. Sous sa Présidence se disputent les derniers championnats avant la Seconde Guerre Mondiale.

23 juillet 1938 – Namur - Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

L'Union Internationale de Tir de Chasse (UIC) prend le nom qu'elle porte actuellement: FEDERATION INTERNATIONALE DE TIR AUX ARMES SPORTIVES DE CHASSE (FITASC).

Elle regroupe alors 27 organisations nationales divisées en trois sections sportives : tir au vol, tir au pigeon d'argile (plateaux) et tir à balle.

1^{ère} mention du « skeet »

Extraits du procès-verbal d'AGO :

3/ Tir "Skeet and down the line" - Ce sport, qui connaît un grand succès en Amérique, est aussi pratiqué en Angleterre, en Belgique et en France mais avec des règlements quelque peu différents. La Section n° 2 est chargée de préparer un projet de règlement définitif en vue de l'organisation d'épreuves internationales.

18 juillet 1939 – Deauville - Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

Tentative avortée par la FITASC auprès du Comité Olympique International de faire réintégrer le Tir de Chasse aux JO de 1940, semble-t-il à cause du Comité Olympique Finlandais

L'activité de la FITASC ralentit durant la Seconde Guerre Mondiale. Son Président d'honneur, monsieur Maxime Ducrocq, en assure alors l'administration courante jusqu'en 1947. Il est élu président de la Fédération lors de l'assemblée générale de San Remo, le 30 novembre 1947. A partir de cette époque, les activités de tir sportif aux armes de chasse connaissent un nouvel essor international.

Partie III : de 1947 à 1953

Répartition du calendrier international de la Fosse Olympique et du Skeet entre la FITASC et l'UIT (ISSF)

1^{er} juillet 1947 – Paris - Assemblée Générale [\(<PV COMPLET>\)](#)

Afin de faire reprendre le tir aux pigeons d'argile aux Jeux Olympiques d'Helsinki en 1952, la FITASC est disposée à confier les disciplines de Fosse Olympique et tir au cerf courant à 100 m à l'Union Internationale de Tir - UIT (ISSF), celle-ci étant déjà affiliée au Comité Olympique International pour les disciplines de tir aux armes à canon rayé (pistolets et carabines)

Rapport de M. Maxime Ducrocq, Président d'Honneur [\(<PV COMPLET>\)](#) :

Le Président Ducrocq informe qu'il a commandé un rapport au Commandant Sellier sur le tir au vol sportif sur oiseaux artificiels ([<rapport Sellier>](#)) : ce rapport commence par évoquer l'avenir compromis du tir au vol sur « oiseaux vivants » par les interdictions ou les difficultés matérielles puis développe les deux types éprouvés de tir au vol sportif sur « oiseaux artificiels » faisant l'objet de grandes compétitions nationales et internationales :

- le Tir dit « à la Fosse » (dit : « Olympique » en France et sur le continent – « Down The Line » en Angleterre – « Regular Trap Shooting » aux Etats-Unis) d'une part,
- et le « Skeet » de l'autre, né aux Etats-Unis en 1927, dont l'intention des créateurs était d'en faire un sport à l'image de la chasse et qui présente un grand avenir pour le tir de chasse.

Extrait du procès-verbal de l'AGO :

le Dr Lundgren fait remarquer que depuis 1924, le tir aux armes de chasse n'a pas figuré au programme des JO. Cela tient, suivant lui, à ce que la FITASC, a, parmi les sports qu'elle contrôle, le tir aux pigeons vivants qui est pratiqué seulement dans un petit nombre de pays et avec des prix considérables en espèces et qui, pour ces raisons, ne figurera jamais au programme des Olympiades. Il est donc d'avis que la FITASC devrait, soit se désintéresser de ce sport pour ne conserver que les tirs sur buts artificiels seuls susceptibles d'être admis aux J.O., soit au contraire, abandonner ces derniers tirs à une autre Fédération et ne conserver, dans son objet que le tir aux pigeons vivants.

Après une longue discussion [...], l'Assemblée se montre disposée à admettre la seconde suggestion du Dr Lundgren, c'est-à-dire à restreindre l'objet de la FITASC au tir aux pigeons vivants ; toutefois elle est unanime à estimer qu'après avoir depuis 26 ans, contrôlé le tir sur buts artificiels, la FITASC ne peut se borner à déclarer qu'elle se désintéresse de ce sport, qu'elle doit – en ce qui la concerne – assurer d'abord la transmission de ses pouvoirs à un autre organisme déjà constitué ou à créer. [...]

L'Assemblée prend connaissance du très complet et très intéressant rapport présenté sur cette question par le Commandant Sellier, invité spécialement à cette réunion comme expert technique. Elle le remercie et le félicite de ce travail et décide à l'unanimité de suspendre l'examen de cette question jusqu'à nouvel ordre, afin de ne pas lier la Fédération existante ou à constituer qui se chargerait de ces différents sports. La question sera reprise si cette éventualité de transfert ne se réalisait pas.

8 août 1947 – Stockholm - Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

L'AG décide d'éliminer de l'objet social de la FITASC le tir sur pigeons artificiels et sur cerf courant et de lui conserver comme seul sport contrôlé par elle le tir au vol sur oiseaux vivants.

L'UIT (ISSF) a accepté à l'unanimité la transmission des pouvoirs que la FITASC est disposée à lui abandonner.

30 novembre 1947 – San Remo - Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

L'AG entérine la modification des statuts qui annule la référence au tir aux oiseaux artificiels et le tir sur cerf courant.

De 1948 à 1952

La FITASC, forte alors de 13 groupements nationaux, organise des championnats d'Europe en 1947, 1951 et 1952.

Cependant, dès 1950, les fédérations affiliées membres des deux organisations internationales conviennent que la formule adoptée en 1947 ne donne pas satisfaction à la majorité d'entre elles.

En effet, l'Union Internationale de Tir - UIT (ISSF) met sur pied à cette époque :

- **Seulement un championnat du Monde tous les quatre ans, en limitant la participation à 5 tireurs seulement par nation,**
- **et, en alternance, tous les quatre ans, les épreuves Olympiques, en limitant la participation à 2 tireurs seulement par nation.**

L'assemblée générale de la FITASC de 1951 charge alors son président, le Comte H. de Gouvion Saint-Cyr, de faire tout son possible pour que puissent reprendre effectivement les compétitions internationales annuelles aux plateaux sous l'égide de la FITASC. Dans ce but, il devenait nécessaire de trouver une entente avec l'Union Internationale de Tir – UIT (ISSF).

11 février 1951 – Monte Carlo - Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

L'AG confie au Comité de Direction une étude sur la pertinence et les modalités de reprise par la FITASC du contrôle du tir aux pigeons d'argile et de se mettre en contact avec l'UIT (ISSF).

21 juillet 1951 – Deauville - Comité de Direction [<PV COMPLET>](#)

Quant à la reprise par la FITASC du contrôle du tir aux pigeons d'argile, choix de laisser le contrôle des épreuves d'amateur à l'UIT (ISSF) et le céder en ce qui concerne les prix en espèces à la FITASC : ce qui donne aux groupements nationaux toute possibilité d'adhérer à leur choix à l'une ou l'autre organisation ou même à toutes les deux s'ils le désirent.

Extrait du procès-verbal du Comité de Direction:

M. le Président [du Comité de Direction] fait connaître que, conformément à la décision de l'AG du 11 février, il a adressé deux lettres à l'UIT (ISSF) pour demander son avis sur la reprise éventuelle par la FITASC du contrôle du tir aux pigeons d'argile. L'Italie et le Brésil ont en outre tout particulièrement insisté sur la solution de cette question et Mr le Président donne lecture de la lettre de la Confédération brésilienne. Il fait également connaître la réponse de l'UIT (ISSF) qui vient de nous parvenir et qui nous fait savoir que cette organisation a adressé une circulaire à ses adhérents en demandant leur avis et le choix entre les trois solutions suivantes :

- conserver le tir aux pigeons d'argile à l'UIT (ISSF)
- ramener son contrôle à la FITASC
- conserver le contrôle des épreuves d'amateur à l'UIT (ISSF) et le céder en ce qui concerne les prix en espèces à la FITASC.

Le comité, après délibération, décide qu'on propose à l'UIT (ISSF) cette troisième solution qui donne aux groupements nationaux, toute possibilité d'adhérer à leur choix à l'une ou l'autre organisation ou même à toutes les deux s'ils le désirent.

17 décembre 1951 – Paris - Assemblée Générale Extraordinaire <PV COMPLET>

En ce qui concerne le tir au pigeon d'argile (Fosse Olympique et Skeet), adoption de la proposition de l'UIT (ISSF) qui a désiré conserver le contrôle des épreuves d'amateurs à l'UIT (ISSF) et céder celui des épreuves avec prix en espèces à la FITASC

Extrait du procès-verbal de l'AG :

L'AG du 11 février 1951 a demandé au bureau de la FITASC d'examiner la question de la reprise éventuelle du contrôle du tir aux pigeons d'argile. Le Comité de Direction, lors de sa réunion du 21 juillet, a approuvé les démarches faites par le bureau en ce sens et a adopté la proposition de l'UIT (ISSF) qui a désiré conserver le contrôle des épreuves de tir d'amateurs à l'UIT (ISSF) et céder celui des prix tirés en espèces à la FITASC.

Cette formule a été adoptée par le Comité Exécutif de l'UIT (ISSF) lors de sa réunion du 27 septembre.

M. le Président, Comte H. de Gouvion Saint-Cyr, propose donc à l'AG de ratifier cet arrangement conclu entre les deux associations.

Il fait remarquer que la Fédération Brésilienne de Tir lui a fait des objections contre cette formule, désirant que la FITASC reprenne en totalité le contrôle du tir aux pigeons d'argile, la formule suggérée par l'UIT (ISSF) désavantageant sérieusement cette Fédération. Toutefois, et ceci prouve son esprit sportif, auquel il doit être rendu hommage, elle a quand même accepté, en dernier lieu, cette solution.

Mr. Limongelli, représentant l'Italie, demande que la FITASC insiste pour obtenir l'unification définitive de ces deux catégories de tir (argile et vivants) comme c'était d'ailleurs aussi le vœu de la Fédération brésilienne.

La majorité de l'AG propose de ratifier quand même l'accord conclu mais demande à la FITASC de continuer les démarches pour obtenir cette unification et aboutir à un accord détaillé et

précis avec l'UIT (ISSF), accord qui pourrait être examiné soit à Monte-Carlo, soit à la prochaine AG.

L'AG propose en outre qu'une réunion soit tenue le plus tôt possible, avec les représentants de l'UIT (ISSF) et des techniciens du tir aux pigeons d'argile, pour mettre au point différentes questions techniques intéressant les deux catégories de tir.

30 avril 1952 - Estoril - Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Modalités de reprise du contrôle de disciplines de tir aux pigeons d'argile par la FITASC (Fosse Olympique et Skeet)

Extrait du procès-verbal de l'AG :

L'AG du 11 février 1951 a confié au bureau le soin d'étudier les possibilités de réintégration du tir aux pigeons d'argile dans la FITASC. Celui-ci, après de nombreuses démarches, a obtenu la conclusion d'un arrangement avec l'UIT (ISSF) d'après lequel le contrôle du tir aux pigeons d'argile, sauf en ce qui concerne les J.O. et les épreuves non dotés de prix en espèces, reviendra à nouveau à la FITASC.

Le Bureau a rendu compte de cet arrangement lors de l'AGE du 17 décembre 1951 qui, en conséquence, a apporté aux statuts différentes modifications découlant de ce nouvel élargissement de son champ d'action.

Cette assemblée, tout en ratifiant l'accord conclu, a décidé de poursuivre les négociations en vue de la fixation de différents détails concernant le tir aux pigeons d'argile. Une réunion préparatoire s'est donc tenue le 26 février 1952 sous la Présidence du Président de la FITASC et à laquelle ont participé, en dehors des représentants des groupements affiliés à la FITASC des représentants du tir aux pigeons d'argile. Cette réunion a tout d'abord adopté la définition de l'amateurisme qu'elle a soumise à l'UIT (ISSF). Celle-ci n'ayant pu encore réunir son AG pour ratifier cette définition, le bureau de la FITASC propose d'appliquer jusqu'à ratification de cet accord, cette définition dans toutes les épreuves contrôlées par elle.

Les décisions de la réunion de Monte-Carlo sont ratifiées à l'unanimité.

15 - 16 février 1953 - Monte Carlo - Réunion préparatoire entre l'UIT (ISSF) et la FITASC [<PV COMPLET>](#)

Répartition des responsabilités entre l'UIT (ISSF) et la FITASC dans le contrôle des disciplines de tir aux pigeons d'argile (Fosse Olympique et Skeet). Définition de l'amateurisme.

La FITASC organisera annuellement le « Championnat d'Europe individuel » aux pigeons d'argile (Fosse Olympique et Skeet), ouvert aux tireurs de toutes les nations (open) et dépourvu de prix en espèces.

Extrait du procès-verbal de cette réunion préparatoire:

Séance du 15 février 1953

I Définition de l'amateur

Le Comité Olympique international est actuellement très strict sur cette question et il ne lui semble pas que les tireurs aux pigeons d'argile qui participent à des compétitions dotées de prix en espèces puissent être qualifiés d'amateurs.

Après discussion sur cette question la FITASC, reprenant le texte remis par l'UIT (ISSF) sur la définition de l'amateurisme, précise :

- d'une part qu'il n'existe pas dans nos pays d'Europe des tireurs professionnels, c'est-à-dire, payés par une fabrique d'armes ou de munitions (ou même par un club) pour démontrer la supériorité d'une marque d'armes ou de munitions, alors qu'aux USA, cette pratique est courante ;
- d'autre part que les armuriers ne peuvent être considérés comme professionnels, leur métier consistant en Europe à vendre des armes et des munitions sans être pour cela obligés de savoir tirer, à tel point que certains championnats réservés aux armuriers ont prouvé que la plupart pouvaient être considérés comme des débutants ne cassant pas quatre pigeons sur dix, et que les quelques instructeurs de tir aux armes de chasse (2 en Italie et 3 en France) étaient d'une situation très modeste qui ne leur permettait pas de prendre part à des épreuves de tir aux pigeons d'argile et que d'ailleurs leur fédération nationale le leur interdirait,
- qu'enfin la FITASC est toute disposée, malgré que la preuve en ait été faite qu'aucun tireur au pigeons d'argile ne peut non seulement vivre du tir mais encore faire un bénéfice résultant de ces gains compte-tenu de ses frais d'inscription dans les épreuves, de ses frais de munitions et de pigeons et de ses frais de déplacement, à exiger de ces Fédérations Nationales que tous les tireurs affiliés soient obligés de rétrocéder à leur fédération les surplus de gains supérieurs à 40 dollars par meeting de tir auxquels ils auront pris part.

II Organisation des Championnats

MM. Jan et Larsson exposent que l'UIT (ISSF) a décidé que les Championnats du Monde auront lieu tous les quatre ans, les J.O. ayant lieu également tous les 4 ans, l'UIT (ISSF) organisera donc tous les deux ans une de ces épreuves.

L'UIT (ISSF) se réserve en outre d'organiser au cours des années impaires des championnats pan-européens, pan-américains, ect... le premier championnat pan-européen devant avoir lieu en 1955 en Roumanie. Une longue discussion s'ouvre au cours de laquelle Mr Limongelli fait remarquer que les championnats européens organisés par l'UIT (ISSF), avec une participation limitée à un nombre très réduit de tireurs par nation, réuniraient un nombre très restreint de tireurs et qu'il serait préférable de trouver un autre titre que celui de Championnat d'Europe. MM de Judez et de Villota, et Dr Bornsson étant pleinement d'accord avec M. Limongelli, M. Bernard, **après avoir retracé rapidement les conditions dans lesquelles la FITASC a cédé à l'UIT (ISSF) le contrôle du tir aux pigeons d'argile, remercie l'UIT (ISSF) au nom de tous les pays d'avoir mené à bien la tâche de faire admettre à nouveau ce sport aux J.O., mais lui fait remarquer que les championnats du monde n'ayant lieu que tous les 4 ans, il semble**

indispensable qu'il y ait toutes les années un championnat d'Europe, les tireurs, en raison du développement de ce genre de tir, ne se contentant plus de leurs championnats régionaux et réclamant une compétition internationale pourvue d'un titre important.

M. Limongelli fait remarquer que l'opinion générale des tireurs italiens est qu'il ne faudrait pas que ce championnat soit réservé uniquement à quelques tireurs fortunés qui disposent du temps et des moyens financiers nécessaires pour s'entraîner de façon intensive et que ce sport doit être démocratisé en permettant aux tireurs de toutes les souches de la société d'y prendre part. M. de Villota estime qu'Espagne la Fédération et le Comité des Sports ne disposent pas de ressources suffisantes pour subventionner les tireurs de conditions moyennes et que le tir aux pigeons d'argile reste pour l'instant tout au moins aux tireurs disposant de moyens financiers suffisants.

Le Président de la FITASC fait observer que jusqu'en 1939 les championnats du Monde qu'elle organisait chaque année dans un pays différent comportaient trois épreuves en 100 pigeons :

- les 100 premiers pigeons comptant pour le Championnat national,
- les 200 premiers pigeons comptant pour le championnat d'Europe,
- la totalité des 300 pigeons comptant pour le championnat du Monde.

Que dans ces conditions il n'appartient pas à l'UIT (ISSF) d'avoir le monopole des Championnats d'Europe, et que si la FITASC veut bien abandonner à l'UIT (ISSF) l'organisation des Championnats du Monde il ne peut en être pour les championnats d'Europe.

M. Larsson, après avoir exposé que l'UIT (ISSF) a décidé de confier en 1955 à la Roumanie les championnats d'Europe, non seulement pour le tir aux pigeons d'argile, mais aussi pour tous les genres de tir aux armes rayées, ne pense pas que l'UIT (ISSF) puisse intituler à cette occasion le tir aux pigeons d'argile d'une autre façon.

Après discussion, les délégués présents proposent :

1/ de laisser à l'UIT (ISSF) l'organisation, au cours de certaines années impaires de championnats pan-européens, pan américains, par équipes, ces règlements ne permettant pas d'y admettre tous les tireurs de chaque nation sans limitation de nombre.

2/ de laisser à la FITASC le soin d'organiser toutes les années un championnat d'Europe individuel auquel pourront prendre part tous les tireurs de toutes les Nations sans limitation de nombre.

Cette proposition réunit l'assentiment général. Mr Larsson fait toutefois remarquer qu'elle doit être ratifiée par le Comité Exécutif de l'UIT (ISSF).

Séance du 16 février 1953

I Règlement des Championnats d'Europe

II Affiliation commune des groupements nationaux à l'UIT (ISSF) et à la FITASC

III Protocole entre l'UIT (ISSF) et la FITASC

16 février 1953 – Monte Carlo - Protocole entre l'UIT (ISSF) et la FITASC

<PV COMPLET>

- i. L'UIT (ISSF) s'engage à consulter la FITASC sur les questions de modification à apporter aux règlements et à l'organisation des Matches internationaux, et de collaborer avec la FITASC en toutes circonstances, à la condition que la FITASC observe les statuts d'amateurisme établis par l'UIT (ISSF) et le CIO.
- ii. L'UIT (ISSF) se déclare heureux que la FITASC ait accepté d'organiser annuellement le Championnat d'Europe individuel aux pigeons d'argile (Championnats ouvert *[open]* aux tireurs de toutes les nations).
- iii. L'UIT (ISSF) admet que ses membres puissent s'affilier également à la FITASC, à la condition que la FITASC n'organise que les Championnats d'Europe individuels à l'exception de tous autres championnats hors continent européen sans l'accord formel de l'UIT (ISSF).
- iv. La FITASC s'engage à organiser tous les ans un concours officiel en 200 pigeons intitulé: « Championnat d'Europe Individuel » doté uniquement de médailles, de prix d'honneur et de diplômes.
- v. Les deux grands organismes se consulteront pour étudier d'un commun accord la possibilité d'organiser simultanément les Championnats d'Europe individuels et Pan-Européens par équipes, lorsque les dates et lieux de ces concours le permettront.

A Monte-Carlo, le 16 février 1953

Les délégués de l'UIT (ISSF) ont signé :

Mr Charles Jan

Larsson

Cantamessa

Les délégués de la FITASC ont signé :

Comte Gouvion Saint-Cyr

Le Secrétaire Général de la FITASC

Dr Bouysson

5 juin 1953 – Vichy - Assemblée Générale <PV COMPLET>

Ratification du protocole entre l'UIT (ISSF) et la FITASC

Partie IV 1954 -1968

La difficile cogestion des disciplines de tir aux plateaux par l'UIT (ISSF) et la FITASC

Création de disciplines non-olympiques par la FITASC

28 février 1954 - Monte Carlo - Réunion de la section Tir aux Pigeons d'argile **<PV COMPLET>**

Modifications de règlements Fosse Olympique et skeet d'après les propositions de l'UIT (ISSF)

Extrait du procès-verbal de l'AG :

Tir à la Fosse : Acceptation des propositions de modifications des règlements soumises par l'UIT (ISSF).

Skeet : non acceptation des modifications apportées au règlement en 1953 par l'UIT (ISSF), notamment en ce qui concerne la position épaulée du tireur et le délai ramené à la seconde. Adoption du règlement proposé par la Fédération Française (position désépaulée et maintenant le délai de 0 à 3 secondes), après avoir pris connaissance du règlement 1954 de la National Skeet Association américaine.

Les délégués tiennent à souligner qu'ils devaient maintenir le principe augural du skeet, qui était de créer un nouveau genre de tir se rapprochant le plus possible de la chasse par le fusil désépaulé et par l'incertitude du temps pour le départ de l'oiseau. Les délégués demandent instamment à l'UIT (ISSF) d'adopter ce même règlement pour les Championnats du Monde et éventuellement aux JO afin de conserver à ce tir les difficultés qui lui semblent indispensables pour ces compétitions.

9 juillet 1954 - San Sebastian - Assemblée Générale <PV COMPLET>

Règlements communs à l'UIT (ISSF) et à la FITASC pour la Fosse Olympique et le Skeet

Extrait du procès-verbal de l'AG :

Règlements de Pigeons d'argile

Après de longues et laborieuses négociations menées en partie par le secrétariat de notre fédération, en partie par la section tir aux pigeons d'argile, un règlement commun a été établi aussi bien pour la FITASC que pour l'UIT (ISSF), de façon à ce que tous les championnats Internationaux sous le contrôle de n'importe laquelle des deux associations puissent être tirés selon les mêmes règles.

M. le Président [*de la FITASC*] ne peut que se féliciter de ce résultat important qui fut acquis grâce à la bonne volonté des deux côtés, mais doit déplorer le fait que la Fédération Belge en dépit des appels répétés tant de l'UIT (ISSF) que de la FITASC n'a pas voulu se conformer en ce qui concerne le skeet à ce règlement international (pourtant accepté lors de la réunion de Monte-Carlo par ses délégués) et continue d'appliquer un règlement en vigueur dans un pays qui n'est même pas affilié à notre fédération. Il demande donc que l'Assemblée adresse un

appel solennel à cette fédération qu'elle se range à l'unanimité des autres groupements affiliés et qu'elle décide que tant que ce pays ne se conformera pas au règlement international en vigueur, il ne lui soit attribué aucun Championnat International et que les résultats de ses concours ne soient pas homologués. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

17 janvier 1955 - Le Caire - Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Un premier malentendu entre UIT (ISSF) et la FITASC a pour conséquence la tenue de deux Championnat d'Europe en 1955

Extrait du procès-verbal de l'AG :

Les Championnats d'Europe de tir au pigeon d'argile et du Monde de tir au pigeon vivant de 1955, comme nous le savons, viennent de se dérouler en Egypte. [...] Mr le Président *[de la FITASC]* fait état d'une communication qui lui est parvenue dernièrement de la Fédération allemande et selon laquelle l'UIT (ISSF) aurait décidé lors de son AG de Caracas, l'organisation de Championnats d'Europe de Tir au pigeon d'argile en 1955 en Roumanie.

Il donne lecture d'une lettre qu'il a récemment adressée à cette association et dans laquelle il a protesté contre l'organisation de ces championnats, contraires aux arrangements conclus en 1953 entre la FITASC et l'UIT (ISSF) et selon lesquels la FITASC organiserait annuellement des championnats d'Europe individuels de tir au pigeon d'argile.

Le Général Wehanna, qui vient d'assister à l'AG de Caracas, précise que l'UIT (ISSF), en se basant sur le fait que dans le programme du Championnat du Caire figuraient des prix en espèces, se considérait déliée des accords antérieurement conclus et a donc attribué, pour cette raison, les championnats à la Roumanie. Elle lui a, toutefois, précisé de ne pas s'opposer aux Championnats du Caire, auxquels elle avait antérieurement donné son accord.

Mr le Président précisa à ce sujet, qu'il a lors de l'envoi de sa lettre de protestation à l'UIT (ISSF) fait connaître à cette association que les prix en espèces mentionnés au programme des championnats du Caire provenaient uniquement d'une erreur d'impression, et avait demandé immédiatement à la Fédération Egyptienne de la rectifier.

L'UIT (ISSF) a donc été avisée bien à l'avance de ce fait et ne peut, par conséquent, en tenir rigueur à notre fédération. Celle-ci ne pourra donc accepter, comme Championnat d'Europe, que les Championnats qui viennent de se dérouler au Caire.

Mr Coutsis (Grèce) propose alors que le Président de la Fédération se maintienne en relations étroites avec l'UIT (ISSF) et tâche de s'arranger sur cette question, car un désaccord persistant entre les deux associations nuirait considérablement au développement du sport du tir et ferait du tort certain aux deux associations.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et pouvoir est donné au Président de la FITASC de chercher un arrangement avec l'UIT (ISSF) dès que la réponse de celle-ci lui sera parvenue.

Le Général Wehama, afin de trouver un arrangement convenant aux deux parties, à ce sujet propose le remplacement du championnat d'Europe annuel de la FITASC par un « Championnat International » qui pourrait se tenir chaque année au même endroit que le Championnat du Monde de pigeon vivant.

Cette proposition, tout en recueillant l'avis favorable de l'AG est renvoyée à la section de tir au pigeon d'argile qui est indépendante dans les questions de détails concernant cette catégorie de sport.

29 mai 1955 - Paris - Assemblée Générale Extraordinaire [<PV COMPLET>](#)

Extrait du procès-verbal de l'AG :

Relations avec l'UIT (ISSF)

Monsieur le Président [*de la FITASC*] fait connaître que, selon la décision de l'AG du 17 janvier dernier, il a continué la correspondance avec l'UIT (ISSF) au sujet des questions des Championnats d'Europe de Tir aux pigeons d'argile. Une réunion entre les Présidents des deux Assemblées étant prévue pour le début du mois de juin 1955, il ne peut encore donner de précisions à ce sujet. Mais, étant donné que l'UIT (ISSF) n'a pas cru bon de donner suite à nos différentes propositions et a maintenu les championnats d'Europe de 1955 à Bucarest, championnats qui se sont déroulés déjà sous le contrôle de la FITASC, aussi celle-ci demande à tous ses groupements affiliés, et particulièrement à ceux ayant pris part avec leurs tireurs aux Championnats du Caire de ne pas participer aux Championnats individuels organisés en Roumanie. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

25 mai 1956 - Rome - Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Dissipation de tout malentendu entre UIT (ISSF) et la FITASC

Extrait du procès-verbal de l'AG:

II Pigeons d'Argile :

En ce qui concerne le skeet il a été décidé d'accepter entièrement le règlement de l'UIT (ISSF), c'est à dire modifier dans le règlement actuel la proposition du tireur (crosse à la hanche) et rapporter la charge limite de plomb à 32gr.

Accord avec l'UIT (ISSF)

C'est avec grand plaisir que Mr. Le Président [de la FITASC] annonce que depuis l'Assemblée Générale de l'UIT (ISSF) de septembre dernier, de laquelle il a déjà rendu compte, tous les malentendus entre les deux associations ont été dissipé et les accords définitifs conclus en ce qui concerne les Championnats d'Europe et l'affiliation des membres de l'UIT (ISSF) et la FITASC.

L'Assemblée se joint à son Président pour féliciter une fois de plus le Générale MEHANNA pour le succès de son intervention et demande au Bureau de la FITASC de continuer à entretenir les relations les plus étroites avec l'UIT (ISSF).

24 juillet 1956 – San Sebastian - Réunion de la section tir aux Pigeons d'argile <PV COMPLET>

La FITASC doit réaffirmer à ses membres les règles d'organisation des championnats d'Europe de Tir aux pigeons d'argile, afin d'éviter tout malentendu avec l'UIT (ISSF)
Projet de Championnat d'Orient à la Fosse Olympique et au skeet / Coupe des Nations au Skeet

Extrait du procès-verbal de l'AG:

I Championnat d'Europe de 1956

Le Dr. BOUYSSOU, délégué personnel du Président de la FITASC demande tout d'abord la parole pour exposer aux délégués les différentes omissions commises par l'organisation de ces Championnats, en dépit des assurances données primitivement par la Fédération Espagnole, et les rappels incessants du bureau de la FITASC – en s'excusant auprès des délégués et en reconnaissant une certaine responsabilité de la FITASC par son manque de contrôle direct, découlant de la confiance que le Président [*de la section Tir aux Pigeons d'argile*] croyait pouvoir accorder à la Fédération Espagnole, qui à deux reprises a prouvé savoir organiser à Barcelone des Championnats Internationaux règlementaires et bien préparés, il fait un résumé critique des circonstances qui ont précédé des championnats d'Europe de 1956: [...]

En passant aux circonstances directes de l'organisation de championnats, il rappelle :

a/ que le programme des championnats, en dépit des demandes renouvelées du Président de la FITASC, elle-même faisant suite à de nombreuses réclamations des Groupement Nationaux, n'ont été portés à la connaissance de la Fédération que huit jours avant le début des épreuves, il a donc été impossible pour certains pays de préparer le voyage de leurs délégués.

b/ que ces programmes, qu'il a été impossible de faire corriger et contrôler par la Commission, justement à cause de leur impression tardive, sont contraires aux règlements de la FITASC et aux accords conclus entre celle-ci et l'UIT (ISSF). Ils contiennent, en effet, en même temps que des épreuves des Championnats dotées de médailles et d'objets d'art, des prix en espèces, alors qu'il a été décidé et porté à la connaissance de la Présidence de la Fédération Espagnole, que les règles strictes de l'amateurisme devaient être respectées.

A ce sujet le DR. BOUYSSOU fait état d'une lettre du Président de la FITASC, en date du 19 juillet, demandant le retrait immédiat de ces programmes.

MM SEDKY et SEJAAN, au nom d'Egypte et du Liban, s'associent à cette demande en y ajoutant la nécessité de faire imprimer dans les 24 heures de nouveaux programmes desquels tous les prix en espèces soient retirés.

c/ qu'après examen des installations, il a constaté en accord avec les délégués des autres pays que si la Fosse Olympique était règlementairement équipée, il n'en allait pas de même pour le skeet, non pourvu de machines de skeet, et d'un dispositif dit de « timer » donnant le départ au cours des trois secondes règlementaires, et d'un fonctionnement médiocre.

d/ que la Société organisatrice et la Fédération Espagnole avaient négligé de donner aux tireurs toutes les indications utiles en temps, concernant le voyage, l'entrée des armes et les munitions, prix des hôtels, etc...destinés à leur faciliter la participation aux Championnats.

Après cet exposé, et les explications des représentants de l'organisation, le délégué du Président de la FITASC pose la question aux représentants des pays présents si, dans les conditions actuelles ils croyaient possible de maintenir les championnats, ou bien s'il fallait les remettre à une date ultérieure, et à un autre endroit où les conditions seraient plus favorables. Un long échange de vues s'ensuit, au cours duquel le Président de la Fédération Espagnole donne sa promesse formelle que tout serait mis en œuvre pour que les Championnats se déroulent selon les règlements et que les installations soient améliorées. De nombreux délégués et, ou particulier ceux de l'Egypte, de l'Italie, et du Liban, ayant fait remarquer que, malgré le bien-fondé des critiques il serait regrettable, pour les participants, venus parfois des pays lointains, de ne pouvoir tirer les Championnats de l'Europe annoncés, il est décidé, à l'unanimité, de maintenir la validité de ces épreuves officielles, tout en exigeant le maximum d'améliorations possibles dans les installations de la part des organisateurs espagnols.

Afin d'éviter le retour de pareilles erreurs, et pour donner à ces épreuves à l'avenir, l'absolue régularité qu'elles exigent, il est décidé d'inclure dans les règles des Championnats Internationaux, les dispositions suivantes, et de les appliquer à partir du prochain Championnat International :

1/ Au plus tard trois mois avant la date prévue du Championnat un délégué de la FITASC, désigné par le Président de celle-ci, devra se rendre, aux frais de la Fédération organisant le Championnat sur place, pour contrôler si les conditions techniques et administratives sont conformes aux règlements, et rendent possible la tenue sous de bonnes conditions, du Championnat. Sur avis défavorable de ce délégué, le bureau de la FITASC pourra décider la remise ou annulation du Championnat.

2 / Egalement trois mois avant la date du championnat, la Fédération organisatrice, devra communiquer à la FITASC un projet de programme définitif. Ce projet, rédigé en français et dans la langue du pays organisateur ne pourra comporter aucune mention de prix en espèce, seul y figureront les médailles, coupes, objets d'art destinés aux tireurs classés. Le projet examiné et ratifié par la FITASC devra être diffusé au plus tard deux mois avant le début du Championnat, faute de quoi celui-ci serait annulé.

3/ En ce qui concerne le programme même du Championnat d'Europe en cours, le délégué de l'Egypte fait remarquer que, conformément à une décision prise en 1955 par la FITASC, il devrait s'intituler « CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE EUROPE » et demande que ce soit ce titre qui figure sur les nouveaux programmes à imprimer. Il fait en plus remarquer l'irrégularité commise en nommant deux arbitres espagnols, alors que le règlement précise que les arbitres doivent être choisis par la FITASC parmi les personnes internationalement reconnues. Il est donc décidé d'annuler cette décision et de nommer tous les jours des arbitres représentant chaque nation présente. La nomination des arbitres incombera au Jury se composant de MM Luis JUDEZ, Président Dr. BOUYSSOU, Hussein SENJAAN, Mario IATA et KROPACEK.

Il est enfin décidé pour le Championnat au skeet, d'appliquer le règlement de 1955 en ce qui concerne la position du tireur et la charge de ses cartouches, les modifications adoptées par l'Assemblée Générale du 25 mai, n'ayant encore pu être appliquées dans tous les pays. Enfin sur proposition de Mr. SEDKY, et comme conséquence du manque de « timer », il est décidé de tirer sur déclenchement immédiat ce Championnat. [...]

III. Championnat d'Europe 1957

Les Championnats d'Europe [à la fosse et skeet] de 1957 étant déjà, en principe, accordé en 1955 à l'Autriche, M. de Kiss, qui a la délégation de cette Fédération, présente le projet de ces Championnats.

Par une lettre du 6 juillet dernier, la Fédération Autrichienne vient de présenter deux propositions:

- 1/Le stand déjà prêt de Poertschach, ou d'est déroulé dernièrement l'épreuve de la « Coupe des Nation » ;
- 2/ Un Stand à Vienne, dont la construction est projetée pour un avenir proche.

Comme dates, la Fédération propose soit du 7 au 10 juin, soit du 29 août au 1^{er} septembre. Elle pose, en outre, une série de questions, entre autres : celle de l'obligation éventuelle de tir sur deux fosses olympiques.

Après discussion sur certains points de détail, les dates du 29 août au 1^{er} septembre sont retenues, et il est décidé de ne pas exiger la construction de deux stands, mais que le stand à fosse olympique soit équipé de machines impeccables, à déclenchement électrique et entièrement réglementaires, et que toutes les facilités soient assurées aux tireurs tant au point de vue installation qu'au point de vue armurerie, transports, hébergement etc..

Les délégués, tout en regrettant l'absence d'un représentant autrichien, afin d'avoir certains éclaircissements sur différentes questions, déclarent laisser la liberté de choix à la Fédération Autrichienne pour le lieu des Championnats, mais, après intervention des délégués d'Egypte et de l'Allemagne, tiennent à souligner à la fédération Autrichienne qu'il est tout à fait impossible de tenir des Championnats d'Europe dans des conditions actuelles à Poertschach, dont la fosse n'est pas réglementaire et où il manque les bâtiments nécessaires qui, en dépit de l'accueil très cordial des organisateurs, ont causé de grands inconvénients lors du tir de la « Coupe des nations ».

Il est, en définitive, décidé de maintenir ces Championnats pour l'Autriche mais, de rendre obligatoire à cette Fédération de présenter au plus tard six mois avant les Championnats, un stand entièrement conforme et une organisation fonctionnant impeccablement autrement les Championnats en question devraient être retirés. Le Bureau de la Fédération est chargé d'assurer si ces dispositions ont été suivies et d'en rendre compte pour le 30 mars 1957 au plus tard, aux membres de la commission technique, dont dépendra la décision. Au cas où l'Autriche ne pourrait terminer ses installations, et par conséquent, devrait renoncer aux Championnats, ceux-ci pourrait se dérouler en Allemagne à la date prévue pour la Coupe des Nations.

IV. Championnat d'Orient 1957

L'Egypte a adressé à la FITASC une demande pour l'organisation en janvier 1957 des Championnats d'Orient à la fosse et au skeet en même temps qu'elle y organise ces Championnats pour les pigeons vivants.

Mr. Sedky, délégué de la Fédération Egyptienne confirme cette demande, mais demande que les détails de ces Championnats et leur programme puissent être soumis à la FI.T.A.S.C dans quelques semaines seulement, en attendant la notification par les autorités Egyptiennes du projet qui vient de leur être soumis. Les Championnat d'Orient étant accordés à l'unanimité, l'examen et la ratification des programmes est confié au Bureau de la FI.T.A.S.C.

V. Coupe des Nations

Cette coupe, disputée le 20 mai dernier en Autriche, ayant été gagnée par un tireur allemand, devra, selon le règlement, être disputée dans ce pays.

M. Raddatz au nom de la Fédération Allemande propose de la faire tirer vers le 15 août 1957 à Hanovre. Cette proposition est acceptée, et il est en plus décidé de tirer cette épreuve en 100 pigeons au lieu de 50, pour augmenter son importance.

19 mars 1957 – Monte Carlo - Réunion de la section tir aux Pigeons d'argile <PV COMPLET>

Le terme de « PIGEON d'ARGILE » devient « PLATEAU ».
Proposition de modifications des règlements du skeet

Extrait du procès-verbal de la réunion :

MODIFICATION AUX REGLEMENTS

Sur proposition de la Fédération française, il est décidé de changer la définition officielle de « PIGEON d'ARGILE » en « PLATEAU ». Partout où cette définition figure aux règlements.

M. SHEID, délégué de la Belgique, propose alors une modification au règlement de skeet afin d'abrégier la durée d'un parcours. Cette proposition, déjà adoptée aux Etats Unis, consiste à tirer, des postes 1, 2, 6, 7, les doublés immédiatement après les coups simples.

Cette proposition, tout en retenant l'attention de tous les délégués, n'as pu être définitivement acceptée car elle devra être soumise préalablement à l'UIT (ISSF) pour avis, suivant l'accord existant entre cette Association et la FITASC.

6 mai 1957 – Estoril – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Proposition des modifications du règlement skeet à soumettre à l'UIT (ISSF)
Attributions des Championnats d'Europe de Fosse Olympique et Skeet

Extrait du procès-verbal de l'AG :

II Modifications de règlements - Tir aux Plateaux

La Section de Tir aux Plateaux, lors de la réunion de 19 mars 1957, a décidé de changer, dans le règlement International la dénomination « Pigeons d'argile » en celle de « PLATEAUX » partout où cette dénomination figure et as, en outre, décider d'augmenter le nombre de plateaux à tirer dans la COUPE des NATIONS, qui sera porté de 50 à 100.

L'assemblée ratifie ces décisions qui sont du reste du ressort de la Section de Tir aux Plateaux.

La Fédération Belge de Tir aux Armes Sportive de Chasse vient de soumettre à notre Fédération, une proposition concernant la position de tir au Skeet, ainsi qu'une autre proposition tendant à raccourcir la durée du parcours du Skeet.

Ces propositions n'étant pas encore examinées par la Section de Tir aux Plateaux, Le Président propose de les soumettre et en cas d'approbation, d'en avertir l'Union Internationale de Tir

pour lui demander son avis sur ces modifications, conformément à l'accord conclu avec cette Association.

A la suite d'une question posée par le Général MEHANNA, délégué de l'Égypte, le Président précise que le règlement international de Tir à la fosse et au Skeet est identique pour la FITASC comme pour l'UIT (ISSF), et ce n'est que le règlement spécial, ayant trait à son application et à l'organisation administrative des Championnats Internationaux qui est un règlement propre à la FITASC.

Championnat d'Europe 1958 à la Fosse et au Skeet

La section de Tir aux Plateaux, lors de la réunion de 19 mars 1957, a enregistré la demande de la SUISSE pour la tenue du Championnat d'Europe de 1958 à la fosse et au skeet.

Cette demande ayant été acceptée par la section en question, l'Assemblée a décidé d'accorder ce Championnat à la Fédération SUISSE.

En ce qui concerne le CHAMPIONNAT d'EUROPE au Skeet. Il a été décidé qu'au cas où la SUISSE ne serait pas en mesure d'organiser, ce Championnat serait attribué à l'Italie, la réponse de la Suisse devant être donnée avant septembre 1957.

Monsieur MAURER, Président de cette Fédération déclare que son pays n'étant pas en mesure d'organiser actuellement le Championnat de Skeet, celui-ci est donc accordé, comme prévu, à l'Italie qui l'organisera immédiatement avant ou après le Championnat de fosse, à Turin.

Championnat d'Europe 1959 à la Fosse et au Skeet

L'UIT (ISSF) ayant décidé d'organiser en Italie en 1959 des Championnats d'Europe de toutes catégories de tir, la Fédération Italienne a demandé que le CHAMPIONNAT INDIVIDUEL contrôlée par la FITASC lui soit accordé pour cette même année.

La section de Tir aux Plateaux ayant accepté cette candidature, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, prononce sa confirmation.

27 juin 1957 – Paris - Réunion de la Section de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

Proposition de suppression des prix en espèces dans tous les championnats Internationaux organisés par la FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion :

Sur proposition de la Fédération Française de Tir aux Armes de chasse il est décidé, à l'unanimité :

1/ de supprimer, à partir de 1957 dans tous les championnats Internationaux organisés par la FITASC, les prix en espèces, qui ne pourraient figurer éventuellement que dans des épreuves de Tir encadrant les Championnats.

2/ de remplacer le prélèvement de 2% sur les prix, prélèvement effectué conformément aux règles spéciales des Championnats Internationaux, au bénéfice de la FITASC par un prélèvement de 10% sur les plateaux tirés pendant les épreuves des Championnats, ainsi que les épreuves d'entraînement qui les précèdent.

13 juin 1958 – Vichy – Assemblée Générale <PV COMPLET>

Approbation de la suppression des prix en espèces tous les championnats Internationaux organisés par la FITASC.

Avec le développement incessant du sport de tir, proposition de création d'un Championnat du Monde Annuel de Tir aux Plateaux, pour s'ajouter à celui organisé tous les quatre ans par l'UIT (ISSF) et satisfaire les exigences des toujours plus nombreux pratiquants de ce sport.

Lancement de la Coupe de l'Amitié

Extrait du procès-verbal de l'AG :

D/ Section Tir aux Plateaux

La section de tir aux plateaux de la FITASC s'est réunie lors du championnat d'Europe de Tir aux Plateaux de 1957, le 27 juin, à Paris. Elle a décidé, entre autres, la suppression totale des prix en espèces dans les championnats d'Europe de la FITASC et le remplacement du prélèvement de 2% sur les prix décernés par un prélèvement de 10% sur le prix des plateaux.

L'Assemblée Générale se prononce donc pour la ratification des décisions proposées par les différentes commissions et par le Bureau de la FITASC

Création d'un Championnat du Monde Annuel de Tir aux Plateaux

Le Président fait connaître que la FEDERATION FRANCAISE a adressé une demande à la FITASC en vue d'organiser des Championnats du Monde Internationaux de Tir aux Plateaux chaque année. Cette proposition a été communiquée en même temps que l'ordre du jour, aux groupements affiliés à la FITASC dont plusieurs l'ont déjà approuvée.

Il est, en effet évident qu'avec le développement incessant du sport de tir, un Championnat du Monde tous les quatre ans, tel qu'il est organisé par l'UIT (ISSF), ne peut satisfaire les exigences des toujours plus nombreux pratiquants de ce sport.

Selon la proposition de la Fédération Française, la FITASC se chargerait de l'organisation des Championnats du Monde au cours des années pendant laquelle l'UIT (ISSF) ne l'organiserait pas, exception faite pour les années des Jeux Olympiques.

Toutefois, le Président *[de la FITASC]* fait remarquer qu'au cas où cette proposition serait acceptée, il serait nécessaire de donner délégation au Bureau de la FITASC afin de discuter des modalités de son application avec les dirigeants de l'UIT (ISSF) avec laquelle la FITASC a signé un accord concernant l'organisation des Championnats d'Europe annuels, et sans laquelle il ne pourrait être question de prendre quelque initiative que ce soit dans ce sens.

Il ajoute ensuite que la proposition de la Fédération Française a déjà recueilli l'approbation presque unanime des Fédérations affiliées et souhaite personnellement l'aboutissement d'une solution qui serait de l'intérêt des tireurs.

Monsieur LIMONGELLI fait alors connaître qu'il a récemment eu un entretien avec le Secrétaire Général de l'UIT (ISSF) qui l'a assuré de la collaboration continue de son Association, tout en demandant que ne soit prise aucune décision sans l'accord de celle-ci.

L'unanimité s'étant faite sur le principe de la tenue de Championnats du Monde annuels, L'Assemblée, à l'unanimité donne délégation à son Président de prendre contact avec les représentants de l'UIT (ISSF), afin de trouver en accord avec eux une solution satisfaisant les deux Associations pour la réalisation de ce projet. [...]

Attributions des Championnats Internationaux

Championnat d'Europe à la Fosse et au Skeet

Ce Championnat a été, en principe, attribué pour 1959 à l'Italie. Cette attribution est confirmée par l'Assemblée et le Président de la Fédération italienne fait connaître que ces Championnats se déroulent en principe à Rome.

Pour l'année 1960, l'Espagne et le Portugal ont posé leur candidature pour le Championnat de l'Europe. L'Assemblée décide de confier à la Section de Tir aux Plateaux le soin d'examiner les possibilités d'organisation des Championnats 1960 dans l'un de ces deux pays.

Coupe des Nations 1958

Monsieur le Président communique à l'Assemblée une demande qu'il vient de recevoir de la Fédération Hellénique de Tir qui se propose d'organiser la coupe des Nations en Octobre prochain à Athènes, au cas où la Fédération Libanaise à qui l'organisation de cette épreuve fut confiée y renoncerait. L'assemblée accepte cette proposition et confie l'examen des détails de cette question également à la Section de Tir aux Plateaux. La candidature de la Fédération Française ne pourrait venir qu'au cas où l'épreuve ne pourrait pas se dérouler à Athènes.

Coupe de l'Amitié

Monsieur le Président confirme à l'Assemblée sa communication antérieure et précise que la Coupe de l'Amitié, épreuve en 300 plateaux à la fosse olympique se déroulera de 7 au 10 Août prochain en Bulgarie. Il encourage toutes les Fédération à participer à cette grande manifestation pour laquelle la FITASC offrira une plaque d'argent, et qui sera un excellent entraînement aux tireurs se rendant au Championnat de Monde à Moscou.

26 avril 1959 - Séville - Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

Fosse Olympique et Skeet : L'Assemblée Générale de l'UIT (ISSF) accepte le principe de Championnats du Monde annuels à condition qu'elle les organise elle-même : la FITASC s'en félicite et compte sur sa bonne mise en application pour satisfaire le nombre toujours croissant de demandes à ce sujet.

Extrait du procès-verbal de l'AG :

Section Tir aux Plateaux

Décisions prises à l'assemblée de cette Section, tenue le 26 juin 1958, à Genève :

- Proposition de Championnats du Monde annuels, proposition retenue par l'Assemblée Générale de l'UIT (ISSF),
- Attribution des Championnats d'Europe de 1959 (Italie) et 1960 (Espagne).
- Coupe des Nations, Coupes Latine et Coupe de l'Amitié, en Bulgarie.
- Juges Internationaux proposés par la Fédération Italienne.

Toutes ces décisions sont ratifiées à l'unanimité par l'assemblée Générale.

Championnat d'Europe de Tir aux Plateaux de 1960

La section de Tir aux Plateaux dans sa réunion de Genève avait accordé ce Championnat à l'Espagne. Il sera disputé à Barcelone, où une deuxième fosse olympique doit être installée.

Il est demandé à la Fédération Espagnole de bien vouloir activer ces installations afin qu'une décision définitive puisse être prise dès la prochaine réunion de la Section.

L'Assemblée prend acte de la candidature de la Grande-Bretagne au Championnat d'Europe à la Fosse au Skeet et décide de transmettre cette demande à la prochaine Assemblée de la section de Tir aux Plateaux.

Coupe des Nation (plateaux)

Un tireur anglais ayant remporté la Coupe en 1958, elle devra être disputée en Angleterre. [...]

Coupe de L'Amitié (Plateaux)

Cette épreuve qui n'a pu avoir lieu en 1958, sera organisée par l'Union des Chasseurs et Pêcheurs de Bulgarie du 21 au 23 août à Sofia. [...]

Relations avec l'Union Internationale de Tir (UIT – ISSF)

Suite aux décisions prises par notre dernière Assemblée Générale du 13 juin 1958, le Président de la FITASC a continué de maintenir le contact direct avec les dirigeants de l'UIT (ISSF).

Il a délégué le Secrétaire Général de la FITASC le Dr. Pierre BOUYSSOU à l'Assemblée Générale de l'UIT (ISSF) à Moscou pour soutenir les propositions faites par nos membres, en particulier en ce qui concerne l'organisation de Championnats du Monde annuels de Tir aux Plateaux. Quoique n'étant pas d'accord à ce que ce soit notre Fédération qui organise ces Championnats dans les années où l'UIT (ISSF) n'en organiserait pas, L'Assemblée de cette Association a accepté dans le fonds notre proposition et a décidé d'organiser elle-même ces Championnats du Mondes annuels, ce que nous devons considérer comme un succès certain de notre démarche.

...C'est l'Égypte qui a été désignée pour l'organisation du championnat du monde de 1959, mais nous n'avons malheureusement pas encore de nouvelles précises sur le lieu et les dates de ce Championnat. [...]

Il est souhaité que l'heureuse décision prise par l'UIT (ISSF) soit aussi mise en application, ceci pour satisfaire le nombre toujours croissant de demandes qui nous parviennent à ce sujet.

Suivant également l'accord conclu avec l'UIT (ISSF), notre Fédération a accepté d'organiser les Championnats d'Europe individuels de Tir aux Plateaux conjointement avec les Championnats d'Europe d'autres disciplines de tir, organisés par l'UIT (ISSF) en septembre 1959, en Italie. Un effort tout particulier a dû être fait par la Fédération Italienne qui avait déjà fixé des dates de ces Championnats pour le mois de juin, quand fut connue la décision de l'UIT (ISSF) d'organiser les siens en septembre. Les dates actuellement retenues ne sont certes pas favorables à nos

tireurs dont la plus grande partie se trouve actuellement à la chasse et notre Fédération doit exprimer ses remerciements à la Fédération Italienne pour avoir tout même accepté ce changement désavantageux, dans l'intérêt des deux Associations et de leur amitié.

Le Président et le Bureau de la FITASC comptent continuer à maintenir un contact étroit avec l'UIT (ISSF) et travailler en accord avec elle pour le succès du sport de tir aux plateaux.

4 septembre 1959 - Turin - Réunion Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

Skeet : Propositions de modifications du règlement à soumettre à l'UIT (ISSF)
Les Championnats par équipes aux Matches des Nations seront à l'avenir, disputés conformément aux règlements de l'UIT (ISSF), par quatre tireurs.

Extrait du procès-verbal de la réunion :

Proposition de modifications de Règlement de Tir au Skeet

M. Berlaimont, au nom de la fédération Française de tir, soumet à la commission un projet de modifications sur trois points du règlement de tir du skeet.

1. Doublés à refaire
2. Fusil à utiliser
3. Interdiction des plombs en aluminium

1/ Doublés à refaire : Par suite de fraudes constatées en France lors des récents Championnats, au cours de doublés, la Fédération Française de Tir propose que l'article « c » paragraphe 6, du règlement des doublés à refaire dans le tir au skeet, soit modifiée comme suit :

« Au cours des doublés à refaire, si un défaut de fonctionnement du fusil ou un raté de cartouches empêche le tireur de tirer son second coup, le premier oiseau sera compté « no bird » s'il est cassé ou zéro s'il est raté, et le tireur devra tirer un second doublé pour déterminer le résultat du doublé ou le résultat du second oiseau. »

Cette modification étant reconnue très utile est acceptée à l'unanimité, tout en précisant qu'elle ne peut pas s'appliquer pour des « no birds » occasionnés par défaut de mécanisme de lancement (Plateaux cassés).

2/ Fusil à utiliser : Une proposition de l'UIT (ISSF) nous étant parvenue tendant à obliger le tireur à utiliser le même fusil pendant tout un parcours de skeet, la Fédération Française de Tir considère que cette modification ne semble pas être indispensable, mais qu'en cas d'application elle devrait être complétée en ce qui concerne les canons aussi que le diapositive de coke réglable à la main.

Il est donc décidé de demander à l'UIT (ISSF) des précisions supplémentaires sur ce point et de ne pas appliquer ce changement tant que la question ne sera pas définitivement réglée.

3/ Interdiction des plombs d'aluminium : La proposition de la Fédération Française de Tir tendant à interdire l'utilisation au poste 8 de grains d'aluminium qui est plus avantageuse, en remplacement des plombs pour le tir à courte distance, est retenue par la commission, et il est décidé de la soumettre à l'UIT (ISSF).

Sur la proposition du délégué du Portugal, il est décidé de demander à l'UIT (ISSF) la raison pour laquelle la limite de plomb a été fixée à une taille inférieure et la charge de plomb limitée à 32 grammes.

Remplacement du poste 8

Mr. Fluckiger soumet une proposition de la Fédération Suisse de Tir tendant à supprimer le poste 8 du parcours de skeet en le remplaçant par un doublé simultané tiré du poste 4.

Il déclare en effet que le skeet a été conçu dans le but d'un tir de chasse et que la position du tireur à poste skeet n'est nullement en position de chasse. Par contre, un doublé au poste 4 serait absolument sportif, mais augmenterait la difficulté du parcours, ce qui permettrait de départager plus facilement les nombreux « ex aequo ».

Il serait nécessaire, naturellement de préciser que le tireur peut choisir le plateau qu'il tirera le premier, mais s'il ne commence pas par la cabane haute, il lui faudra en prévenir l'arbitre.

Cette proposition qui par là-même supprimerait la nécessité de la proposition française n°3, est accueillie avec satisfaction et appuyée par tous les membres présents, il est donc décidé de la soumettre à l'UIT (ISSF), afin d'envisager, pour l'avenir, la modification du règlement du skeet dans ce sens.

Position de Tireur

Mr. Fluckiger, dans une autre proposition, demande que le mot « estomac » soit supprimé dans le paragraphe concernant la position de tireur, et que la deuxième partie de ce paragraphe soit libellée comme suit : « Que la crosse touche la hanche du tireur et que la pointe de la crosse soit visible au-dessous de l'avant-bras ».

Cette proposition est également acceptée et sera soumise à l'UIT (ISSF).

Championnat d'Europe

Sur demande de l'UIT (ISSF), il est accepté que les Championnats par équipes aux Matches des Nations soient à l'avenir, disputés conformément aux règlements de cette Association, par quatre tireurs, les quatre scores comptant.

Il est en outre accepté sur proposition de la Suisse de porter le nombre de plateaux à tirer dans le Championnat d'Europe, de 100 à 150.

Enfin la Commission décide de maintenir les Championnats d'Europe organisés par la FITASC ouverts à tous les tireurs (open), sans restriction de nombre, mais afin d'éviter un débordement par affluence d'un trop grand nombre de tireur, d'inclure au programme que le jury aurait la latitude d'éliminer à partir des 100 premiers plateaux, les tireurs ayant fait un score trop faible pour être classés, suivant nécessité.

28 avril 1960 – Milan - Assemblée Générale <PV COMPLET>

En l'absence des délégués de l'UIT (ISSF) lors de la réunion prévue, décision de poursuivre les démarches pour parvenir à un accord avec l'UIT (ISSF), conforme à l'intérêt de la FITASC et des tireurs.

La Section de Tir aux Plaqueaux se voit confier le soin de continuer l'examen des questions techniques et administratives en suspens.

Extrait du procès-verbal de la réunion :

A/ Section Tir aux Plateaux

Les décisions prises par cette Section ont été communiquées aux membres de celle-ci après l'assemblée du 29 août 1959. Les modifications adoptées aux règlements sont du ressort exclusif de la section de Plateaux, leur ratification n'est pas nécessaire. Elles ont été publiées dans notre Bulletin 1960.

Les Championnats Internationaux ont été attribués comme suit :

Championnat d'Europe à la Fosse pour
1960 à l'Espagne, Barcelone.
1961 à la Suisse, Berne.

Championnat d'Europe au Skeet pour
1960 à La France, Paris Grosbois, après le désistement de L'Allemagne
1961 à la Suisse, Berne

La Coupe des Nations devant automatiquement se tirer dans le pays du vainqueur.

Accords avec l'Union Internationale de Tir – UIT (ISSF)

Le Président [*de la FITASC*] ayant lu le rapport concernant ses démarches auprès de l'UIT (ISSF) et les propositions de la Commission Technique, et prenant en considération qu'aucun accord n'a pu encore intervenir en raison de l'absence des délégués de l'UIT (ISSF) lors de la réunion prévue, l'Assemblée lui donne les pleins pouvoirs pour continuer les démarches, afin de parvenir à un accord conforme à l'intérêt de la FITASC et des tireurs, et confie à la Section de Tir aux Plateaux le soin de continuer l'examen des questions techniques et administratives en suspens.

L'Assemblée demande en outre au Général Mehanna, membre du Comité de la FITASC et de l'UIT (ISSF) d'intervenir personnellement pour qu'une réunion puisse avoir lieu au plus tôt possible entre les deux Associations, et lui demande également d'assister à cette réunion, sa présence étant jugée absolument nécessaire.

25 mai 1960 - Barcelone - Assemblée de la Section de Plateaux de la FITASC **<PV COMPLET>**

Adoption de la Fosse à 5 machines

Regret exprimé quant à l'absence de délégués UIT (ISSF) à trois réunions successives : il est demandé à l'UIT (ISSF) de désigner pour cette tâche des représentants qualifiés pour discuter des questions du tir aux plateaux, et non des représentants des autres disciplines de tir qui ne peuvent comprendre l'intérêt des membres de la FITASC.

L'AG demande au Président de maintenir l'état actuel des accords conclus en 1953, tout en essayant d'obtenir l'élargissement de cet accord, dans l'intérêt même des tireurs.

Fosse Olympique et au skeet : Création du titre de Championne d'Europe

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

Décision de la Commission Technique

Le président [*de la section Tir aux Plaqueaux*] donne ensuite lecture du procès-verbal de la réunion de la Commission Technique, tenue le 4 Septembre 1959, dont les décisions sont approuvées, sauf celle concernant les modifications au parcours de skeet, sur lesquelles une majorité substantielle n'a pu se manifester et qui sont renvoyées pour un nouvel examen par la Commission.

En ce qui concerne les doublés à refaire et l'interdiction des plombs d'aluminium au skeet, aucune réponse n'ayant été faite au cours de l'année écoulée, par l'UIT (ISSF) à qui le projet avait été communiqué, les propositions de la Commission sont acceptées.

La question des fusils à utiliser au skeet – au sujet de laquelle des précisions avaient été également demandées à l'UIT (ISSF), qui n'y a pas répondu – est ajournée jusqu'à obtention de ces précisions.

Relations avec l'UIT (ISSF)

Après un exposé détaillé du Dr. Bouyssou, Secrétaire général de la FITASC, sur l'historique de notre Fédération, ses relations dans le passé avec l'UIT (ISSF) et les événements intervenus depuis la dernière Assemblée, l'assemblée à l'unanimité, exprime ses regrets que les dirigeants de l'UIT (ISSF) n'aient pas pu donner une suite favorable à trois invitations successives du Président de la FITASC pour une réunion commune, en vue de l'examen de toutes les questions en suspens.

Elle prend connaissance de la correspondance échangée entre le Président de l'UIT (ISSF) et de la FITASC, des propositions du Comité spécial de l'UIT (ISSF) et approuve la réponse donnée à celle-ci par le Président de la FITASC.

L'Assemblée, en conclusion, demande à l'unanimité que le Président de la FITASC et les membres affiliés aux deux Associations continuent leurs efforts pour établir un accord définitif entre les deux Associations, accord désiré dans le seul but de profiter aux tireurs et au sport de tir en général. Elle demande à l'UIT (ISSF) de désigner pour cette tâche des représentants qualifiés pour discuter des questions du tir aux plateaux, et non des représentants des autres disciplines de tir qui ne peuvent comprendre l'intérêt de nos membres.

Enfin, l'Assemblée accepte le projet fait au sujet de l'organisation des Championnats internationaux dans l'avenir, projet proposé par la commission technique, après sa réunion du 20 mars, et communiqué à l'UIT (ISSF), et demande au Président de la FITASC de maintenir l'état actuel des accords conclus en 1953, tout en essayant d'obtenir l'élargissement de cet accord, dans l'intérêt même des tireurs.

Adoption de la Fosse à 5 Machines

L'Assemblée prend connaissance du rapport de la commission technique sur l'éventualité de l'adoption de la fosse à cinq machines pour les épreuves internationales et accepte cette proposition dans ses grandes lignes, tout en regrettant qu'en raison de l'absence de l'UIT (ISSF) à cette réunion, il n'a pas été possible de prendre, dès à présent, un accord commun. Elle reconnaît les nombreux avantages de ce système et souhaite pouvoir les présenter à l'UIT (ISSF). Elle demande que les différents détails techniques soient mis au point par la commission et

qu'un essai soit fait lors des Championnats d'Europe de 1961 à Berne, afin de mettre définitivement au point ce système.

L'Assemblée ratifie enfin les décisions de la commission en ce qui concerne l'obligation de deux stands de fosse et de skeet, à l'avenir, pour les Championnats Internationaux, tout en acceptant la proposition de la Fédération Libanaise précisant que les deux stands pourront se trouver en deux endroits différents d'une même ville, mais devront, rester facilement accessibles.

Championnat d'Europe de 1961 et 1962

Les Championnats d'Europe de 1961, fosse et skeet, accordés à la Suisse par l'Assemblée Générale du 28 Avril 1960, seront tirés sur deux fosses et deux skeets dans la deuxième quinzaine de juin à Berne. Les dates précises seront fixées incessamment.

Une épreuve sur 50 plateaux sera tirée le deuxième jour d'entraînement prévu, sur une fosse à cinq machines, épreuve dotée d'une Coupe par la FITASC. C'est à l'issue de cette épreuve que l'Assemblée de la section de Plateaux de la FITASC décidera si ce système pourra être appliqué dès 1962 dans les Championnats d'Europe.

Le Championnat d'Europe de 1962 à la Fosse est demandé par le Liban et Belgique. Il est entendu qu'une décision définitive sera prise à ce sujet lors l'Assemblée de 1961.

Trois candidats s'étant présentés pour les Championnats d'Europe de skeet de 1962, il est procédé à un vote duquel il résulte que ce Championnat est accordé à la Belgique par 8 voix contre 5 au Portugal et 2 à la Pologne, sur 15 votants.

Il est enfin enregistré la candidature du Portugal pour les Championnats d'Europe Fosse et Skeet pour 1963. La Fédération Portugaise s'engage à inviter (séjour complet) un tireur de chaque nation représentée.

Championnat d'Europe Féminin

Sur proposition du délégué du Liban, il est décidé de compléter les règles spéciales des Championnats internationaux en y ajoutant que « le titre de championne d'Europe pourra être décerné, même s'il n'y a pas 5 participantes, à la dame la mieux classée, si elle a obtenu un score d'au moins 80% ».

Organisation de Championnat

Constant des difficultés survenues dans certains domaines, surtout en ce qui concerne les armes et munitions, il est décidé qu'à l'avenir la Fédération organisatrice d'un Championnat devra prendre l'engagement écrit d'assurer l'entrée des armes et cartouches et de faciliter des participants en matière de police, transports, hôtel, etc..

29 mai 1960 – Barcelone - Réunion du Comité Technique de Tir aux Plateaux de la FITASC <PV COMPLET>

Propositions de modifications à la Fosse Olympique et au Skeet
1^{ère} utilisation de la dénomination « Fosse Universelle » (fosse à 5 machines)

Extrait du procès-verbal de la réunion

A l'ouverture de la séance, il est décidé d'accepter deux modifications à apporter au règlement international de tir à la fosse en complétant le règlement par les dispositions suivantes, considérées comme nécessaires pour éviter certaines fraudes possibles.

1. Rendre obligatoire le plombage des appareils après qu'ils auront été fixés, au début de chaque journée, ce plombage étant effectué sur les ressorts et les directions, et de marquer sur toutes les machines la graduation des angles, afin de faciliter le contrôle des directions.
2. Installer deux butées sur les bras de lancement des machines afin d'éviter le déplacement éventuel du plateau par les serveurs.

Pour la fosse olympique à 15 machines, il sera obligatoire d'utiliser un diviseur donnant les mêmes plateaux à tous les tireurs dans une série de 25 : deux fois au droit, deux fois à la gauche et une fois au centre. Que ce diviseur soit numéroté de 1 à 30 et qu'il puisse être réglé aussi bien vers l'avant que vers l'arrière (en cas de « no bird »). Il sera obligatoire de changer de cran après toutes les séries de 25 plateaux.

Fosse à 5 Machines

Tout en confiant à la Fédération Suisse la démonstration prévue avec le nouveau système, et en remettant l'étude de ce règlement après cet essai, la Commission décide de donner à la fosse à 5 machines la dénomination «Fosse Universelle».

Modification au Règlements de Skeet

Avant même d'étudier la proposition de modification, la Commission décide, en ce qui concerne la position de tir, la suppression, dans le texte du mot « estomac » et la précision de la définition de position : que la pointe de la crosse soit visible sous «l'avant-bras», crosse appuyée à la hanche.

Le Président fait connaître que deux demandes de modification lui sont parvenues:

- la première, de la Suisse, pour le remplacement du poste 8 par un doublé du poste 4, en précisant que le plateau tiré comme second ne devra pas être tiré à l'intérieur de la limite ;
- la deuxième, provenant de la Grande-Bretagne et complétant cette proposition par l'abolition du timer et l'adoption de la position entièrement libre.

Après un très long échange de vues sur les avantages préconisés par tous ces changements et par celui du maintien du règlement actuel, l'opinion des différents délégués présents est la suivante sur les trois questions en discussion :

Pays	Poste 8	Timer	Position
Belgique	Maintien du poste 8	Maintien du timer	Position libre
France	Maintien du poste 8	Maintien du timer	Position libre, non-épaulée.
Espagne	Maintien du poste 8	Maintien du timer	Position libre, non-épaulée.
Grande-Bretagne	Suppression du poste 8 et son remplacement par doublé du poste 4	Suppression du timer	Position libre (règlement Américain)
Suisse	Suppression du poste 8 et son remplacement par doublé du poste 4	Maintien du timer	Position actuelle, mais avec une définition plus précise.
Italie	Suppression du poste 8 et son remplacement par doublé du poste 4	Maintien du timer	Position actuelle, mais avec une définition plus précise.

Pologne	Suppression du poste 8 et son remplacement par doublé du poste 4	Maintien du timer	Position libre, non-épaulée.
Portugal	Maintien du poste 8	Suppression du timer	Position actuelle avec définition plus précise.

Il est décidé de communiquer ces avis à toutes les fédérations pour connaître leur opinion qui devra être transmise à la FITASC avant le 30 Septembre 1960. La décision de la majorité sera alors communiquée à l'UIT (ISSF), qui devra faire part de son opinion avant le 31 Décembre 1960 ; afin de pouvoir prévenir, dès le 1^{er} janvier 1961 la Fédération Suisse et les autres fédérations affiliées de façon dont sera tiré le Championnat d'Europe de 1961 à Berne.

15 mai 1961 – Barcelone – Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>

Fosse Olympique et skeet : relancer l'UIT (ISSF) pour valider l'évolution des règlements

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

Section Tir aux Plateaux

Cette section, dans son Assemblée et dans la réunion de sa commission technique a adopté les décisions suivantes, dont le détail figurant dans les procès-verbaux.

1. Maintien provisoire du règlement actuel de tir au skeet, tant qu'une majorité substantielle ne se prononcera pour les modifications, mais interdiction des plombs en aluminium et nouvelle réglementation pour les doublés à refaire.
2. Adoption en principe pour les Championnats Internationaux d'une fosse à 5 machines fixes, dont le règlement sera élaboré au cours du prochain Championnat d'Europe de Berne.
3. Obligation de deux stands de fosse et de skeet à l'avenir pour les Championnats Internationaux de la FITASC
4. Attribution de Championnats d'Europe de fosse et de skeet pour 1961 à la Suisse (Berne) et option prise pour le Championnat d'Europe à la fosse par la Belgique et le Liban pour 1962 et au skeet de la même année en priorité à la Belgique, suivie par le Portugal et la Pologne.
5. Adoption par la commission Technique de certaines dispositions assurant aux tireurs une plus grande sécurité dans le Championnats.

Rapport avec l'UIT (ISSF)

Comme il ressort du rapport du Président distribué à cette Assemblée, les dirigeants de la FITASC ont multiplié les demandes auprès de l'UIT (ISSF) pour parvenir à un accord complet sur toutes les questions communes.

Les nouveaux dirigeants élus lors l'Assemblée de Rome de cette Association ont exprimé leur volonté de maintenir les liens amicaux entre les deux associations et le Président de la FITASC est de l'avis que lors des prochaines réunions communes prévues toutes les questions litigieuses seront solutionnées.

L'Assemblée exprime ses remerciements pour les nombreuses démarches faites par son Président dans ce sens et le prie de continuer dans la voie tracée, avec son entière confiance.

21 juin 1961 - Berne - Assemblée de la Section Tir aux Plateaux de la FITASC <PV COMPLET>

Fosse Universelle : Progression dans l'élaboration des règlements sportifs et proposition de création d'un 1^{er} Grand Prix International FITASC

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

A l'ouverture de la séance, il est décidé d'accepter deux modifications à apporter au règlement international de tir à la fosse en complétant le règlement par les dispositions suivantes :

Fosse Universelle

L'Assemblée accepte la conclusion du Comité Technique UIT (ISSF) prise par suite du tir d'essai su 21 juin à la fosse Universelle et qui recommande à l'UIT (ISSF) et à la FITASC de maintenir pour le moment le système « fosse olympique » pour les Championnats du monde et Jeux Olympiques jusqu'à la mise au point définitive du règlement à la Fosse Universelle, mais recommande en même temps l'acceptation pour les Championnats nationaux et régionaux du système « fosse universelle » dont le règlement définitif sera élaboré par la commission technique, se basant sur le règlement suisse :

- Cinq postes en ligne droite à 15m, avec 2,5m d'écart
- Cinq machines avec lancement convergent dont les directions ne pourront dépasser une ligne imaginaire tracée à 450 des deux côtés de l'appareil central.
- Système de sélection donnant obligatoirement à tous les tireurs à l'intérieur d'une série de 25 plateaux toutes les possibilités de tir.

Une proposition de Fédération Espagnole est également soumise à la communication technique de la FITASC qui est priée de désigner trois techniciens pour la mise sur pied du texte de règlement.

Championnat Internationaux

Une proposition de la Fédération Française est enfin acceptée demandant l'organisation à Chantilly en 1962 d'un grand concours international sur fosse universelle dont le nom sera : « Grand Prix International FITASC sur Fosse Universelle ».

Un projet de la Belgique concernant la création d'une Coupe d'Europe des Clubs au skeet est également approuvé et la Belgique est priée de faire parvenir au Bureau de la FITASC pour projet le plus tôt possible.

23 juin 1961 - Berne - Réunion de la Commission Technique de la Section Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

Fosse Universelle : Progression dans l'élaboration des règlements sportifs

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

Fosse Universelle

Faisant suite aux décisions de l'assemblée, la commission fixe comme suit les points essentiels du règlement de tir spécial à la fosse universelle (5 machine) :

1. Distance des appareils de lancement dans la fosse 1m à 1m25. Dans les nouvelles fosses à construire elle devra être de 1m.
2. Cinq postes en ligne droite, avec un écart de 2m50 des centres des postes, pris à gauche et à droite à partir du centre du poste 3 qui lui-même est fixé à 15m du point de départ de la machine central (n°3).
3. Lancement : Les appareils devront lancer des lignes convergentes ; l'appareil n°3 étant dirigé en ligne droite, les appareils 1 et 2 à droite de la médiane, les 4 et 5 à gauche de celle-ci la croisant obligatoirement. Les pigeons devront tomber à l'intérieur de lignes imaginaires tracées à 45° à droite et à gauche de l'axe de l'appareil n°3 et à une distance entre 70m et 80m de celui-ci.
4. Système de sélection donnant obligatoirement à tous les tireurs à l'intérieur d'une série de 25 plateaux toutes les possibilités de tir.

29 juin 1961 - Berne - Réunion de la Commission Technique de la Section Tir aux Plateaux [<PV COMPLET>](#)

Fosse Universelle : Progression dans l'élaboration des règlements sportifs
Fosse Olympique et au Skeet : modifications de règlement à soumettre à la FITASC et à l'UIT (ISSF)

Extrait du procès-verbal de la réunion

Elle a adopté les modifications suivantes aux règlements et qui seront soumises à la prochaine Assemblée de la FITASC et à l'UIT (ISSF):

I Règlement Fosse et Skeet

Arbitres : Rendre obligatoire tant à la fosse qu'au skeet la présence d'un arbitre et de deux arbitres auxiliaires ainsi que de trois marques de résultat dont le tableau.

II Règlement à la Fosse

1. le centre de dispositif de lancement de chaque groupe devra être indiqué par une bande de peinture bien visible, mais en aucun cas par une marque en relief.
2. Règlement de conduite sur pas de tir (art.38). La deuxième phrase de cet article est remplacée par : «Tous les fusils doivent être portés ouverts entre les postes 1 et 5, et déchargés entre les postes 5 et 1. »

III Règlement de Skeet

1. Afin de rendre le tir plus difficile, la commission propose de porter la distance de chute des plateaux à « 60 à 70 mètres ».
2. L'appareil de déclenchement devra comporter obligatoirement un seul bouton pour les doublés.
3. Les doublés devront être des doublés réels. Ils seront toujours à refaire dans tous les cas où ils n'ont pas pu être faits comme doublés. Si le premier plateau a été tiré par le tireur le résultat est toujours « no bird ».
4. Aucun changement de fusil de canon ne sera autorisé dans le même parcours, sauf en cas d'ennuis mécanique, devant être contrôlés par l'arbitre.
5. Le plomb autorisé au skeet sera uniquement le plomb de 2mm sphérique normal.

Toutes ces propositions ayant été acceptées à l'unanimité.

26 mai 1962 – Rome – Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>

Fosse Universelle (5 machines): Adoption d'un règlement international et création d'un 1^{er} Grand Prix de Fosse Universelle en 1963
Tir aux Electrocibles « ZZ » (hélices): Rapport sur un nouveau tir

Extrait du procès-verbal de la réunion

Section Tir aux Plateaux

Cette section, lors de son assemblée du 23 juin 1961 a pris des décisions qui ont également été communiquées à tous les membres de la FITASC et adopté, entre autres, un règlement international pour le tir à la fosse universelle (5 machines). Elle a également proposé quelques modifications aux règlements internationaux de fosse et de skeet qui ont été en même temps soumis à l'approbation de l'Union Internationale de Tir.

II Championnat de Tir aux Plateaux

Championnats d'Europe 1963

L'Allemagne n'ayant pas renouvelé sa demande pour les championnats d'Europe fosse et skeet, l'Assemblée décide d'attribuer ces Championnat à la Tchécoslovaquie dont les délégués sont venus présenter leurs projets de programmes.

Il est toutefois décidé de communiquer cette décision conformément aux accords existants, à l'Union Internationale de Tir (UIT – ISSF) qui compte organiser en 1963 des championnats dans les autres disciplines de tir, mais dont le lieu n'a pas encore été décidé. Les modalités techniques de ce championnat d'Europe seront examinées par l'assemblée de section de tir aux plateaux de notre fédération le 8 juin à Beyrouth.

Coupe des Nations.

La coupe des Nations tirées le 12 et 13 mai dernier à Paris ayant été remportée par un tireur Américain, et celui-ci ayant opté pour la Grande-Bretagne, cette épreuve revient à ce pays.

Grand Prix FITASC à la Fosse Universelle

C'est l'assemblée de la section de plateaux qui décidera de l'attribution de cette épreuve pour 1963.

Relation avec l'UIT (ISSF)

Comme il ressort du rapport du Président distribué à cette Assemblée, des relations amicales ont été maintenues avec cette association et son président et nous espérons réserver à l'avenir encore davantage ces liens car seule une collaboration étroite peut servir la cause des tireurs. L'Assemblée toutefois exprime le vœu que le Président, en maintenant ces contacts, reste dans la stricte limite des accords conclus avec l'UIT (ISSF).

Tir aux Electrocibles « ZZ » [hélices]

Le Président souligne qu'il vient de distribuer un rapport concernant un nouveau mode de tir et demande aux délégués de bien vouloir l'examiner et de lui faire prévenir leurs observations. L'Assemblée décide de demander à son Bureau de s'occuper de cette question qu'elle considère intéressante et de préparer un règlement international de tir.

8 Juin 1962 – Beyrouth - Assemblée de la Section de Tir aux Plateaux

<PV COMPLET>

Fosse Universelle : 1^{er} Grand Prix FITASC en 1963 en Italie

Tir aux plateaux (Fosse Olympique et skeet): Ratifications des modifications des règlements, acceptées en presque totalité par l'UIT (ISSF) / Attribution du Championnat d'Europe et proposition d'attribution par l'UIT (ISSF) d'un championnat du Monde, à l'Allemagne en 1963

Extrait du procès-verbal de la réunion

L'Assemblée procède alors à la ratification des décisions de sa Commission Technique, décisions prises lors des réunions de Berne et acceptées en presque totalité par la Commission Technique de l'UIT (ISSF). Ces décisions sont ratifiées, à l'unanimité, et seront donc incluses dans le règlement international.

Il est, en outre, proposé par M Rosa-Clot de compléter l'article 3 du Règlement international, en fixant le réglage de l'appareil central des groupes de la fosse olympique, avec un écart maximum à droite et à gauche de 0° à 15°. Cette proposition, acceptée par l'Assemblée, à l'unanimité, sera encore soumise à l'UIT (ISSF).

Sur une question de M. Tabet, demandant s'il était possible de faire participer deux ou plusieurs équipes par nation, et éventuellement, une composée de tireur isolées ne pouvant composer une équipe, le Président de la FITASC fait remarquer que ceci n'était pas possible, à cause des accords avec l'UIT (ISSF) – L'Assemblée alors se range au point de vue du Président de la FITASC et décide de ne pas autoriser la formule prévenue par les organisateurs du Championnat.

Championnat d'Europe 1963

Le président de la FITASC fait connaître que la Tchécoslovaquie étant le seul pays qui fait une demande officielle, accompagnée d'un projet de programme à l'Assemblée Générale de la FITASC, celle-ci a accordé les Championnats d'Europe de fosse et de skeet de 1963 à la Fédération Tchécoslovaque, qui compte l'organiser entre le 5 et le 15 août 1963 à Brno.

Ce stand donne toutes les garanties techniques et comporte trois fosses olympiques et deux parcours de skeet. La Fédération Tchécoslovaque a déjà pris toutes les dispositions nécessaires pour que les tireurs de tous les pays obtiennent les visas d'entrée et s'est engagée à respecter scrupuleusement les règlements internationaux.

Le Président donne également lecture d'un télégramme reçu à son arrivée à Beyrouth, du président de l'UIT (ISSF), qui lui fait part d'une proposition de l'Allemagne pour l'organisation des Championnats d'Europe en 1963. Il fait toutefois remarquer qu'aucune demande ne lui est parvenue dans ce sens avant l'Assemblée Générale, dont l'ordre du jour envoyé à toutes les Fédérations comportant pourtant l'attribution de ces Championnats et que la Fédération Allemande ne s'est pas faite représenter à cette Assemblée, alors que la Tchécoslovaquie y avait envoyé ses délégués.

Enfin, L'UIT (ISSF), consultée avant l'Assemblée Générale, n'a pas pu préciser où elle comptait organiser les Championnats d'Europe des autres disciplines de Tir, ce qui aurait, en cas d'une demande par ce pays pour les Championnats de Fosse et de Skeet, pu permettre l'organisation simultanée, comme en 1959.

L'Assemblée, ayant pris connaissance de tous les faits, décide, à l'unanimité, que les décisions de l'Assemblée générale de la FITASC ne pouvant être mises en cause, les Championnats

d'Europe de Fosse et de Skeet seront organisés selon la proposition de Tchécoslovaquie, entre le 5 et 15 août 1963 à Brno.

Elle se déclare, toutefois, prête à envisager la participation à ces championnats de tous les membres de l'UIT (ISSF), même s'ils ne sont pas affiliés à la FITASC, à condition de s'affilier à titre individuel, comme en 1959.

M. Fluckiger (Suisse) fait alors une proposition en soulignant que, puisque l'UIT (ISSF) avait décidé d'organiser des Championnats du monde annuels à la Fosse et au skeet, pourquoi ne pourrait-elle pas accorder des Championnats à l'Allemagne, si celle-ci les demande, en même temps que les Championnats d'Europe des autres disciplines de tir. Cette proposition est approuvée, à l'unanimité, comme étant la plus avantageuse pour les tireurs, et l'Assemblée demande au Président de la FITASC de la faire connaître au Président de l'UIT (ISSF).

Grand Prix FITASC à la Fosse Universelle 1963

L'Italie ayant proposé l'organisation du Grand Prix de la FITASC sur Fosse Universelle pour 1963, cette proposition est acceptée, à l'unanimité, et sur proposition de cette Fédération Il est décidé que ce Championnat se déroulera en automne 1963 à l'occasion de Jeux Méditerranéens sur deux fosse Universelles à Naples.

Coupe des Nations

La coupe des Nations ayant été remportée en mai 1962 par W. Everhart (U.S.A.), ayant tiré pour la Grande Bretagne, elle devra se disputer en 1963 dans ce pays et l'Assemblée demande à la Clay Pigeon Shooting Association, de faire une proposition à ce sujet au Bureau de la FITASC

Une demande est enfin présentée par M. Fluckinger (Suisse), émanant de M. Gehmann, au sujet de l'organisation de Grand Prix à la Fosse Universelle en 1963 à Constance (Allemagne), à laquelle il est répondu que ce Championnat ayant été déjà accordé à l'Italie, il ne pouvait être pris en considération que pour 1964, mais la demande devait être présentée par la Fédération Allemande.

26 avril 1963 - Madrid - Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

Tir aux électrocibles (hélices) : création d'une Commission d'étude
Ratification du projet d'accord UIT (ISSF) – FITASC pour l'unification des nouveaux règlements de tir aux plateaux et la coordination de l'organisation des championnats internationaux.

Extrait du procès-verbal de la réunion

Nouvel accord avec l'UIT (ISSF)

Suite aux décisions de la dernière Assemblée Générale, le Président de la FITASC a poursuivi les entretiens avec le Président de l'UIT (ISSF) afin d'arriver à l'unification des nouveaux règlements de tir aux plateaux et de coordonner l'organisation des Championnats Internationaux.

MM Fluckiger et Bouyssou, délégués Présidence dans la Commission mixte UIT (ISSF) – FITASC, ont élaboré un projet d'accord avec les délégués de l'UIT (ISSF), projet qui a été ratifié par l'Assemblée générale de l'UIT (ISSF). Ce projet a été adressé le 24 octobre 1962 à toutes les Fédérations affiliées à la FITASC et est établie pour les 5 ans à venir. Le Président demande à

l'Assemblée de ratifier cet accord afin de pouvoir continuer les discussions avec l'UIT (ISSF) pour fixer les détails techniques d'application.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide la ratification des accords avec UIT (ISSF) et prie son Président de continuer le travail déjà commencé en soulignant toutefois sa détermination de maintenir pour les Championnats d'Europe la formule pratiquée avec succès, des Championnats « ouvert » (open).

Elle exprime en outre ses remerciements aux représentants de la FITASC, MM Flukifer et Bouyssou qui à Zurich, et Mr. Limongelli au Caire ont, avec succès, représenté les intérêts de notre Fédération.

Championnat d'Europe de Tir aux Plateaux 1963

Ce Championnat a été attribué par l'Assemblée Générale de 1962 à la Tchécoslovaquie et aura lieu le 15 au 23 août 1963 à Brno.

Championnat d'Europe de Tir aux Plateaux 1964

La demande précédente du Portugal ne pouvant être retenue, car ce pays vient d'obtenir le Championnat du Monde de Tir au Vol, c'est au nom de la Fédération Italienne que Monsieur Rosa-Clot demande les Championnats d'Europe de fosse et skeet pour 1964.

Le Général Abdel Azziz, au nom de la Fédération de Tir de la R.A.U. [République Arabe Unie] demande également ces Championnats pour 1964 : il est procédé à un vote qui décide, à la majorité, d'accorder les Championnats d'Europe de 1964 à l'Italie, tout en retenant la candidature de la R.A.U. à côté de celle du Portugal pour 1965.

La section de Tir aux Plateaux devra examiner la proposition de l'Italie, lors sa prochaine Assemblée.

Grand Prix FITASC à la Fosse Universelle

L'Assemblée ratifie la décision de la Section de Tir aux Plateaux attribuant ce Championnat pour 1963 à l'Italie, qui l'organisera en septembre prochain, lors des Jeux Méditerranéens à Naples.

Pour 1964, une demande de l'Allemagne a été enregistrée.

Electrocibles « ZZ » [hélices]

Par suite de la création de ce nouveau tir, il semble nécessaire de créer une Commission d'Etude pour examiner les possibilités éventuelles de l'organisation de compétitions internationales et pour la mise sur pied des règlements international de tir. Un projet vient d'être distribué aux délégués et le Président leur demande de l'étudier.

Il propose à l'Assemblée de confier la création et l'organisation de cette Commission d'Etudes au Baron de Lamazière, Président du Tir de Monte-Carlo qui, pour la première fois, a organisé une grande manifestation de tir en février dernier sur électrocibles.

L'Assemblée accepte la proposition du Président et décide de confier cette tâche au Baron de Lamazière qui, en plein accord avec le Chevalier David de Lossy, inventeur du système, va examiner la possibilité de créer des compétitions internationales aux électrocibles et également par tout autre système mécanique de tir qui pourrait lui être soumis.

Cartes de Membres

Sur proposition de la Fédération Italienne il est décidé que les tireurs apatrides ou n'ayant pas de Groupement National affiliée à la FITASC, pourront s'affilier à celle-ci directement. Pour les nationaux des pays affiliés, l'affiliation à leur fédération nationale reste obligatoire.

14 août 1963 - Brno - Assemblée de la Section Tir aux Plateaux [<PV COMPLET>](#)

Grand Prix Fitasc de Tir aux Plateaux

Participation de l'UIT (ISSF) permettant la validation :

- des nouveaux règlements libellés par une commission mixte UIT (ISSF)/ FITASC
- et des grandes lignes du projet de nouvel accord UIT (ISSF)/ FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion

Mr. le Président [*de la Section Tir aux Plateaux*] demande alors au délégué de l'URSS, M. Pokrowsky d'assister en tant qu'observateur à l'Assemblée et remercie également le Dr. Hasler, Président de l'UIT (ISSF), d'avoir bien voulu accepter son invitation pour prendre part aux travaux de celle-ci.

Il souhaite plus particulièrement la bienvenue aux délégués des deux Fédérations récemment admises, la Finlande et la Syrie, qui assistent pour la première fois à nos travaux.

Enfin, avant de proposer qu'on passe à l'ordre du jour, il fait connaître qu'il vient de recevoir une demande d'affiliation de la Fédération de Tir de la République de Chypre, présente à ces championnats avec deux tireurs et demande à l'Assemblée de se prononcer tout en précisant que celle-ci n'est pas habilitée à l'admission de nouveaux membres réservée à l'Assemblée Générale de la FITASC. Les délégués se déclarent, alors, à l'unanimité d'accord pour l'admission du Chypre et transmettent leur demande au Bureau de la FITASC, en précisant que les tireurs de ce pays pourront participer à titre individuel au Championnat. [...]

Il fait ensuite connaître que les nouveaux règlements ont été libellés par une commission mixte UIT (ISSF)/ FITASC et que leur impression est en cours et parviendra dans peu de temps aux Fédérations.

Après délibération, L'Assemblée décide l'application de ces nouveaux règlements dans leurs totalités dans ces Championnats d'Europe.

Relations avec l'UIT (ISSF)

Le Secrétaire Trésorier de la FITASC fait connaître, sur la demande du Président, l'accord élaboré entre les deux associations pour une collaboration plus étroite entre celle-ci, accord approuvé dans ses grandes lignes, tant par l'UIT (ISSF) que par l'assemblée Générale de la FITASC.

Après l'exposé du Dr Hasler, qui approuve également dans ses grandes lignes ce projet, les délégués, à l'unanimité, déclarent leur accord sur le texte présenté et prient le Président de l'UIT (ISSF) de faire son possible pour que celui-ci soit définitivement approuvé par l'UIT (ISSF) et entre en vigueur dès 1964.

Enfin, le Président Rosa-Clot dit quelques mots pour remercier tous ceux qui, des deux côtés, ont travaillé pour la réalisation de cet accord qui ne pourra que servir les tireurs en rapprochant encore d'avantage les deux associations.

Grand Prix FITASC de Fosse Universelle

M.Valentini délégué d'Italie, précise que le Grand-Prix à la Fosse Universelle aura lieu les 1, 2, et 3, octobre à Naples. Il est souligné que ce grand prix est ouvert à tout tireur de toutes nations (open).

Championnats d'Europe de 1964

Le Championnat accordé à l'Italie par l'Assemblée Générale aura lieu comme le précise le délégué de l'Italie entre le 20 et le 31 mai 1964 à Bologne sur trois Fosses et deux skeets.

Grand Prix FITASC 1964

Après délibérations et désistement de l'Allemagne en faveur de l'Italie, il est décidé que cette manifestation aura lieu à Vérone immédiatement après les Championnats d'Europe, l'épreuve en 1965 étant retenue pour l'Allemagne.

Coupe des Nation 1964

L'Allemagne s'étant vu attribuée la Coupe pour 1964, le délégué de cette Fédération précise qu'elle sera organisée en juillet sur un stand encore non défini. Il est décidé également que le nombre de plateaux sera porté à 200 dans cette épreuve (proposition de M. Eisenlauer).

11 janvier 1964 - Genève - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux [<PV COMPLET>](#)

Extrait du procès-verbal de la réunion

Après que M. le Président [*de la Commission technique de tir aux Plateaux*] a ouvert la séance et souhaité la bienvenue aux membres présents, la Commission a examiné et approuvé, article par article, les projets de règlements de Fosse Olympique, Fosse Universelle et Skeet, projets élaborés conformément aux décisions de l'UIT (ISSF) et de la FITASC.

23 mai 1964 - Lisbonne - Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

Tir aux électrocibles (hélices) : Adoption du règlement provisoire
Tir aux plateaux (Fosse Olympique et Skeet) : vers un accord complet pour l'adoption des nouveaux règlements internationaux à appliquer dans tous les Championnats des deux associations UIT (ISSF) – FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion

Accord avec L'Union Internationale de Tir - Nouveaux Règlements

Le Président de la FITASC fait connaître qu'au cours des nombreuses réunions entre les délégués de l'UIT (ISSF) et de la FITASC une franche collaboration, indispensable au développement du sport de tir s'est établie, au cours de laquelle il a été possible d'aboutir à un accord complet pour l'adoption des nouveaux règlements internationaux qui seront appliqués dans tous les Championnats des deux associations.

Un accord définitif est en train d'être élaboré en ce qui concerne la coopération administrative des deux Associations et l'organisation de Championnats Internationaux dans l'avenir. La section de tir aux Plateaux discute du détail de ces accords, mais le Président tient à rendre hommage à Monsieur Kurt Hasler, Président de l'UIT (ISSF), dont la compréhension et la clairvoyance ont permis d'aboutir à ces accords, depuis longtemps souhaités.

Electrocibles « ZZ » [Hélices]

Après le Rapport verbal du Président de la Commission, le Baron de Lamazière, sur l'évolution de cette nouvelle discipline de tir, il est décidé de demander à la Commission de poursuivre ses travaux et de s'adjoindre des délégués de pays dans lesquels ce genre de tir se pratique.

Le règlement de tir provisoire, présenté par la Fédération Française est adopté, mais la Commission est priée d'envisager d'y apporter les modifications nécessaires.

10 juin 1964 - Bologne - Assemblée de la Section de Tir aux Plateaux de la FITASC <PV COMPLET>

Publication d'une brochure des règlements identiques pour tous les tireurs du monde
Accord avec l'UIT (ISSF) sur l'organisation des Championnats d'Europe individuel et par équipe, en voie d'achèvement

Extrait du procès-verbal de la réunion

Après le Président de la section de Tir aux Plateaux, c'est monsieur Claude Foussier, Président de la Commission Technique qui prend la parole en précisant que la brochure remise en début de séance à tous les délégués contient les nouveaux règlements, il ne lui semble donc pas nécessaire de les présenter en détail, mais il veut quand-même souligner que pour la première fois il a été possible de mettre à la disposition des tireurs des règlements qui sont identiques pour tous les tireurs dans le monde.

Monsieur Limongelli en prenant la parole, au nom du Président de la FITASC, remercie très chaleureusement les membres de la Commission Technique dont le long et minutieux travail à permis de mettre sur pied ce règlement unique, et remercie tout particulièrement monsieur Rosa-Clot, qui a pris à sa charge personnelle l'impression de cette brochure qui sera indispensable à tous les organisateurs et à tous les tireurs.

Accord avec l'UIT (ISSF), projet de programme des Championnats d'Europe

Le Président Rosa-Clot souligne l'importance de l'accord définitif intervenu entre l'UIT (ISSF) et la FITASC concernant les règlements et précise que l'accord prévu pour la coopération entre les deux Associations et l'organisation des Championnats d'Europe est également en bonne voie d'achèvement et ne pose plus aucun problème de la part de la FITASC.

Par lettre du 27 avril dernier un projet a été soumis aux Fédérations concernant l'organisation de ces Championnats et il demande aux délégués leurs avis.

Après un échange de vues prolongé, l'accord unanime se fait sur le fond de cette proposition et au particulier sur la solution « b » concernant la formation du groupe devant tirer les 100 derniers plateaux. Le projet qui sera donc soumis à l'UIT (ISSF), après que la Commission Technique ait défini les détails, est le suivant :

1. Chaque année se tirera, sous le contrôle et avec l'organisation de la FITASC, sur 200 plateaux, un Championnat International Européen individuel, ouvert (open) à tous les tireurs membres des Fédérations affiliées à la FITASC sans restriction de nombre et de nationalité. A la fin de ces 200 plateaux, distribution de médailles et prix d'honneur de la FITASC.

Ce Championnat est également ouvert (open) aux membres des Fédérations Européennes de l'UIT (ISSF), mais non membres de la FITASC, ceux-ci toutefois n'auront pas droit aux prix offerts par la FITASC.

2. En même temps, trois années sur quatre, se tirera sur ces 200 plateaux le Championnat d'Europe par équipes, organisé par la FITASC et auquel peuvent participer des équipes de 4 tireurs des nations affiliées à l'UIT (ISSF) ou à la FITASC, mais uniquement Européens ou de la région Méditerranéenne.

Titres et prix (médailles) de ce Championnat décernés par l'UIT (ISSF).

3. Pour le titre de Champion d'Europe individuel 100 plateaux supplémentaires seront tirés par un nombre limité de tireurs uniquement Européens ou nationaux de pays de la région Méditerranéenne. Ce nombre sera défini selon les circonstances de chaque Championnat, et comprendra le maximum de tireurs pouvant terminer les 100 plateaux en un jour, et pris dans l'ordre du classement individuel sur les premiers 200 plateaux, en ne pas tenant compte des équipes.
4. Une année sur quatre, l'année où l'UIT (ISSF) organise des Championnats d'Europe de toutes disciplines de tir, c'est elle qui choisit le lieu et les dates de ce Championnat, mais de préférence en accord avec la FITASC, afin d'éviter les inconvénients de deux grands Championnats dans la même année.

En ce qui concerne le skeet, la formule serait la même, avec 150 + 50 plateaux à tirer.

Sur une intervention du Président de la Fédération Algérienne, soutenue par celui de la R.A.U. il est émis le vœu que la possibilité d'inclure les tireurs des autres jeunes pays africains dans ces Championnats d'Europe soit étudiée en accord avec l'UIT (ISSF).

11 juin 1964 – Bologne - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux [<PV COMPLET>](#)

Tir aux plateaux (fosse olympique et skeet) en 1965 : Championnat International au Portugal
Volonté de synchronisation des dates du Championnat d'Europe (FITASC) avec le Championnat du Monde (UIT – ISSF)

Extrait du procès-verbal de la réunion

Proposition de modification de règlements

Le président [*de la Commission Technique Tir aux Plateaux*] en faisant connaître que plusieurs propositions, dont certaines très intéressantes, lui étant parvenues mais qu'en accord avec UIT (ISSF), il n'était pas question de modifier les règlements pendant au moins quatre ans, ces propositions seront réunies et examinées dans une séance ultérieure de la Commission, consacrée spécialement aux règlements. [...]

La Commission en particulier rappelle une fois de plus l'importance du contrôle des stands de tir, afin de s'assurer de la bonne qualité des machines et des plateaux et insiste à ce que les

Championnats ne soient pas donnés à des pays qui ne peuvent ou ne veulent pas se soumettre aux règlements.

Formule des Championnats à l'avenir

La commission approuve entièrement la formule proposée à l'Assemblée et se déclare prête à en discuter certains détails avec les délégués de l'UIT (ISSF) en souhaitant qu'une décision à ce sujet soit prise très rapidement.

Championnat du Monde 1965

La commission demande que les dates fixées pour les Championnats d'Europe de 1965 soient communiquées à l'UIT (ISSF) afin que celle-ci puisse en tenir compte au moment où elle fixera elle-même les dates du Championnat du Monde. A ce sujet le Président fait connaître que la FITASC a été avisée par la Fédération Italienne de sa demande concernant ces Championnats que les Fédérations affiliées à la FITASC comptent soutenir lors de l'Assemblée Générale de l'UIT (ISSF) à Tokyo.

Championnat International du Portugal

Sur demande de différents délégués, le Président de la Fédération Portugaise donne son accord sur l'organisation à Lisbonne, probablement en mars 1965 d'un Championnat International, au cours duquel les délégués des Fédérations pourraient se rendre compte des installations et du fonctionnement du stand de tir sur lequel sera disputé le Championnat d'Europe.

Schémas de Tir

Les schémas utilisés au cours de ces Championnats de Bologne ayant donné entièrement satisfaction, il est décidé de les proposer à l'UIT (ISSF) pour ses Championnats, en y ajoutant encore 5 formules. Il y aurait donc au total 10 formules homologuées pour les Championnats.

Il est rappelé à ce sujet aux Fédérations qu'ils devront construire les fosses de telle façon que les lancements supérieurs à 3m puissent être faits par les machines extérieures.

Calendrier de Grandes Epreuves - Championnats Nationaux

Le Président souligne une fois encore l'importance de la publication avant la fin du mois de novembre de chaque année des dates des grands tirs internationaux. Il demande aux Fédérations en outre que leurs Championnats nationaux soient ouverts (open) aux tireurs étrangers, ces Championnats étant la meilleure occasion pour y organiser des échanges internationaux et prendre des contacts utiles entre des différents pays. Le rôle de notre Fédération étant le développement du tir, nous suggérons qu'il y ait dans chaque Championnat National un titre international, à condition qu'il y ait un certain nombre de tireurs étrangers, ce nombre devant être défini par l'organisateur.

7 janvier 1965 - Paris - Réunion du Bureau de la FITASC <PV COMPLET>

Skeet : demande de création d'un Grand Prix Fitasc afin de promouvoir l'activité de ce sport qui deviendra certainement une discipline olympique

Extrait du procès-verbal de la réunion

1. Proposition de la Fédération Italienne

Le Président [du bureau de la Fitasc] donne lecture d'une lettre du Président de la Fédération Italienne demandant la création d'un Grand Prix FITASC au skeet, afin de promouvoir l'activité de ce sport qui deviendra certainement une discipline olympique. Il demande eu même temps que le premier Grand Prix soit accordé à l'Italie qui compte organiser cette compétition les 19 et 20 juin 1965 à Rome, sur 200 plateaux.

Le Président de la FITASC et le Bureau félicitent le Président de la F.I.T.A.V pour cette initiative et donnent l'accord du Bureau pour cette manifestation tout en soumettent pour approbation la proposition à la section de tir au Plateaux.

Une autre proposition de la Fédération Italienne tend à réduire les frais des organisateurs des Championnats Internationaux, en particulier au tir aux plateaux, en demandant que les invitations obligatoires soient réduites au seul Secrétaire administratif de la FITASC à tous les Championnats, exception faite des Championnats du Monde, du Championnat d'Europe, d'Amérique et de la Méditerranée, ou l'ancien règlement resterait en vigueur.

Le Bureau donne son accord de principe à cette proposition, tout en la soumettant à la prochaines Assemblée Générale, les modifications des règlements spéciaux des Championnats étant de son ressort.

28 mai 1965 - Lisbonne - Assemblée de la Section Tir aux Plateaux

<PV COMPLET>

Skeet : Proposition de Coupe des Nations / 1^{er} Grand Prix FITASC en 1965
Création de certificats d'arbitres internationaux

Extrait du procès-verbal de la réunion

Formule des Championnat d'Europe

Le Président de la Commission Technique, d'accord avec les autres délégués, constate que la nouvelle formule des **Championnats d'Europe, tout en étant une amélioration certaine sur la précédente ne donne pas encore entière satisfaction, précise qu'après des contacts pris avec le Président de UIT (ISSF), se prépare à élaborer une formule encore plus satisfaisante pour les prochains Championnats d'Europe.** L'Assemblée confie ce travail à la Commission Technique tout en soulignant la nécessité de sauvegarder les principes de notre organisation et l'intérêt des tireurs.

Coupe des Nations au Skeet

L'assemblée accueille avec grande satisfaction la proposition faite par Brno de **créer une Coupe des Nations au Skeet**, avec le même règlement que celle de la Fosse Olympique. Elle demande à la commission Technique d'examiner les détails de cette proposition et de voir si cette épreuve pourrait être organisée en 1966 à Brno. Elle demande aussi de procéder antérieurement à l'homologation des plateaux devant être tirés dans cette épreuve.

Grand Prix FITASC 1966 (Fosse Universelle)

C'est l'Espagne qui obtient cette manifestation internationale, et fera connaître à la FITASC le lieu et les dates proposées pour son organisation.

Grand Prix FITASC au Skeet 1965

L'Assemblée donne son accord pour l'organisation de ce Championnat en 1965 les 19 et 20 juin 1965 à Rome, tout en précisant que l'épreuve serait remplacée à l'avenir par la Coupe des Nations au skeet dont la création vient d'être décidée.

Entrée des Championnats, Prix des Plateaux

Le Président se fait l'interprète d'un grand nombre de délégués eu constatant que les prix d'entrée et des plateaux sont en augmentation incessante dans les derniers championnats, en particulier à ce Championnat d'Europe et à la Coupe des Nations de Juan-les-Pins. Il est demandé à ce que la Commission Technique veille tout particulièrement à ce que les prix à l'avenir soient raisonnables et à ce que l'abonnement d'un championnat, plateaux compris, ne dépasse pas environs 30 dollar U.S.

Modification du Règlement de la Coupe des Nations

Sur proposition de la Fédération Allemande une modification du règlement de la Coupe de Nations est décidée. Cette coupe sera définitivement attribuée au pays dont les tireurs l'auront gagnée trois fois (non-consécutives). En outre les tireurs des pays non européens ne pourront plus opter pour un pays européen, mais au cas où l'un d'eux gagnerait, la coupe serait attribuée au pays du premier tireur européen classé.

L'Assemblée approuve enfin la création par la FITASC d'un objet d'art offert au tireur le mieux classé du pays dans lequel la coupe a été tirée l'année précédente.

Certificats d'arbitres internationaux

Sur propositions de plusieurs Fédérations l'Assemblée reprenant une idée déjà depuis longtemps lancée par elle décide la création de certificats d'arbitres internationaux, certificats qui seraient attribués conjointement avec l'UIT (ISSF) par les Commissions Techniques réunies et il est demandé aux Fédérations de soumettre à M. Foussier leurs propositions le plus vite possible.

Sur proposition du Président de la Commission Technique, l'Assemblée décide d'attribution en même temps que les médailles, de diplômes d'honneur aux vainqueurs des Championnats Internationaux.

Elle décide également la création de médailles réservées aux seniors dans les Championnats d'Europe et fixe l'âge à partir duquel ces médailles seront attribuées à 55 ans atteint dans l'année du Championnat en question.

Suite à une demande de monsieur Requejo tendant à ramener de 20 à 19 ans l'âge limite des juniors, l'Assemblée décide de maintenir le règlement actuel.

22 juin 1965 – San Marin - Assemblée Générale <PV COMPLET>

Tir aux Electrocibles (hélices) : important développement en 1964 et proposition d'organiser un championnat international (1^{er} Championnat d'Europe) en 1966
L'AG de l'UIT (ISSF) a ratifié l'accord avec la FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion

Ratification des décisions du Bureau et des Commissions

Les décisions du Bureau et des différentes Commissions ayant été communiquées aux Groupements Nationaux affiliés, ainsi que celles de la Section de Tir au Plateaux, l'assemblée, sur demande de son Président, prononce leur ratification.

Elle reprend en outre pour l'ensemble de la FITASC deux décisions de la Section de Tir aux Plateaux :

1. Les invitations incombant à la Fédération organisatrice à l'occasion des Championnats Internationaux sont réduites au seul secrétaire administratif de la FITASC sauf pour le Championnat du Monde et le Championnat d'Europe, où la règle antérieure reste valable.
2. Les Championnats internationaux ne seront pas accordés, ou seront retirés à tout pays ayant organisé, pendant des championnats internationaux de la FITASC, des épreuves importantes pouvant gêner ces championnats, et retenir des tireurs désirant y participer.

Accord avec l'Union Internationale de Tir

Le Président [*de la FITASC*] fait connaître à l'Assemblée que l'accord élaboré pendant les années passées entre la FITASC et l'UIT (ISSF) a été ratifié par la dernière Assemblée de cette association. L'Assemblée remercie tous ceux qui ont pris part aux laborieux travaux aboutissant à cet accord et exprime sa satisfaction pour le résultat obtenu.

Electrocibles

Le président donne lecture du rapport du Président de la Commission des Electrocibles dont il ressort que ce sport a pris en 1964 un développement important.

Elle demande à cette Commission de continuer son étude, en se complétant éventuellement par des représentants de pays pratiquant ce tir et d'examiner la possibilité d'organiser en 1966 un Championnat international sur électrocibles.

7 décembre 1965 - Paris – Réunion FITASC - UIT (ISSF) <PV COMPLET>

Finalisation de l'accord sur l'organisation des championnats d'Europe. L'UIT (ISSF) rend hommage à l'action de la FITASC et sa place exceptionnelle dans l'organisation mondiale du sport de tir.

Extrait du procès-verbal de la réunion

Une réunion d'étude UIT (ISSF) – FITASC s'est tenue sur l'invitation du Comte de Gouvion-Saint Cyr, Président de la FITASC, le 7 décembre 1965 au siège social de la Fédération, 21 rue de Clichy à Paris, afin d'établir un accord entre les deux Associations sur l'organisation des Championnats d'Europe de Tir aux Plateaux de 1966 et d'étudier une formule pour ces Championnats à l'avenir.

Sont présents en dehors du Président de la FITASC :

- MM. Le Docteur Kurt Hasler. Président de l'UIT (ISSF)
- Georges Vichos, vice-Président de l'UIT (ISSF)
- Severino Rosa-Clot Président de la Section Plateaux de la FITASC
- Pierre-André Fluckiger, vice-président de la Section Plateaux de la FITASC
- Claude Foussier, Président de la Commission de Tir aux Plateaux de UIT (ISSF) et de la Commission Technique de la FITASC
- Dr. Peirre Bouyssou, Secrétaire Général de la FITASC
- Mr. de Kiss, Secrétaire-Trésorier de la FITASC

Le Président de la FITASC, en ouvrant la séance à 10 heures, souhaite la bienvenue à ses invités et les remercie d'avoir bien voulu faire ce voyage à Paris, dans l'intérêt de sport de tir. Il précise que deux problèmes sont à solutionner dont l'un, celui du Championnat d'Europe de 1966, est extrêmement urgent. Quant à la formule des Championnats dans l'avenir, il est également souhaitable de trouver une solution définitive. Après un long échange de vues et l'intervention du Dr. Hasler et de Mr. Vichos de la part de l'UIT (ISSF), les décisions suivantes sont prises :

Championnats d'Europe de 1966

Les propositions du Président de la FITASC, faites après les Championnats d'Europe de 1965 sont acceptées en grande partie en ce qui concerne la formule de ce Championnat, en particulier le nombre de plateaux à tirer, les titres et médailles à attribuer et la participation qui reste ouverte (open). Les représentants de la FITASC font toutefois une concession en acceptant qu'aucun titre ne soit attribué à cette occasion, au cas où le gagnant du Championnat serait un tireur originaire d'un pays outre-mer qui toutefois pourrait gagner la médaille de la FITASC et les prix attribués à sa place. Le programme de ce Championnat sera donc le suivant :

Fosse Olympique

300 plateaux pour tous les tireurs Européens ou non, les derniers 100 n'étant tirés que par les 60 meilleurs scores. Compétition ouverte (open) pour tout tireur jusqu'à 200 plateaux, Championnat par équipes uniquement pour les équipes européennes.

Deux classements :

1. Un classement européen, avec le titre et les médailles de l'UIT (ISSF)
2. Un classement international, y compris les non-européens. Ce dernier étant doté des prix d'honneur de la FITASC et du comité organisateur. Classement réservé aux membres de la FITASC seulement.

Classement Européen

- Championnat d'Europe individuel : médailles d'or, d'argent et de bronze
- Championnat d'Europe par équipes : médailles de vermeil, d'argent et de bronze.
- Championnat d'Europe féminin individuel : titre attribué si au moins 6 dames de trois nations différentes y participent, médailles de vermeil, d'argent et de bronze.
- Championnat d'Europe Juniors : comme pour les dames. Ce classement est réservé aux seuls européens et tireurs des pays de région méditerranéenne.

Classement International FITASC

- Médaille d'or de la FITASC pour le premier.
- Médaille de vermeil de la FITASC pour la première Dame,
- Médaille de vermeil de la FITASC pour le premier Junior
- Médaille de vermeil de la FITASC pour le premier Senior

25 prix d'honneur offerts par le Comité d'Organisation. Dans ce classement international figureront également tous les tireurs non-européens, mais il est réservé exclusivement aux membres de la FITASC

Skeet

Même règlement, même répartition des prix, mais la compétition portera sur 200 plateaux, avec élimination à 150.

Une médaille d'or sera offerte par le Président de la Section de Tir aux Plateaux de la FITASC au tireur membre de cette Association qui aura fait le meilleur score en additionnant la fosse et le skeet.

Une coupe en argent offerte par la FITASC au tireur ayant réalisé le meilleur score sur l'ensemble : fosse du Championnat d'Europe, Coupe des Nations et Grand Prix FITASC

Championnats d'Europe à l'avenir, Coopération UIT (ISSF) - FITASC

Monsieur George Vichos, dans un exposé fort apprécié, rend hommage à l'action de la FITASC, menée depuis quarante années dans l'intérêt du sport de tir aux armes de chasse et souligne la nécessité d'octroyer à cette association sa place tout à fait exceptionnelle dans l'organisation mondiale du sport de tir, afin de reconnaître ses services. Il souligne toutefois la nécessité de la coordination étroite de toutes les disciplines de tir au sein de l'UIT (ISSF), organisation mondiale, reconnue par le C.I.O. – Il verrait volontiers la FITASC membre d'honneur de l'UIT (ISSF), chargée de l'organisation du sport de tir en Europe.

En ce qui concerne les Championnats d'Europe, deux propositions concrètes sont faites :

M. Fluckinger propose d'envisager la possibilité que la FITASC organise à elle seule les Championnats d'Europe dans les années (trois sur quatre) où l'UIT (ISSF) n'organise pas ces Championnats. Ces Championnats seraient, bien entendu, ouverts (open) et tirés avec le règlement de la FITASC.

M. Foussier propose l'organisation par la FITASC chaque année, sauf dans les années de Championnat d'Europe UIT (ISSF) de toutes disciplines, de Championnat d'Europe de Clubs, qui seraient ouverts à tout tireur de tous pays (open) et serviraient utilement au recrutement des tireurs pouvant participer par la suite aux championnats de l'UIT (ISSF) dans lesquels la participation est limitée. Les fédérations nationales affiliées à la FITASC désigneraient les équipes de club qui pourraient participer à ces Championnat, la participation individuelle restant entièrement ouverte (open).

A l'issue d'un long échange de vues et l'exposé de l'opinion de tous les délégués, la proposition de M. Foussier semble pouvoir servir de base à la solution en vue, et les Présidents des deux Associations demandent de bien vouloir mettre sur papier un projet détaillé qui serait soumis très prochainement tant à l'UIT (ISSF) qu'à la FITASC.

Il est donc décidé de remettre la décision une date ultérieure, qui pourrait être celle des prochains Championnats d'Europe de Lahti, près qui les Comités aient pu examiner la proposition de Monsieur Foussier.

7 mai 1966 - Madrid – Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>

La section de Tir aux plateaux se voit confiée la poursuite des négociations avec l'UIT (ISSF)

Extrait du procès-verbal de la réunion

Relations avec l'UIT (ISSF)

Le Président de la FITASC, dans un rapport qu'il vient de distribuer aux délégués, a fait le point des entretiens qu'il a eus au cours de l'année, avec le Président de l'UIT (ISSF). Le rapport annuel présenté au début de séance donne d'autre part le compte-rendu des différentes réunions et prises de contact entre les deux Associations. Il demande à l'Assemblée de confier à la Section

de Tir aux Plateaux la mission de continuer les entretiens avec l'UIT (ISSF) afin d'arriver soit au prolongement de l'accord actuel, soit à la conclusion d'un nouvel accord, assurant les intérêts de notre Fédération et des tireurs, en sauvegardant le principe d'un Championnat International annuel de la FITASC, ouvert à tous les tireurs membres (open), sans limitation de nombre.

L'Assemblée, à l'unanimité, adopte la proposition de son Président et confie au Bureau et à la Section de Tir aux Plateaux le soin de mener à bien ces entretiens considérés comme très importants pour l'avenir du sport de tir aux plateaux.

9 juin 1966 - Juan-les-Pins - Réunion de la Section Tir aux Plateaux

<PV COMPLET>

Le Comité Exécutif de l'UIT (ISSF) a décidé de ne pas prolonger les accords avec la FITASC, en ce qui concerne les Championnats d'Europe, et les organiser elle-même (soit avec participation limitée).
Etonnement de la part de la Fitasc : 1/3 des membres de l'UIT (ISSF) seulement pratiquent le tir aux plateaux qui ne peut être régi par les mêmes règles d'organisation que les autres disciplines de tir UIT (ISSF)

Extrait du procès-verbal de la réunion

Le Dr. Hasler, Président de l'UIT (ISSF), a été invité à assister à L'Assemblée.

A l'ouverture de la séance, le Président Rosa-Clot souhaite la bienvenue aux délégués présents et remercie le Dr. Hasler d'avoir bien voulu accepter son invitation et être venu assister à cette réunion.

Relation avec l'UIT (ISSF)

Le Président Rosa-Clot, en exposant en quelques points l'historique des relations de notre Fédération avec l'UIT (ISSF), demande aux délégués de se rapporter au compte-rendu détaillé qui a été distribué à tous les délégués présents.

Il précise que la FITASC ayant reçu une communication du Président de l'UIT (ISSF) selon laquelle cette Association ne comptait pas renouveler l'accord qu'elle a depuis de nombreuses années avec la FITASC, la question très importante de la collaboration des deux Associations dans l'avenir doit être posée.

De nombreux délégués ayant pris parole, le Président Rosa-Clot demande au Président de l'UIT (ISSF) d'exposer l'intention de cette Association et de préciser les raisons pour lesquelles une telle résolution a été prise.

Le Dr. Hasler dans son exposé précise que le Comité Exécutif de l'UIT (ISSF) lors de la dernière réunion avait abordé ce problème et a pris la décision de proposer à la prochaine assemblée de ne pas prolonger les accords avec la FITASC, en ce qui concerne les Championnats d'Europe, et les organiser elle-même, considérant que les Championnats d'Europe devaient être organisées de la même façon et avec le même règlement pour toutes les disciplines de tir que contient l'UIT (ISSF).

Il ressort de cet exposé du Dr. Hasler que :

1. L'accord avec la FITASC ne devrait pas être prolongé.
2. Que l'UIT (ISSF) compte organiser elle-même des Championnats d'Europe dans des périodes non encore déterminées,

3. Que ces Championnats d'Europe seraient certainement limités, comme dans les autres disciplines de tir.

Devant cette situation, le Président Rosa-Clot, tout en soulignant le fait qu'il lui semblait étrange que les décisions importantes soient prises dans le domaine du tir aux armes de chasse par une association dans laquelle cette discipline de tir n'est représentée que par un tiers de ses membres au maximum, demande aux délégués d'exposer leur point de vue.

Toutes les interventions sont d'accord sur le point principal, à savoir qu'il est absolument impossible d'appliquer pour le sport de tir aux Armes de Chasse les mêmes règles d'organisation que pour les autres disciplines représentées par UIT (ISSF), notre sport étant un sport tout à fait différent et son développement exigeant des Championnats ouverts (open), que l'UIT (ISSF) ne veut et ne peut pas organiser.

Monsieur Riard, pour la France, souligne en particulier, qu'avec la formule de l'UIT (ISSF) les Championnats ne pourraient être organisés que par les toutes grandes Fédérations, très riches, ne laissant aucune chance aux pays moyens et petits. Par contre, le Championnat ouvert (open) est la seule formule à stimuler le développement de notre sport.

Dans son intervention Monsieur Wright (Grande-Bretagne) s'étonne de l'intention de l'UIT (ISSF) de vouloir réduire les épreuves de tir aux Armes de Chasse, alors que la formule actuelle, avec l'organisation de la FITASC, qui en fait, soulage le mécanisme lourd de l'UIT (ISSF), rend entièrement satisfaction.

Le président Rosa-Clot se range à l'avis des autres délégués et ne donne raison à l'UIT (ISSF) que sur un seul point sur lequel la FITASC pourrait faire une concession, à savoir la limitation géographique des participants des Championnats d'Europe.

Monsieur Mahau (Belgique) attire l'attention des dirigeants des deux Associations sur les conséquences graves qu'entraîneraient pour elles une scission éventuelle qu'il faudrait à tout prix éviter.

Dans leurs logues interventions, dont le sens est à peu près identique, MM. Tabet (Liban) et Fluckinger (Suisse) confirment leur volonté de maintenir les accords actuels avec l'UIT (ISSF) dont profitent tous les tireurs, mais pas au prix d'abandonner des principes fondamentaux de notre sport. Ils proposent de demander à UIT (ISSF) de prolonger au moins jusqu'à la fin de 1968 les accords actuels, laissant le temps aux deux organisations d'élaborer un nouvel accord.

Ils considèrent toutefois que si l'UIT (ISSF) dénonçait nos accords ou ne les prolongeait pas, la FITASC devrait s'organiser elle-même, de la façon qui lui semblerait la meilleure, sans tenir compte de l'UIT (ISSF), car aucun lien ne la lierait plus à elle. Elle devrait organiser ses Championnats Internationaux elle-même, avec la formule qui lui convient le mieux, tout en respectant les règles d'amateurisme du C.I.O.

Monsieur Fluckiger s'étonne, en outre, de voir l'UIT (ISSF) tant s'intéresser à l'organisation des Championnats d'Europe, alors qu'elle n'en a jamais fait autant dans les autres continents.

Ayant entendu tous les avis qui semblent être d'accord sur le fond du problème, le Président Rosa-Clot, faisant leur analyse, propose à l'Assemblée de voter la résolution suivante qui devra être communiquée à l'UIT (ISSF):

« L'Assemblée de la Section de Tir aux Plateaux de la FITASC décide de porter à connaissance de l'UIT (ISSF) son désir de voir les accords existants avec l'UIT (ISSF) se prolonger au moins jusqu'à la fin de l'année 1968.

Durant cette période un effort devra être fait de part et d'autre pour que soient éliminés les différends qui peuvent encore exister entre les deux Associations.

De plus, la FITASC décide, conformément au vœu de l'UIT (ISSF) que le titre de Champion d'Europe ne pourra être décerné qu'à un tireur d'un pays européen ou méditerranéen, ces tireurs pouvant seuls figurer dans le classement de ces Championnats.

Elle exprime enfin le désir, de voir l'UIT (ISSF) charger officiellement la Section de Tir aux Plaqueaux de la FITASC de l'organisation annuelle, sous son égide, des Championnats d'Europe ouverts » (open).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Une autre résolution est ensuite votée à l'unanimité qui, toutefois, n'entrera en vigueur qu'au cas où l'UIT (ISSF) n'accepterait pas la première et qu'un aucun accord ne lierait plus les deux Associations. Le texte de cette résolution est le suivant :

« L'Assemblée de la Section de Tir aux Plaqueaux de la FITASC décide : Au cas où l'UIT (ISSF) dénoncerait les accords existant entre elle et la FITASC concernant l'organisation de Championnats d'Europe, ou ne les prolongerait pas, elle se chargera elle-même de l'organisation de ces Championnats d'Europe annuels, conformément à ses règlements mais en appliquant toujours les règles de l'amateurisme de C.J.C.

Elle décide également que, dans l'intérêts des tireurs, elle tiendra toujours compte, lors de la fixation des dates de ces Championnats, des programmes déjà établis par l'UIT (ISSF), et qu'elle ne fera aucune modification au règlement de tir sans essayer, d'abord, d'obtenir l'uniformité de ces modifications avec l'UIT (ISSF) »

Monsieur Romero-Requejo (Espagne) propose enfin, que la FITASC envisage, dans ce cas, l'organisation d'une épreuve nommée « Coupe du Monde ». Il est décidé que la commission technique étudierait cette proposition.

29 septembre 1966 - Juan-les-Pins - Réunion de la Commission Technique de la FITASC [<PV COMPLET>](#)

Fosse Olympique et Skeet : Propositions de modifications
--

Extrait du procès-verbal de la réunion

Proposition de Modification de Règlements

La Commission examine plusieurs propositions qui lui ont été soumises par écrit et qui sont les suivantes :

Proposition du Président de la Commission Technique

Age des Vétérans et Juniors : que l'âge des vétérans soit fixé à 60 ans révolus et celui des Juniors à 18 ans non atteints dans l'année en cours.

Proposition est acceptée et sera soumise, conformément aux accords existants à l'UIT (ISSF).

Proposition de M. Eisenlauer - Règlement Fosse Olympique

Afin d'accroître la difficulté dans les épreuves de tir à la Fosse Olympique, M. Eisenlauer propose que l'angle de lancement soit porté de 45° à 60° et la longueur du lancement de 70 à 100 mètres.

La commission, tout en étant d'accord sur les principes de rendre le tir à la Fosse plus difficile à l'avenir, ne pense pas que la solution souhaitée puisse être l'élargissement des angles de tir. Mais, prenant comme base les propositions suivantes/

a/ Demander à l'organisation des Championnats d'appliquer toujours le maximum de difficultés autorisées par l'actuel règlement, et prévoir, pour l'avenir, le prolongement de la longueur du lancement et éventuellement la possibilité de faire tirer ces Championnats à 17 mètres au lieu de 15.

b/ Prévoir les Championnats non pas en séries de 25, mais de 50 plateaux consécutifs, ce qui, tout en augmentant la difficulté, permettrait même de gagner un temps appréciable.

Toutes ces propositions seront soumises, conformément aux accords existants, pour examen à l'UIT (ISSF).

Règlement de Tir du Skeet

La Commission accepte une proposition qui, elle aussi, sera soumise pour avis à l'UIT (ISSF) et qui pour but d'obtenir du gain de temps dans le parcours de skeet, et qui pourrait être acceptée pour l'avenir. La formule nouvelle serait la suivante :

- a. sur les postes 1, 2, 6 et 7, tirerait les doublés immédiatement après les simples.
- b. sur les postes 3, 4 et 5 on ne tirait que des doublés.
- c. sur le poste 8 deux simples avec une cartouche.

Diamètre du Plateau

La commission a précisé, par suite d'une réclamation faite par un fabricant que le règlement international ne laissait aucune latitude en ce qui concerne le diamètre du plateau, celui-ci devant toujours être de 110mm.

25 mai 1967 - Brno - Assemblée Annuelle de la Section de Tir aux Plateaux

<PV COMPLET>

Skeet : Grand Prix FITASC 1968 en Belgique

Proposition de faire une demande d'affiliation directe de la FITASC au C.I.O.

Extrait du procès-verbal de la réunion

Il [Le Président Rosa-Clot] souligne particulièrement l'effort qui a été fait en cours de ces années par les dirigeants de notre Fédération en faveur d'un arrangement définitif avec l'UIT (ISSF), donnant satisfaction aux aspirations de nos Fédérations et de nos tireurs, sur la base de la résolution votée lors de notre dernière Assemblée.

Le Président de la FITASC, Comte de Gouvion St. Cyr, prenant la parole, précise que notre Fédération, en se tenant strictement aux accords de 1951 avec l'UIT (ISSF) n'a jamais demandé quoi que ce soit, et c'est de cette dernière que sont venues toutes les demandes de modification, tendant à laisser à notre Association de moins en moins d'influence dans la gestion de notre sport. C'est la raison pour laquelle le bureau de la FITASC a décidé d'adresser

une demande d'affiliation directe au Comité International Olympique pour y représenter le sport de tir aux armes de chasse.

Il demande aux Fédérations de lui faire connaître par écrit leur opinion sur cette question. Les entretiens avec l'UIT (ISSF) vont continuer et nous espérons tout de même arriver à un résultat positif.

27 mai 1967 - Brno - Réunion de la commission Technique <PV COMPLET>

Parcours de Chasse : lancement du 1^{er} projet de Règlements
Fosse Olympique et Skeet : Championnats d'Europe en 200 plateaux
Consultation sur les catégories internationales

Extrait du procès-verbal de la réunion

Championnat d'Europe de 1968

Mr. Mahau, Président de la Fédération Belge fait connaître le projet du Championnat d'Europe de 1968, dont il a déjà parlé lors de l'assemblée du 25 mai 1967.

Le Président Rosa-Clot, en faisant l'historique des Championnats d'Europe fait ressortir les difficultés d'un Championnat d'Europe en 300 plateaux dont le déroulement normal nécessite souvent des modifications sur place, ce qui a été le cas ici à Brno. Il souligne que même l'UIT (ISSF) songe à réduire le nombre de plateaux à tirer pendant les Championnats du Monde, et que les Jeux Olympiques ne se déroulent aussi que sur 200 plateaux. Il propose donc que les Championnats d'Europe soient tirés tant à Fosse qu'au skeet en 200 plateaux, sans élimination, et que cette proposition soit soumise, conformément à nos accord à l'UIT (ISSF).

Cette décision, après plusieurs interventions, est acceptée à l'unanimité et il est décidé que la Belgique prépare déjà son programme selon cette formule. Si l'UIT (ISSF) n'acceptait pas notre proposition, il n'y aurait qu'à prévoir une journée supplémentaire, au détriment de l'entraînement qui permettrait de tirer les 100 plateaux, restant avec nombre réduit de tireurs.

Une proposition de M. Larsson est acceptée, en ce qui concerne les équipes, dont le Championnat se déroulait tant à la Fosse qu'au skeet en 150 plateaux, afin que les deux Championnat ne se terminent pas le même jour. Il est en outre, demandé à la Belgique de prolonger d'un jour le Championnat de skeet.

Coupe d'Europe et Coupe du Monde

La proposition de la Fédération Espagnole est approuvée dans ses grandes lignes et le projet détaillé, comme celui de la Coupe d'Europe Centrale, sera soumis pour examiner au Président de la Commission.

Attribution de licences pour Juges-Arbitres

La Liste des Nouveaux Juge-Arbitre sera communiquée aux fédérations. 9 sont acceptés pour la fosse et 10 pour le skeet.

Catégories internationales

Il est demandé aux Fédérations d'envoyer à la FITASC des propositions écrites en précisant le règlement existant dans leurs pays. C'est par la comparaison de ces propositions qu'il sera le

plus facile d'établir un règlement sur des catégories internationales qui pourront servir comme base de limitation dans le Championnat.

Projet de Règlement de parcours de Chasse

Le Président Foussier étant absent, ce projet, qui est considéré intéressant, devra être examiné lors d'une prochaine réunion.

26 août 1967 - Bologne – Assemblée Générale <PV COMPLET>

Délégation pour défendre la position de la FITASC à l'AG de l'UIT (ISSF) en septembre 1967
--

Extrait du procès-verbal de la réunion

Relations avec l'UIT (ISSF)

Le Président de la FITASC fait connaître que le Comité de Direction, au cours de la réunion qu'il vient d'avoir a approuvé les propositions de son Bureau et de la Section de Tir aux Plateaux en ce qui concerne les relations avec l'UIT (ISSF), proposition qui ont été communiquées à tous les membres.

L'Assemblée, à l'unanimité, ratifie ces décisions et, sur demande du Président, donne pouvoir à Monsieur Natalino Di Giannantonio, vice-Président de la FITASC de représenter celle-ci lors de l'Assemblée Générale de l'UIT (ISSF), qui se tiendra en septembre prochain à Bologne, et d'y soutenir et défendre le point de vue exprimé par le Comité de Direction.

6 décembre 1967 - Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

Parcours de Chasse : Décision du 1 ^{er} Championnat d'Europe en 1968, sous contrôle exclusif de la FITASC Fosse Olympique et Skeet : outre les Championnats d'Europe, Grand Prix et Coupe des Nations dans chaque discipline Création d'une Coupe en argent offerte au tireur ayant participé aux trois championnats d'Europe (Fosse, Skeet et parcours de chasse)

Extrait du procès-verbal de la réunion

3) Grand Prix Fitasc (Fosse)

La commission décide de proposer à la prochaine Assemblée à ce que le Grand Prix FITASC annuel se dispute dans les années olympiques sur fosse Olympique, et dans les autres années sur Fosse Universelle.

4) Établissement de Catégories Internationales

La Commission décide le principe d'établir deux catégories internationales et demande aux délégués de la Belgique, de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de la Suisse de se réunir pour essayer de définir les modalités de l'établissement de ces catégories, et leur application.

En ce qui concerne la participation aux Championnats d'Europe, la Commission propose que ne soient autorisés à participer à ceux-ci que les tireurs ayant participé aux derniers championnats nationaux de leur pays. S'il y a des nations qui n'organisent pas encore de championnats nationaux, les tireurs devraient être obligatoirement présentés par leur Fédération.

5) Coupe d'Europe et Coupe de Monde

Le délégué de la fédération Espagnole précise que sa Fédération par la suite du changement intervenu à la présidence de celle-ci, n'a pu encore élaborer une proposition détaillée, mais qu'elle maintenait celle de M. Romero Requejo et qu'elle ferait préparer un projet détaillé pour la prochaine réunion de Commission Technique.

6°) Règlement International [Parcours de Chasse]

Le président Foussier et Monsieur Bérourard font un exposé détaillé de la proposition française concernant le règlement international de tir au parcours de chasse. Ce règlement, jugé très intéressant par tous les délégués, et la Commission est acceptée et la Commission, comme le lui a demandé l'Assemblée Générale, décide son application pour le premier Championnat d'Europe de Tir au parcours de Chasse. Le règlement pourra toutefois être modifié, si la commission le juge utile.

La Commission décide par conséquence la création de Championnats d'Europe annuels au parcours de chasse, sous le contrôle exclusif de la FITASC et auxquels ne pourront participer que les membres des fédérations qui lui sont affiliés.

Elle considère cette nouvelle discipline qui a pris une grande extension dans certains pays comme très intéressante, et pouvant servir comme base de recrutement parmi les chasseurs et les jeunes pour les disciplines olympiques.

7°) Championnats Internationaux 1968

La Commission examine les différentes propositions qui lui sont présentées et décide comme suit :

A. Championnat d'Europe

Ces championnats auront lieu, comme prévu, sur trois fosses olympiques et trois skeets sur le nouveau stand de la Fédération Belge à Fosse-La Ville, près de Charleroi, en Belgique.

MM. Mahau et Leonard présentent la proposition de la Fédération Belge qui est acceptée comme suit :

- 17-19 juin : Entraînement à la Fosse Olympique
- 20-23 juin : Championnat, d'Europe Fosse Olympique
- 24-26 juin : Entraînement au skeet
- 27-30 juin : Championnat d'Europe au skeet

Les championnats auront lieu, tant pour la Fosse que pour le skeet en 200 plateaux (50 par jour), avec élimination éventuelle après 150. Il est en outre décidé qu'il n'y aura pas de répartition homogène sur les trois stands, chaque tireur devant toutefois tirer le même nombre de plateaux sur chaque stand, mais pas obligatoirement le même jour.

La Commission insiste tout particulièrement sur l'organisation de l'entraînement, afin que chaque tireur ait les mêmes possibilités de s'entraîner.

B. Championnat d'Europe de Tir au Parcours de Chasse

Sur proposition de la Fédération Française, le programme du 1^{er} Championnat d'Europe de tir sur parcours de chasse est établi comme suit :

Vittel, du 4 au 7 juillet 1968

1-3 juillet : Entraînement

4-7 juillet : Championnat d'Europe

8 parcours de 25 plateaux : 4 parcours sur le stand du plateau, 4 parcours sur le stand du ravin.

Championnat par équipes nationales : 4 tireurs par équipe sur les 150 premiers plateaux,
Championnat d'Europe Féminin sur les 100 premiers plateaux

Championnat d'Europe junior : sur les 150 premiers plateaux,

Prix réservés aux vétérans, de nombreux prix spéciaux, entre autres une COUPE EN ARGENT offerte par la FITASC au tireur ayant participé aux trois championnats d'Europe (Fosse, Skeet et parcours de chasse) ayant réalisé les meilleures performances sur le total des épreuves (3x150 plateaux).

Le Tir de Vittel prendra en outre à sa charge les frais de séjour de deux tireurs et du capitaine d'équipe de chacune des équipes étrangères engageant dans le championnat par équipe.

La Commission remercie l'organisation de la tire pour cette initiative qui ne pourra qu'encourager le développement de cette nouvelle discipline. [...]

C. Autre Championnats Internationaux de la FITASC

La Commission décide d'accepter les propositions suivantes pour les autres championnats internationaux la FITASC pour 1968 :

a) Coupe des nations à la fosse Olympique : du 17 au 20 août à Claviere (Italie).

b) Grand Prix FITASC Fosse Olympique : du 23 au 25 mai sur le nouveau stand de la Société de Meudon à Bois-d'Arcy, près de Versailles (France).

c) Grand Prix FITASC au skeet : du 6 au 7 avril à Fosse-La-Ville (Belgique). Inauguration du stand sur lequel doit se dérouler le Championnat d'Europe.

d) Coupe de nations au Skeet : Dates pas encore fixées par la Roumanie, mais probablement à Bucarest, en Septembre.

8°) Candidature pour 1969 :

Le Commission accepte la candidature de la Belgique pour les deuxième Championnats d'Europe de tir au parcours de chasse de 1969.

9°) Homologation de plateaux

Après une interruption de la séance pour déjeuner, la Commission s'est rendu au Cercle du Bois du Boulogne pour y procéder à l'examen des différentes marques de plateaux qui lui ont été soumises pour homologation.

Faisant suite aux différents tests, elle décide l'homologation des marques suivantes.

1. Charbonnages de France (sans Croix de Lorraine) France
2. Laporte- Super- Europe (France)
3. Eley de la I.M.I. (Gde. Bretagne)

19 avril 1968 – Valence – Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

L'AG de l'UIT (ISSF) de septembre 1967 a voté la rupture unilatérale de l'accord avec la FITASC : en conséquence la FITASC se prépare à reprendre ses activités en toute indépendance [NB : 1968 est l'année d'intronisation du skeet aux JO]

Extrait du procès-verbal de l'assemblée

Relation avec l'Union Internationale de Tir

Le Président de la FITASC expose à l'Assemblée l'évolution des relations de la FITASC avec l'UIT (ISSF) et confirme que l'Assemblée Générale de cette dernière, à Bologne, en Septembre 1967 a pris la décision d'une rupture unilatérale, à partir de fin 1968 des accords qui nous liaient.

L'assemblée renouvelle sa confiance au Président en précisant que, faute d'accord d'ici la fin de l'année, la FITASC serait amenée à reprendre ses activités en toute indépendance et dans tous les pays, dans le domaine du tir aux plateaux, selon les modalités qui seraient alors à déterminer.

26 juin 1968 – Fosse-la-Ville - Réunion de la Section de Tir aux Plateaux [<PV COMPLET>](#)

Etude d'une nouvelle forme de tir sur la Fosse Universelle (séries de 5 plateaux sur un pas de tir central et avec handicaps).
Fosse Olympique et au Skeet : Grand Prix d'Europe de la FITASC à Brno en mai 1969

Extrait du procès-verbal de la réunion

Relation avec l'UIT (ISSF)

Le Président Rosa-Clot fait un long exposé sur l'évolution des relations entre l'UIT (ISSF) et la FITASC depuis la dernière Assemblée. Il en ressort que l'UIT (ISSF) ayant, avec fin 1968, dénoncé l'accord qui la liait à notre Association depuis 1951 et, tout en s'étant exprimé pour la conclusion d'un nouvel accord, les entretiens entre les deux organisations ont été repris à plusieurs reprises. Nous gardons l'espoir qu'ils aboutiront dans les meilleurs délais. Toutefois, aucune proposition précise n'ayant encore été soumise à la FITASC, l'Assemblée charge son Président Monsieur Rosa-Clot, pour prendre contact avec Mr. Barannyi, Président du Comité Européen de l'UIT (ISSF) et d'élaborer avec lui, avant la fin de l'année en cours, un projet qui serait soumis aux deux associations. Sans accord avant fin 1968, notre Fédération reprendrait son entière liberté.

Championnats Internationaux de 1969 et 1970

Conformément aux accords précédents, c'est l'UIT (ISSF) qui organise en 1969, en même temps que ses grands championnats pour toutes les disciplines de tir, les championnats d'Europe à la Fosse Olympique et au Skeet. L'Assemblée, sur proposition de son Président, décide de continuer l'application de cet accord, la FITASC n'organisera donc aucun Championnat d'Europe sur ces disciplines. Ils seront remplacés par le Grand Prix d'Europe de la FITASC à la Fosse Olympique et au Skeet qui est accordé, sur sa demande, à Brno (Tchécoslovaquie) et déroulera en mai 1969.

Le Championnat d'Europe au Parcours de Chasse est accordé à la Belgique qui ne donnera toutefois sa réponse définitive qu'après celui de 1968 qui doit se dérouler prochainement à Vittel (France). Une demande de la Grande Bretagne est acceptée pour 1970, qui pourraient même avoir lieu en 1969, si Belgique décide à renoncer pour cette année.

Le Grand-Prix FITASC à la Fosse Universelle est accordé à la Belgique. Il se déroulera certainement à Fosse-la-Ville, et le projet de programme sera soumis à la Commission Technique.

Les Coupes de Nations Fosse et Skeet, n'ayant pas encore été disputées, il faut attendre leurs résultats avant de connaître le pays qui organisera en 1969.

Autres épreuves internationales à créer

La Fédération Espagnole ayant soumis son projet pour les Coupe d'Europe et Coupe du monde qu'aujourd'hui, celui-ci est renvoyé devant la Commission Technique, de même qu'un projet de Coupe Balkanique, proposé par la Bulgarie, mais dont aucun délégué n'est présent.

Nouvelle Discipline de Tir à Créer

Après un exposé fort intéressant de Monsieur J.P.Faber sur le règlement proposé pour le tir au Parcours de Chasse de Vittel et celui du Président Mahau au sujet d'une nouvelle forme de tir sur la Fosse Universelle, mais avec des séries de 5 plateaux sur un pas de tir central et avec handicaps, il est décidé de confier ces questions pour examen à la Commission Technique, afin de faire une proposition à la prochaine Assemblée.

En ce qui concerne le parcours de chasse, c'est le règlement de la Fédération Française qui est provisoirement adopté et sera appliqué à Vittel.

Divers

Monsieur Maurice Tabet a une proposition tendant à rendre le tir à la fosse plus sportif et plus économique en autorisant l'utilisation d'une cartouche avec une charge de 32grs de plomb au maximum seulement. L'examen de cette proposition est maximum seulement. L'examen de cette proposition est confié à la commission Technique.

30 janvier 1969 – Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

1970 : attribution des 2^e Championnat d'Europe à la Fosse Universelle et 3^e Championnat d'Europe au Parcours de Chasse
Nouvelle discipline à l'étude : le Tir à la Trap Européenne
Fosse Olympique et skeet : continuation avec Coupes des Nations et Grand Prix

Extrait du procès-verbal de la réunion

A l'ouverture de la séance, le Président Foussier souhaite la bienvenue aux délégués présents et communique à ceux-ci le texte d'une lettre qu'il a adressé, avec l'accord du Président de la FITASC au Président de l'UIT (ISSF), et contenant des nouvelles propositions pour accord entre les deux Associations sur la base de propositions faites en juin dernier par le Président de la Commission Européenne de l'UIT (ISSF). Après un compte-rendu du Président Rosa-Clot qui a participé aux réunions de l'UIT (ISSF) à Mexico et le fait qu'aucune réponse n'a été donnée à

cette lettre jusqu'à ce jour, la Commission demande au Président de la Section de Tir aux Plateaux d'intervenir une nouvelle fois, à l'occasion de la prochaine réunion du Comité Technique de l'UIT (ISSF) auprès du Président de cette Association, afin qu'une demande soit donnée aux propositions de la FITASC de prendre une décision, et de fixer la marche à suivre.

Après avoir pris connaissance par le Président Rosa-Clot d'un projet du Comité Européen concernant l'organisation par celui-ci d'un Grand-Prix d'Europe à Wiesbaden, les membres de la commission expriment leur profond étonnement, cette initiative étant en complète opposition avec les propositions faites par le Président de cette même commission Européenne à la FITASC. Ils demandent au Président Rosa Clot d'obtenir des explications à ce sujet de la part de l'UIT (ISSF).

1. Programme de la FITASC pour 1970

La Commission décide de proposer à la prochaine Assemblée que la FITASC organise en 1970 les championnats suivants :

- 2^e Championnat d'Europe à la Fosse Universelle,
- 3^e Championnat d'Europe au Parcours de Chasse,
- Coupes des Nations au Skeet.

Toutes ces compétitions seront ouvertes à tous les membres de la FITASC (open) et les candidatures seront acceptées lors de la prochaine Assemblée.

2. Formule de la Coupe de Nations

Sur proposition du Président Rosa-Clot, et après l'intervention favorable de M. Dumitrescu, il est décidé de proposer à l'Assemblée la modification du règlement des Coupes des nations. Selon cette proposition la Coupe des Nations ne pourrait être tirée que pendant deux années consécutives dans le même pays et si elle était gagnée pour la troisième fois par un tireur de la même nationalité, elle reviendrait au pays du premier étranger classé ou si la fédération de celui-ci n'était pas en mesure de l'organiser à un autre pays désigné par la FITASC – il est aussi décidé de proposer à cet effet la création d'une Commission Restreinte au sein de la Commission Technique qui aurait le devoir de fixer toutes les modalités de l'organisation des Coupes des Nations à la Fosse Olympique et au Skeet. Cette commission sera nommée par la prochaine Assemblée.

6. Grand-Prix des Carapates et Coupe des Pays Danubiens (FITASC)

7. Coupes des nations Skeet 1968 et 1969

8. Coupe des Nations à la Fosse Olympique

9. Grand-Prix FITASC – Fosse et Skeet

10. Championnat d'Europe de Parcours de Chasse

11. Règlement de Tir à la Trap Européenne

2 mai 1969 – Lisbonne – Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>

Accord UIT (ISSF) et FITASC caduque depuis le 31/12/1968.
Pour ne pas mettre en difficulté certaines Fédérations affiées aux deux Associations, la FITASC décide de ne plus organiser de Championnats Internationaux dans les disciplines olympiques, en se limitant aux Coupes des Nations, Grand-Prix, ...
Cap sur le développement des disciplines de chasse qui ont pris une grande extension ces dernières années

Extrait du procès-verbal de la réunion

Relation avec l'UIT (ISSF)

Le Président de la FITASC ayant fait l'historique de sport de tir aux plateaux de la FITASC et des relations avec l'UIT (ISSF) précise qu'en dépit de tous les efforts faits pour une collaboration indispensable entre les deux Associations, l'UIT (ISSF) a dénoncé les accords qui l'ont liée à la FITASC, ce qui sera préjudiciable pour les tireurs et le sport de tir en général. Les accords ayant cessé le 31 décembre dernier, la FITASC est donc libre d'organiser toutes les épreuves internationales qu'elle désire et sans limitation géographique. Elle n'est pas non plus tenue à faire respecter les règlements olympiques et rend donc l'entière liberté à ses membres en ce qui concerne l'organisation de prix en espèces.

Toutefois, afin de ne pas mettre en difficulté certaines Fédérations affiées aux deux Associations, elle a décidé de ne pas organiser de Championnats Internationaux dans les disciplines olympiques, en se limitant aux Coupes des Nations, Grand-Prix, etc. Par contre, elle compte développer les disciplines de chasse qui ont pris une grande extension dans les dernières années. C'est la Section de Tir aux Plateaux qui prendra lors de sa prochaine Assemblée les décisions à ce sujet, et l'Assemblée Générale lui donne pleins pouvoirs en ce qui concerne l'établissement du plan des activités de la FITASC dans ce domaine.

Partie V : 1969 – 1982

La FITASC connaît un grand développement mondial avec les disciplines de tir aux plateaux non-olympiques

17 juin 1969 – Versailles - Assemblée Annuelle de la Section Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

L'UIT (ISSF) ne désirant plus aucune collaboration avec la FITASC, celle-là veut contrôler toute l'activité de sport de tir aux armes de chasse à l'exception du tir au vol de chasse.

L'Assemblée de la FITASC en prend acte mais conteste cette formule restrictive et décide la continuation d'organisation d'épreuves internationales « open » (vitales au développement du tir) dans le domaine du tir aux plateaux, incluant des compétitions internationales d'entraînement sur système olympique, tout en n'organisant pas les « Championnats » Internationaux sur les disciplines olympiques.

Trap Américaine : Lancement d'une étude sur introduction à la FITASC

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

Le Baron Klingspor en remerciant l'honneur qui lui été fait, regrette qu'il n'ait pu encore arriver au but de ses efforts [*une collaboration harmonieuse entre la FITASC et l'UIT (ISSF)*]. Mais assure le Président de la FITASC et les Fédérations membres qu'il continuera, car, en dépit de toutes les difficultés soulevées par certains, on devrait arriver à trouver un accord permettant le développement du tir aux armes de chasse, dans l'intérêt des tireurs qui l'exercent.

Le Président de la FITASC ayant souligné l'importance capitale de cette réunion, au moment où certains s'efforcent d'obtenir la destruction de tout ce qui a été fait par la FITASC depuis des dizaines d'années, passe la parole à Mr. Severino Rosa-Clot... [...]

Relation avec l'UIT (ISSF)

Afin d'éclairer certains délégués qui pourraient ne pas être au courant de la situation, le Président Rosa Clot fait un bref historique des relations établies entre l'UIT (ISSF) et la FITASC. Il souligne que jusqu'en 1947 seule la FITASC s'occupa du sport de tir aux armes de chasse et c'est sous son autorité que furent organisés même les épreuves olympiques et les Championnats Mondiaux. Ce n'est qu'en 1947 que la FITASC demande à l'UIT (ISSF) de prendre en main l'organisation des épreuves de Fosse Olympique aux Jeux, afin de réintroduire cette discipline qui fut écartée pendant quelques années. Dès 1951 et avec le développement du tir aux armes de chasse, il s'avéra nécessaire de réorganiser ce sport, et c'est à ce moment qu'un accord fut conclu par lequel l'UIT (ISSF) ne se réserve que l'organisation des épreuves olympiques et les championnats du Monde tous les 4 ans. Cet accord fut à des nombreuses reprises modifié, et toujours sur la demande de l'UIT (ISSF) qui, petit à petit voulait mettre la main sur toute l'activité de tir aux armes de chasse. Dans le seul but de ne pas créer de difficultés, la FITASC accepta en 1967, et ceci contre l'avis de la plupart de ses membres, de céder à l'UIT (ISSF) l'organisation des Championnat d'Europe annuels qui devaient être régis selon la formule de l'UIT (ISSF) et contraire à l'esprit du tir de chasse. Mais en contrepartie, l'UIT (ISSF) fit la promesse de laisser à la FITASC entière liberté pour tout ce qui concerne les épreuves non olympiques et celles de moindre importance sur les disciplines olympiques.

C'est à la condition d'une collaboration active avec la FITASC et par suite de promesses formelles données que les dirigeants de la Section de Tir aux Plateaux de la FITASC ont accepté de faire partie du comité Européen de l'UIT (ISSF), qui fut élargi en 1967, dans le seul but d'organiser les Championnats d'Europe.

Or, en dépit des promesses et des ouvertures faites à Bologne en 1967, à Namur en 1968, l'UIT (ISSF), sur l'initiative de quelques personnes dont le but unique est la destruction du tir aux armes de chasse, a décidé, lors de son Assemblée Générale, de dénoncer l'accord de collaboration qui la liait à la FITASC, et ceci en dépit de propositions présentées par le Général Mehanna au nom du Président de la FITASC, propositions qui correspondaient entièrement aux conditions pourtant approuvées par le Président de l'UIT (ISSF) et celui du comité de L'Europe.

Par une lettre datée du 11 mars 1969, et signée par un des Vice-Présidents et le Secrétaire Général de l'UIT (ISSF) et dont le Président Rosa-Clot donne lecture, cette Association fait connaître au Président de la FITASC qu'elle ne désirait plus aucune collaboration avec cette dernière et qu'elle voulait à partir de ce moment contrôler toute l'activité de sport de tir aux armes de chasse, en ne laissant à la FITASC que le Tir au Vol de Chasse dont l'UIT (ISSF) ne s'occupe pas.

L'Assemblée Générale de la FITASC, tenue à Lisbonne le 2 mai 1969, a donc pris acte de cette décision, mais en contestant les formes restrictives de celle-ci, a décidé la continuation de son activité dans le domaine du tir aux plateaux, tout en n'organisant pas les Championnats Internationaux sur les disciplines olympiques. Elle a en même temps laissé entière liberté aux fédérations affiliées en ce qui concerne la forme des épreuves organisées, aucun accord ne liant plus la FITASC à l'UIT (ISSF).

L'Assemblée Générale a en même temps donné pleins pouvoirs à la section de Tir aux Plateaux pour définir l'attitude à prendre, et pour fixer l'activité de celle-ci dans les années à venir. L'Assemblée présente est donc réunie pour prendre des décisions à ce sujet.

Le Président Rosa-Clot, à ce moment, précise qu'il désire prendre la parole au nom de la Fédération Italienne, et donne lecture de deux lettres qui ont été adressées, le 20 mai 1969 à cette Fédération par l'UIT (ISSF) et dans laquelle cette Association demande à la Fédération Italienne de renoncer à l'organisation de la Coupe des Nations de la FITASC sauf si elle accepte de supprimer certaines conditions la liant à cette fédération « non reconnue par l'UIT (ISSF) ». Dans l'autre lettre, en se référant à l'article 6 des statuts, le Secrétaire Général de l'UIT (ISSF) demande aux fédérations de quitter la FITASC, sous peine d'être sanctionnées et menace la Fédération Italienne de sanctions envisagées par l'intermédiaire du C.I.O. Copie de cette lettre a également été envoyée à la Fédération Belge, devant organiser en juin le Grand-Prix FITASC à la Fosse Olympique.

Le Président Rosa-Clot remet copie de ces lettres, ainsi que de la réponse de la Fédération Italienne à tous les délégués. Il demande aux délégués présents de prendre la parole et exposer leur point de vue.

Monsieur P.E. Guyot, Président de la Fédération Française, tout en précisant qu'il n'a pas reçu communication de ces lettres, souligne qu'il constate que les décisions prises par le Secrétaire Général de l'UIT (ISSF) sont non seulement inacceptables sur le plan sportif, mais contraires à la lettre des statuts, car l'article 6 précise effectivement que des Fédérations demandant leur affiliation doivent prendre l'engagement de ne pas faire partie d'une autre organisation de tir internationale, mais qu'il ne peut en aucune façon s'appliquer à des fédérations déjà membres, qu'on ne peut obliger de démissionner. Les statuts de l'UIT (ISSF) n'ayant pas été modifiés, c'est

donc les statuts actuels que les Fédérations doivent appliquer. En plus, même si l'UIT (ISSF) détient la délégation du C.I.O. en matière de sport olympique, elle ne peut en aucune manière intervenir dans l'organisation d'épreuves qui ne portent pas le mot « championnat » même dans les disciplines olympiques, et à plus forte raison dans les disciplines non olympiques qu'aucune autorité n'a le droit d'interdire à qui que ce soit. La FITASC a donc tous les droits à organiser n'importe quel championnat sur des disciplines non olympiques. Par des procédés de ce genre, il se demande s'il sera possible de développer le sport de tir, qui est le but de toutes nos fédérations nationales.

Monsieur Lykouris (Grèce) ne se déclare pas d'accord avec le point de vue de Président Guyot, car il considère que tout le problème se pose du fait que deux associations internationales contrôlent le sport de tir des armes de chasse. Si, comme il constate que sa proposition tendant à la dissolution de la Section de Tir aux Plateaux de la FITASC n'est pas acceptée par les Fédérations et qu'aucun accord ne peut intervenir, il propose la création d'une toute nouvelle Association pour le tir aux armes de chasse indépendante aussi bien de l'UIT (ISSF) que de la FITASC.

Monsieur Lykouris n'est pas d'accord avec la lettre du Secrétaire Général tendant à faire exclure les Fédération de la FITASC, mais pense qu'une solution pourrait être trouvée si la FITASC donnait des prix en espèces, car de cette façon ce ne serait plus un tir olympique.

Monsieur Claude Foussier précise que le différend devrait être porté du plan sportif sur plan matériel, car en fait personne ne peut interdire l'utilisation d'un matériel reconnu olympique, si ce n'est pas au cours d'un championnat. Il ajoute qu'il est important de noter que les personnalités la FITASC qui ont accepté de faire partie du Comité Européen de l'UIT (ISSF) l'ont fait à titre personnel, et sans que la FITASC soit engagée.

Le Baron Klingspor (Suède) en soulignant qu'il ne parlait, en ce qui concerne cette question, qu'à titre personnel, n'ayant reçu aucune instruction de sa Fédération qui doit prendre une décision au cours de la réunion des Fédérations des pays scandinaves le mois prochain, précise qu'à son avis les lettres du Vice-Président et du Secrétaire Générale de l'UIT (ISSF) sont honteuses, car elles attaquent non seulement la FITASC mais encore tout le sport de tir aux armes de Chasse. Il propose que la FITASC adresse une lettre à toutes les Fédérations affiliées en leur expliquant les raisons pour lesquelles elle regrette ces lettres, afin que même dans les Fédérations où l'influence l'UIT (ISSF) est grande, on comprenne le but destructif recherché par certains.

Le Président de la Fédérations Belge, Monsieur Mahau, tout en approuvant la proposition de MM. Guyot et Klingspor, pense qu'il faut surtout voir l'avenir, et non pas le passé, comme on vient de faire. Il faut savoir si l'on peut continuer à exercer notre sport car, si certaines personnes reviennent chaque fois sur leur parole donnée, le sport sera en danger, et il faudra envisager une autre organisation.

Monsieur Foussier, dans une nouvelle intervention souligne une fois de plus que la FITASC a le droit d'organiser, même sur du matériel et le système olympique, des compétitions internationales, sans les appeler « championnats » car c'est l'intérêt du sport.

Le Président de la FITASC partage le point de vue de M. Foussier et souligne que dans l'intérêt des tireurs, il est nécessaire qu'on continue à organiser des épreuves internationales ouverts pour tous (open), mais on pourrait les appeler des compétitions internationales d'entraînement sur système olympique.

Le Général Rouskov (Bulgarie) se déclare d'accord avec la proposition de monsieur Klingspor et propose que les membres de la FITASC qui y ont été élus, quittent le Comité Européen de l'UIT (ISSF). Il souligne que sa Fédération et les autres pays balkaniques organisent chaque année des compétitions internationales sans autorisation de l'UIT (ISSF), il ne voit donc pas ce qui empêcherait la FITASC d'en faire autant.

Monsieur Hilmi Gürz, Président de la fédération Turque soutient la proposition précédente, afin d'influencer l'UIT (ISSF) pour qu'elle cherche la collaboration avec la FITASC. Selon lui la décision de l'UIT (ISSF) jette le plus grand désarroi sur les Fédérations qui ne demandent qu'à exercer librement leur activité sportive.

Le président Guyot, dans une nouvelle intervention propose que la FITASC devrait justement utiliser ses membres qui font partie de l'UIT (ISSF) pour faire pression sur celle-ci, afin d'arriver à obtenir une collaboration. Il souligne en plus la contradiction qu'il y a entre les deux lettres de l'UIT (ISSF) dont l'une demande la démission de la FITASC, alors que l'autre celle du 11 mars, précise que certaines fédérations feront partie des deux Associations.

Le Dr Schnyder (Suisse) en s'opposant à l'argumentation de M. Lykouris, n'est pas de l'avis que les épreuves internationales soient organisées sous l'ordre du Comité Européen, car il considère que ce Comité n'a aucune autorité, ne représente pas l'intérêt des tireurs aux armes de chasse et que les membres qui ont été choisis parmi les dirigeants de la section de Tir aux Plateaux de la FITASC ne l'ont été que pour arriver comme c'est le but de quelques-uns, qu'il ne désire pas nommer, mais dont on trouve le nom en bas de toutes les lettres, à anéantir la Section de Tir aux Plateaux de la FITASC. Il considère que le Comité Européen de l'UIT (ISSF) n'est qu'une caricature et les membres qu'on y a élus ne jouent qu'aux marionnettes. C'est contraire au but recherché, et en se rangeant aux propositions précédentes, le Dr. Schnyder est aussi de l'avis qu'ils devraient présenter leur démission, si un accord n'est pas trouvé dans les plus brefs délais et que la Section de Tir aux Plateaux de la FITASC ne puisse pas continuer son activité comme elle le désire.

Enfin, le Président de la FITASC, en répondant à M. Lykouris, précise qu'en 1947, il n'y avait aucun accord avec l'UIT (ISSF) et ce n'est jamais la FITASC qui a cherché la guerre. Après que l'accord fut conclu en 1951, ce n'est jamais la FITASC mais toujours l'UIT (ISSF) qui voulut restreindre l'activité de tir aux plateaux. Si l'on est donc arrivé au point où on est, c'est justement parce que certains dans l'UIT (ISSF), comme dit le Dr. Schnyder, font un travail systématique de destruction.

La discussion générale étant terminée, le Président Rosa-Clot met aux voix une résolution lui semblant correspondre aux avis exprimés. Cette résolution est la suivante :

« Les Fédérations représentées à l'Assemblée de la Section de Tir aux Plateaux en rejetant les lettres du 20 mai du Vice-Président et du Secrétaire Général de UIT (ISSF) décident que la FITASC organisera à l'avenir des épreuves internationales en dessous du niveau des Championnats d'Europe, sur les disciplines Olympiques, tout en respectant les règles internationales et d'amateurisme du C.I.O., ainsi que des Championnats internationaux, ouverts (open), conformément à ses règlements sur toutes les disciplines non olympiques. La Section de Tir aux Plateaux de la FITASC reste disposée à continuer le dialogue avec le Président de l'UIT (ISSF) en vue d'un nouvel accord de coopération. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Trap Américaine

La proposition du Mexique demandant d'inclure dans les disciplines de la FITASC la Trap américaine et d'en établir un règlement international, sera examinée par la Commission Technique.

26 novembre 1969 - Paris - Réunion du Bureau de la FITASC <PV COMPLET>

Suite à la lettre de l'UIT (ISSF) enjoignant ses membres de démissionner de la FITASC, démission de la Fédération Allemande de Tir (Deutscher Schützenbund) de la FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion

Démission de la Fédération Allemande de Tir (Deutscher Schützenbund)

Le Président de cette Association, par une lettre datée du 9 Septembre 1969 a communiqué son intention de démissionner de la FITASC à partir du 30/12/1969. Cette décision est acceptée par le Bureau et sera communiquée à la prochaine Assemblée Générale.

28 janvier 1970 – Paris - Réunion de la Commission technique de la Section Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

Développement « Tir à la Trap Fitasc » / Grand Prix d'essai au « Tir sur Trap Automatique »
Lancement d'une étude de système de tir au parcours de chasse réduit

Extrait du procès-verbal de la réunion

1. Règlement International de Tir à la Trap FITASC

Grand Prix d'Europe en juin 1970

2. Règlement de Tir sur la Trap Automatique

Grand Prix sur « Multitrap 200 » à titre d'essai en juillet 1970

3. Championnats et Grand-Prix Internationaux en 1970

Parcours de Chasse

Sur proposition du Président Rosa-Clot la commission décide d'examiner la possibilité de créer, pour l'avenir, un système de tir au parcours de chasse réduit, qui pourrait être appelé mini-parcours, et permettrait la pratique de cette discipline dans des conditions plus économiques, et surtout sur un terrain plus réduit. Les Championnats devraient toutefois toujours se dérouler sur des parcours présentant le plus similitude possible au terrain de chasse.

13 juin 1970 – San Marin - Assemblée Générale <PV COMPLET>

UIT (ISSF) : accord de principe obtenu selon lequel la FITASC, cessant son activité dans les deux disciplines olympiques, au bénéfice de l'UIT (ISSF), pourrait librement continuer son activité dans

toutes les disciplines non olympiques, sans restriction territoriale, et obtiendrait l'accord de l'UIT (ISSF), pour que les fédérations affiliées à celle-ci, restent membres de la FITASC.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

Affiliations

Il fait en même temps connaître que le Bureau de la FITASC a accepté l'affiliation pour l'Allemagne du Carl Stiegele Club de Munich, en remplacement de la Fédération Allemande de Tir, démissionnaire. Cette affiliation est ratifiée à l'unanimité.

Relations avec l'UIT (ISSF)

Conformément au vœu de la dernière Assemblée Générale, les Présidents Guyot et Rosa-Clot ont continué, pendant toute l'année, les entretiens avec les représentants de l'UIT (ISSF). Lors de la dernière réunion qui a eu lieu à Montreux (Suisse), un accord de principe a été obtenu selon lequel la FITASC, cessant son activité dans les deux disciplines olympiques, au bénéfice de l'UIT (ISSF), pourrait librement continuer son activité dans toutes les disciplines non olympiques et obtiendrait l'accord de l'UIT (ISSF), pour que les fédérations affiliées à celle-ci, restent membres de la FITASC.

L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé détaillé du Président GUYOT, le remercie, ainsi que M. Rosa-Clot pour leur effort, et leur demande de continuer jusqu'à l'aboutissement de l'accord définitif. Sur l'intervention de Monsieur Camisa, (Mexique) elle décide toutefois que cet accord ne pourra comporter aucune restriction de l'activité territoriale de la FITASC pour les disciplines non-olympiques. [...]

Budget 1970 et 1971

[...] En ce qui concerne les recettes de prélèvements sur les épreuves de plateaux, le Président demande à la Section de Tir aux Plateaux de les réexaminer, car par l'adoption des nouvelles disciplines de tir, la situation a sensiblement changé. Il demande que le nouveau système proposé procure à notre fédération des recettes à peu près équivalentes aux précédentes, en suggérant un prélèvement effectué non pas sur le prix des plateaux, mais sur les entrées. Ce même système pourrait être également appliqué pour les électrocibles (hélices).

1 juillet 1970 - Juan-les-Pins - Assemblée annuelle de la Section de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

1971 : 4^{ème} Championnat d'Europe de Parcours de Chasse et 2^{ème} Championnat d'Europe Fosse Universelle
Validation du projet d'accord avec l'UIT (ISSF).
A partir de 1971, la FITASC n'organisera plus d'épreuves sur Fosse Olympique (FO) et Skeet : la Coupe des Nations à la FO sera transformée en Coupe des Nations à la Fosse universelle, et arrêt de la Coupe des Nations au Skeet.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

Avant de passer aux autres points de l'ordre du jour, le Président Rosa-Clot *[de la Section de Tir aux Plateaux]* rend compte de la situation actuelle existant entre l'UIT (ISSF) et la FITASC. Il souligne l'effort fait par le Président Guyot et lui-même auprès des dirigeants de l'UIT (ISSF), effort qui a eu comme résultat l'élaboration d'un nouveau projet d'accord qui, lors de la

dernière Assemblée de l'UIT (ISSF) a reçu l'approbation des plus importants dirigeants de cette Association et qui devrait pouvoir être signé d'ici peu. Ce projet d'accord prévoit :

1. que la FITASC s'engagerait à ne plus organiser des épreuves de quelque niveau que ce soit sur les disciplines olympiques et n'exercerait son activité que sur les disciplines de tir non olympique [...]
3. En ce qui concerne la Fosse Automatique, elle s'engage à développer ce nouveau sport par des compétitions de Club et individuelles, limitées à l'Europe et à la région Méditerranéenne.
4. la FITASC respectera les dates des Championnats du Monde et d'Europe de l'UIT (ISSF)
5. En contrepartie l'UIT (ISSF) admettra que ses membres fassent en même temps partie de la FITASC, à condition que celle-ci respecte les points de cet accord.

Ce projet déjà approuvé par la dernière Assemblée Générale de la FITASC l'est également par la Section de Tir aux Plateaux, et le Président de la Commission Technique demande que soit communiqué au Président de l'UIT (ISSF) le vœu que cet accord soit définitivement conclu le plus tôt possible, et ceci dans l'intérêt de tous.

Règlement Internationaux

- a. Trap FITASC
- b. Parcours de Chasse

Compétitions Internationales de 1971

Championnat International sur Trap FITASC

[4^{ème}] Championnat d'Europe de Parcours de Chasse

[3^{ème}] Championnat d'Europe Fosse Universelle

Coupes des Nations

L'assemblée, après un long échange de vues des délégués, décide qu'en application dès à présent du nouvel accord prévu avec l'UIT (ISSF), elle n'organisera plus à partir de 1971 des épreuves sur Fosse Olympique (FO) et Skeet. Cette décision touche en premier lieu les deux Coupes des Nations. Il est donc décidé que :

- La Coupe des Nations à la FO sera organisée avec les mêmes règlements, à partir de 1971, sur Fosse Universelle [...]
- La Coupe des Nations au Skeet ne sera pas continuée [...]

Fosse Automatique

Cinquantenaire de la FITASC : Création d'un prix du cinquantenaire qui sera disputé sur deux grandes épreuves : Championnat d'Europe et Coupe des Nations à la Fosse Universelle

Prélèvements au bénéfice de la FITASC : [...] il sera fait, à partir de 1970, un prélèvement uniforme de 10% sur les entrées, plateaux compris, dans les épreuves internationales de tir aux plateaux, en remplacement de la carte de membre individuelle et du prélèvement actuel sur les plateaux.

12 janvier 1971 – Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir Aux Plateaux <PV COMPLET>

Présentation par M. Laporte d'un projet d'installation de tir de chasse sur une petite surface

Extrait du procès-verbal de la réunion

Le Président Foussier [*de la Commission Technique Tir aux Plateaux*], après avoir déclaré la séance ouverte, donne la parole à Monsieur Laporte qui expose les reproductions de ses machines les plus récentes et le plan détaillé d'une future installation possible d'un stand permettant toutes les variétés de tir avec, grâce à des équipements modernes, un personnel réduit au minimum et une petite surface de terrain.

Les membres de la commission sont très intéressés par cet exposé. Monsieur Laporte rappelle que le but essentiel de l'entraînement au sport de tir est d'amener le plus grand nombre à le pratiquer, et d'abord les chasseurs ; mais il faut que les frais d'exploitation soit le plus bas possible pour consentir aux tireurs des prix avantageux.

Accord UIT (ISSF) - FITASC

Lecture est donnée d'une lettre adressée au Président P.E. Guyot [de la FITASC] par le Président Hasler [de l'UIT – ISSF] dans lequel celui-ci donne son accord, en principe, au projet approuvé par l'Assemblée Générale de Juan-les-Pins. Il est intéressant d'avoir un témoignage de cette valeur, mais il serait néanmoins hautement souhaitable qu'une ratification définitive soit donnée par l'Assemblée de l'UIT (ISSF) au cours de l'année 1971.

Le [4^{ème}] Championnat d'Europe de Parcours de Chasse est approuvé le 21, 22 et 23 mai 1971 à Tour : 200 plateaux sur 4 parcours de 50 plateaux.

Une démonstration pourrait être faite à cette occasion sur l'un des parcours du « Parcours-Pilot » ou « Mini-Parcours » proposé par Mr. Laporte.

[2^{ème}] Championnat d'Europe à la Fosse Universelle en 1971

Trap FITASC

Fosse Automatique

20 février 1971 - Monte-Carlo - Réunion de la Commission de Tir aux Electrocibles (Hélices) <PV COMPLET>

1971 : 5^{ème} Championnat d'Europe et Coupe du Cinquantenaire

Extrait du procès-verbal de la réunion

[5^{ème}] Championnat d'Europe en 1971

Coupe du Cinquantenaire

La Commission décide que les trois épreuves de cette Coupe se tireront comme suit:

2^{ème} épreuve à Montauban (France) les 24 et 25 avril.

3^{ème} épreuve à Overijse (Belgique) les 5 et 6 juin.

4^{ème} épreuve à Uberstadion (Allemagne) les 12 et 13 juin.

2 mai 1971 – Milan – Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

Attente de la ratification de l'accord par l'UIT (ISSF)

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

Relation avec l'UIT (ISSF)

Le Président Guyot *[de la FITASC]* donne lecture d'une récente lettre du Président d'UIT (ISSF) qui lui confirme une lettre précédente acceptant l'arrangement conclu entre les dirigeants des deux associations en 1970. La ratification de cet arrangement devant avoir lieu lors de la prochaine Assemblée de l'UIT (ISSF), la FITASC décide de l'appliquer dès à présent.

Sur une intervention de M. Camisa, le Président Rosa-Clot précise qu'il n'est pas de l'intérêt de la FITASC actuellement d'organiser des championnats internationaux de skeet, même sur le système américain et l'Assemblée approuve sa proposition d'attendre la ratification des accords en cours.

7 mai 1971 – Milan - Réunion de la Commission des Championnats Internationaux [<PV COMPLET>](#)

Electrocibles (hélices) - 1972 : 6^{ème} Championnat d'Europe et Championnat de Méditerranée

Extrait du procès-verbal de la réunion

Championnat Méditerranée et Championnat d'Europe aux électrocibles (Hélices).

Ces Championnats ayant été accordés au Maroc, Monsieur Peretti promet d'apporter les projets de sa Fédération au Championnat d'Europe, à Vittel. Il pense pouvoir organiser ces épreuves en 9 jours, en mars ou avril 1972 avec environs 1,00 Dohs de prix.

21 janvier 1972 - Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux [<PV COMPLET>](#)

Fosse Universelle : le Championnat d'Europe est la plus grande manifestation de tir aux plateaux de la FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion

1. Championnat d'Europe à la Fosse Universelle

[...] Ce championnat représente la plus importante manifestation de tir aux Plateaux de la FITASC, le Président Foussier demande aux Fédérations affiliées d'y envoyer des équipes et de faire, dans leurs pays, la publicité nécessaire.

2. Coupes des Nations, Fosse Universelle

La Commission, après délibération, décide la modification du règlement de la Coupe des Nations en décidant que cette épreuve pourra être organisée en même temps que le Championnat d'Europe. Même si le vainqueur de l'année précédente n'a pas de nationalité du pays dans lequel se tire le Championnat d'Europe. Mais, dans ce cas le tenant de la Coupe devra

être l'invité de la fédération organisatrice et ses frais de séjour et de participation devront être acquittés par celle-ci.

3. Championnat d'Europe Fosse Universelle 1973
4. Championnat d'Europe de Parcours de Chasse 1973
5. Grand-Prix FITASC Fosse Universelle
6. Coupe des Club Parcours de Chasse
7. Règlements Internationaux

8. Relation avec l'UIT (ISSF)

Le Président Guyot [*de la FITASC*] ayant rappelé le contenu du dernier échange de lettres avec le Président de l'UIT (ISSF), la Commission en prend connaissance et confirme par désir de maintenir, sur le plan sportif, le contact avec cette association.

6 février 1973 - Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

Parcours de Chasse : Etude d'introduction d'électrocibles (hélices)
Fosse Universelle : à partir de 1974, charge de plomb maxi passe de 36 à 32 gr

Extrait du procès-verbal de la réunion

Championnat d'Europe au Parcours de Chasse

M. Brandl demande que ce Championnat puisse se dérouler dans des conditions telles qu'il se rapproche le plus possible de l'exercice de la chasse, ce que souhaitent plus spécialement les tireurs allemands. Il insiste pour que la vitesse des plateaux ne soit pas supérieure à celle du gibier.

Sur l'objection soulevée par M. A.P. Page au sujet d'électrocibles dans le Parcours de Chasse, il est précisé que le nombre de celle-ci ne sera que de 4 sur 1000 plateaux et l'organisation donnera la possibilité aux tireurs anglais qui ne connaissent pas ce tir de s'y entraîner.

Modification aux Règlements Internationaux

Règlement de la Fosse Universelle

2 modifications sont décidées.

1. Réduction de charge de plomb à partir de 1974 de 36 à 32 gr.
2. Pénalisation d'un point pour les tireurs refusant la fonction d'arbitre auxiliaire qui leur est demandée.

Pour le parcours de chasse :

Il a été décidé les modifications suivantes :

A l'article 2 – Plateaux – rajouter : éventuellement des Electro-cible

A l'article 3 – Position de Tir – rajouter un 6^{ème} paragraphe qui précise que le tireur devra obligatoirement épauler son fusil pour tirer tous les plateaux, même les Rabbits.

7 juin 1973 - Madrid - Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire

<PV COMPLET>

1974 : attributions du 5^e Championnat d'Europe de Fosse Universelle et du 7^e Championnat d'Europe de Parcours de Chasse

15 juin 1973 - Juan-Les-Pins - Réunion de la Section de Tir aux Plateaux

<PV COMPLET>

Fosse Universelle : Championnat International pour les juniors en 1974

Extrait du procès-verbal de la réunion

Le Président Guyot [*de la FITASC*] rappelle que la vocation de notre Fédération est d'attirer le plus grand nombre de tireurs dans des compétitions ouvertes (open) et demande aux Fédérations d'agir constamment dans ce sens.

M. Biabaud, en soulignant le développement pris par le Tir au Parcours de Chasse, fait état d'une communication de la Suisse concernant l'installation d'un parcours de chasse, et M. Seveygnes rappelle l'intérêt manifesté par l'U.R.S.S. à cette discipline. Il est demandé au Secrétaire de la FITASC de se mettre en rapport avec ces deux pays et leur envoyer toutes la documentation nécessaire.

Championnat International pour Juniors

Après l'exposé détaillé par M. Seveygnes de la proposition de la Fédération Française tendant à instituer un Championnat International où les Juniors pourraient se rencontrer entre eux, cette idée est acceptée avec enthousiasme et après un échange de vue prolongé sur les modalités pratiques de la réalisation de ce projet, il est décidé que la Fédération Française, au cours de son Championnat International de France, organisera, à titre d'essai, en juillet 1974 une telle rencontre internationale des juniors. Celle-ci sera dotée de prix offerts par la FITASC et la Fédération Française, auxquels s'ajouteront des médailles d'or offertes par M. Rosa-Clot et la Fédération Italienne, et des plaques en argent offerts pour l'équipe gagnante par la Fédération Espagnole. Ce Championnats sera tiré sur Fosse Universelle en 100 plateaux pour une entrée modique, les frais de déplacements des concourants pris en charge par leur groupement national, l'hébergement facilité par la Fédération Français. Compétition individuelle et par équipes de trois tireurs, ouverte à tous les membres de la FITASC (open), celle-ci fera la publicité nécessaire auprès des groupements affiliés.

7 Mai 1974 - Porto - Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire

<PV COMPLET>

1975 : attribution du 6^e Championnat d'Europe de Fosse Universelle, du 8^e Championnat d'Europe de Parcours de Chasse et du 7^e Championnat d'Europe de tir aux électrocibles (hélices)

18 janvier 1975 - Paris - Réunion de la Commission de Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

Parcours de chasse : introduction récente en Espagne et Coupe d'Europe des Clubs en 1975
Alignement de l'âge des juniors sur règle de l'UIT (ISSF)

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

IV Coupe d'Europe des Clubs FITASC

La Coupe d'Europe de Parcours de Chasse sera organisée les 30 - 31 mai et 1^{er} juin 1975, sur demande de la Fédération Espagnole, à Valencia. [...]

Le Président de la FITASC remercie tout particulièrement le Président Escorial de bien vouloir préparer la Coupe d'Europe des Clubs de Parcours de Chasse en Espagne. Il est certain que grâce à l'organisation qui sera mise sur pied, cette épreuve qui sera tirée en même temps que la Championnat d'Espagne, conformément au règlement international, sera une grande réussite pour le premier Tir de Parcours de Chasse International en Espagne. Tous les membres présents précisent que la discipline de Parcours de Chasse récemment introduite en Espagne prendra, sous l'influence de sa Fédération et de la Fédération des Chasseurs Espagnoles, un développement important dans les années à venir. Le Président Escorial compte demander à la prochaine Assemblée Générale l'attribution du Championnat d'Europe de 1976 au parcours de Chasse (qui pourrait être tiré à Madrid), à son pays.

Règlement International

La Fédération Française de Tir ayant suggéré que le règlement concernant l'âge des Junior soit le même que celui de l'UIT (ISSF), Le Président Rosa-Clot propose qu'on maintienne le règlement actuel. Les conditions étant différentes pour le tir de précision et le Tir aux plateaux, il était nécessaire d'abaisser l'âge des juniors à « moins de 20 ans », ce qui a été décidé par l'Assemblée Générale de la FITASC la proposition st accepter à l'unanimité.

22 avril 1975 - Bologne - Assemblée Générale <PV COMPLET>

Approbation des décisions de la Commission de Tir aux plateaux

16 janvier 1976 - Paris - Réunion de la Commission de Tir aux plateaux <PV COMPLET>

Tir aux plateaux : Etude de projet de Championnats d'Océanie et d'Amérique du sud
Parcours de Chasse : Développement en Europe Centrale

Extrait du procès-verbal de la réunion

8. Championnats Régionaux

Le Président Rosa-Clot [*de la Commission de Tir aux Plateaux*] expose la situation de Tir aux plateaux en Océanie. Le Président du Club de Tir Calédonien ayant proposé la création des Championnats de l'Océanie, il est précise que rien ne s'oppose à l'organisation de ces

Championnats sous le contrôle de la FITASC car la Fosse Universelle et le Parcours de Chasse ne sont pas des disciplines Olympiques, et ne dépendent donc pas de l'UIT (ISSF).

La Commission demande à son Président de mettre au point cette question avec les Fédérations intéressées et de reprendre contact avec l'UIT (ISSF) afin de clarifier la situation.

La Commission décide de confier à Sports Promotion International la diffusion deux fois par an des calendriers de Tir à l'adresse des tireurs ; une liste de ceux-ci sera adressée de la part de la FITASC à SPI.

Le Président de la Confédération Brésilienne ayant fait à la dernière Assemblée Générale des propositions dans le même sens concernant la création d'un Championnat d'Amérique du Sud, la Commission attend des précisions de sa part.[...]

M. Rosa-Clot enfin fait état des contacts pris avec la Hongrie et la Tchécoslovaquie pour l'organisation éventuelle d'épreuves de Parcours de Chasse dans ces pays ainsi que des projets du développement de ce tir en Allemagne. La possibilité de créer des épreuves FITASC aussi bien à la Fosse Universelle qu'au parcours de Chasse est approuvée par la Commission.

1^{er} juin 1976 – Madrid – Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

Approbation des décisions de la Commission de Tir aux plateaux
--

10 décembre 1976 - Paris - Réunion de la Sous - Commission de Tir aux Electrocibles (hélices) [<PV COMPLET>](#)

Tir aux Electrocibles (hélices) : Création d'une Coupe d'Europe 1977 / intérêt du Venezuela pour la discipline
--

Extrait du procès-verbal de la réunion

2. Coupe d'Europe 1977

La commission décide la création d'une Coupe d'Europe qui sera disputée en 1977, en 3 épreuves :

- | | |
|--|------------------|
| a) A Nürnberg (Allemagne) 19 - 20 mars | 15 Hélice |
| b) A Amiens (Cht. d'Europe) 29 – 31 mai | 20hélices |
| c) Dans une épreuve à préciser en Belgique | 15 Hélices |
| Total | 50 hélices à 25m |

Avec une bonification de 2 points pour les participants à la finale.

Il est suggéré à la société Synfina d'offrir une coupe pour ce Critérium. La fédération Internationale de son côté offrira une médaille pour la dame la mieux classée.

Activités de Tir aux Electrocibles (hélices)

En examinant une proposition venant du Venezuela et soumise à la commission par M. de Harenne, le Président Gaiztarro, tout en approuvant cette initiative qui lui semble très intéressante pour la promotion du sport de tir aux Electrocibles, fait remarquer que notre

fédération ne peut examiner que les propositions qui lui sont présentées par des Groupements nationaux affiliée.

28 janvier 1977 - Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plateaux [<PV COMPLET>](#)

Parcours de Chasse en 1977 : 10^e Championnat d'Europe de la Méditerranée à Alger en 1977 et Coupe des Clubs FITASC en Angleterre
Fosse Universelle : Projet de Création de Championnat du Monde dès 1978

Extrait du procès-verbal de la réunion

Relation avec l'UIT (ISSF)

Les membres de la Commission demandent au Président Guyot *[de la FITASC]* ainsi qu'au MM. Rosa-Clot et Escorial de reprendre les négociations avec l'UIT (ISSF), afin d'aboutir à un accord de coopération entre les deux Associations Internationales.

28 mai 1977 - Amiens - Réunion de la Sous-Commission de Tir aux Electrocibles [<PV COMPLET>](#)

Modifications du règlement international de Tir aux électrocibles

6 octobre 1977 - Madrid - Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Décision de report de modification de règlements internationaux de tir aux plateaux après le nouvel accord attendu avec l'UIT (ISSF)

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

Règlements Internationaux / B. Tir aux Plateaux

Le Commission de Tir aux Plateaux ayant proposé la suppression dans les Championnats de Plateaux de la Fédération Internationale, de la taxe de Fédération Internationale ainsi que le remboursement des frais de voyage et de séjour des délégués de la FITASC, Monsieur Gaiztarro prend la parole et exprime son point de vue selon lequel les règlements internationaux de notre Fédération doivent s'appliquer pour tous les Championnats Internationaux quelle que soit leur discipline.

Après l'intervention de Monsieur Rosa-Clot qui souligne la nécessité de prendre en considération la différence entre les deux disciplines de Tir, le Président Guyot intervient pour rendre compte des entretiens qu'il vient d'avoir avec les dirigeants de l'UIT (ISSF). Il propose qu'afin de ne pas gêner la suite de ces entretiens et de faciliter la conclusion d'un nouvel accord de coopération entre les deux Association, que rien ne soit changé dans les règlements actuels avant la prochaine Assemblée Générale.

Sur proposition de Monsieur Bravo, l'Assemblée remercie son Président pour les démarches qu'il a entreprises pour l'obtention d'un accord favorable et à l'unanimité accepte sa

proposition. Elle lui demande de constituer avec Monsieur Rosa-Clot une commission pour examiner le problème et faire une proposition de règlement à la prochaine Assemblée Générale.

13 janvier 1978 – Paris - Réunion de la Commission Technique de Tir aux Plaqueaux <PV COMPLET>

Contacts avec l'UIT (ISSF) pour relancer l'aboutissement d'un accord
Fosse Universelle en 1979: Grand Européen ou Grand Mondial en 1979 / 9^e Championnat d'Europe
Parcours de Chasse en 1979 : 12^e Championnat d'Europe et Coupe du Monde au Portugal /
Championnat d'Océanie et Grand Mondial en Nlle Calédonie / Coupe des Clubs

Extrait du procès-verbal de la réunion

5. Relations avec l'UIT (ISSF)

Le Président Guyot [*de la FITASC*] fait part à la Commission des contacts qu'il a pris récemment avec les dirigeants de l'UIT (ISSF). Il souligne que le développement du sport de tir aux plateaux dans la Fédération Internationale dépend en grande partie d'une collaboration entre les deux Associations Internationales. Il compte donc proposer au Président Vichos de le rencontrer, accompagné de M. Rosa-Clot, à l'occasion d'une prochaine réunion de l'UIT (ISSF) et de lui demander l'interprétation favorable de l'article 6 des Statuts de cette Union, afin de permettre l'affiliation à la FITASC de toutes les Fédérations Internationales pour d'autres disciplines que celles contrôlées par l'UIT (ISSF).

Un accord de collaboration sera alors possible qui serait à l'avantage de tous

6. Candidatures pour 1979 et 1980

La commission, après délibération, accepte les candidatures suivantes :

- Grand Européen ou Grand Mondial Fosse Universelle de 1979 en France
- Championnat D'Europe et Coupe du Monde Parcours de Chasse de 1979 à Lisbonne
- Championnat d'Océanie et Grand Mondiale Parcours de Chasse de 1979 en Nlle Calédonie
- Coupe des Clubs Parcours de Chasse de 1979 : Nancy (France)
- Championnat d'Europe Parcours de Chasse de 1980 : France

17 mai 1978 – Lisbonne - Assemblée Générale à Caractère Mixte Ordinaire et Extraordinaire <PV COMPLET>

Parcours de Chasse 1979 : 1^{er} Championnat du Monde sur 300 plateaux (les 1^{ers} 200 plateaux constituant le Championnat d'Europe) / Coupe du Monde en Nlle Calédonie
Fosse Universelle 1979 : Projet de Championnat des Amériques
Electrocibles (hélices) 1979 : 11^e Championnat d'Europe / Coupe d'Europe

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée

IV Ratification des Décisions du Bureau et des Commissions

Cette Commission avait décidé d'accorder le Coupe du Monde de Tir au Parcours de Chasse de 1979 au Portugal. Sur proposition de la Fédération Française, et en accord avec la Fédération Portugaise, l'Assemblée décide de remplacer cette compétition par le Championnat du Monde, sur 300 plateaux, les premiers 200 constituant le Championnat d'Europe. C'est donner satisfaction à la Fédération Portugaise qui depuis quelques années déjà avait demandé la création d'un championnat du Monde de Tir au Parcours de Chasse, qui, en cas de succès, pourrait être définitivement adopté.

Ce Championnat se disputera en juin 1979 à Lisbonne.

La Coupe du Monde 1979 est, sur demande de la Fédération Française à la Nouvelle Calédonie qui avait également demandée, mais aux conditions que les installations de Nouméa soient homologuées avant la fin 1978, que les épreuves aient lieu au moins trois mois après le Championnat du Monde et que le Club Calédonien de Tir puisse, au moment de l'Assemblée Générale de 1979, assurer la participation à la coupe du monde de trois pays européens au minimum.

12 janvier 1979 – Paris -Réunion de la Commission de Tir aux Plateaux

<PV COMPLET>

Parcours de Chasse : développement en Italie, Grèce et Suède / Dissociation du Championnat d'Europe avec Championnat du Monde
Tir à la Fosse Américaine : lancement d'un projet de règlement international

Extrait du procès-verbal de la réunion

Faisant un bref exposé sur l'activité du Tir aux Plateaux dans la Fédération Internationale, il [le Président] souligne particulièrement le développement de la discipline de Parcours de Chasse dans de nouveaux pays comme la Grèce, l'Italie et la Suède, et rappelle que pour la première fois notre Fédération a organisé des championnats [...]

1. Championnat du Monde de Parcours de Chasse 1979

[...] Pour le Championnat par équipes, il ne pourra y avoir que des Equipes Nationales, soit une équipe de 4 tireurs pour le classement européen et mondial. La formule de 1979 étant un essai, la Commission émet le vœu qu'à l'avenir le Championnat d'Europe et du Monde soient tirés en deux endroits différents, le Championnat d'Europe de préférence précédant le Championnat du Monde.

La Compétitions de la Coupe des Clubs serait donc remplacée par le Championnat d'Europe, mais les nouveaux stands devront tout de même être homologués une année avant au cours d'une réunion à caractère international.

2. Gran Mondial de Fosse Universelle et Coupe des Nations 1979

3. Coupe des Clubs Parcours de Chasse 1979

7. a/ Relation avec l'UIT (ISSF)

Après avoir entendu le compte rendu de la Présidence de la Commission sur les relations avec l'UIT (ISSF), la Commission demande au Président Pierre-Etienne Guyot et Monsieur Rosa-Clot de continuer les négociations avec cette association en vue de trouver un nouvel accord de collaboration avec la FITASC. [...]

f/ Fosse Américaine

Il est demandé à la Sous-Commission Technique de préparer un règlement international de Tir à la Fosse Américaine. La Commission juge en effet souhaitable que la FITASC introduise cette discipline dans son champ d'activités.

5 mai 1979 – Milan – Assemblées Générales Mixtes Extraordinaire et Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Contacts avec l'UIT (ISSF) pour relancer l'aboutissement d'un accord
--

Extrait du procès-verbal de la réunion

c) Union Internationale de Tir

Le Président Guyot [*de la FITASC*] rend compte à l'assemblée de ses entretiens avec les dirigeants de l'Union internationale de Tir et précise qu'avec son élection au Conseil de cette Association et les contacts qu'il a établis avec les dirigeants, les relations entre les deux Associations ont été nettement améliorées. Il espère pouvoir conduire dans un délai rapproché un accord satisfaisant pour tous.

30 novembre 1979 – Paris - Réunion de la Commission de Tir Aux Plateaux [<PV COMPLET>](#)

1980 - Parcours de Chasse : 2 ^e Championnat du Monde et 13 ^e Championnat d'Europe / Essai d'un critérium sur 3 épreuves (700 plateaux) 1980 – Fosse Universelle : 10 ^e Championnat d'Europe et Grand Mondial en Italie Finalisation d'un nouveau règlement spécial pour les Championnats internationaux Proposition de Création d'une Commission d'arbitres internationaux
--

22 février 1980 – Guadalajara – Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

En présence du Président de l'UIT (ISSF), Monsieur Olegario Vaquez Raña, qui est élu membre du Comité de Direction de la FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion

En ouvrant la séance, le Président [*de la FITASC*] souhaite la bienvenue à Monsieur Olegario Vaquez Raña, Président de la Fédération Mexicaine de Tir qui vient d'être élu président de l'UIT (ISSF) et a accepté d'assister à cette Assemblée Générale. Il le remercie pour l'aide précieuse qu'il a bien voulu apporter aux organisateurs du Championnat du Monde qui va se dérouler à Guadalajara, aide sans laquelle d'importants problèmes auraient été difficiles à régler. Monsieur Guyot souligne l'importance de l'élection de Monsieur Vaquez Raña à la Présidence de l'UIT (ISSF), car il est certain de trouver en lui une personne qui tiendra à rétablir entre les deux grandes associations internationales de tir les relations d'amitié et de collaboration indispensables qui ont fait tant défaut toutes ces dernières années. Il remet ensuite, sous les

applaudissements de l'Assemblée unanime, à Monsieur Olegario Vaquez Raña, la médaille d'or de mérite de la Fédération Internationale de Tir pour honorer les éminents services qu'il a rendu à la cause du sport de tir.

Monsieur Olegario Vaquez Raña, en répondant au Président Guyot, le remercie pour les chaleureuses paroles prononcées par lui, ainsi que du concours que lui-même et les Fédérations affiliées à la FITASC ont apporté à sa récente élection et l'assure de sa collaboration, car, comme il le souligne, toutes les disciplines du sport de tir doivent être considérées comme constituant un sport unique et nous tous devons travailler au développement constant et au succès de ce sport que nous aimons tant.

VI Elections

a) Comité de Direction: le Président Guyot ayant fait connaître que, par suite du décès de M. Leo Biaggi de Blasys, une place était devenue vacante, il y aurait lieu d'y pourvoir et propose que cette poste soit offert à M. Olegario Vaquez Raña, afin d'affermir par sa présence au sein du Comité de Direction, les liens qui doivent réunir nos deux associations. Après l'acceptation par M. Vaquez Raña de la proposition du Président Guyot, l'Assemblée Générale élit par acclamation le Président de l'UIT (ISSF), membre du Comité de Direction.

31 octobre 1980 - Lisbonne - Réunion de la Commission de Tir Aux Plateaux de La FITASC <PV COMPLET>

Le projet d'accord de coopération entre l'UIT (ISSF) et la FITASC pourrait être signé en avril par l'UIT (ISSF)

Extrait du procès-verbal de la réunion

Monsieur Rosa-Clot fait ensuite un bref compte-rendu des événements survenus en 1980, Championnat Internationaux de parcours de Chasse et Grand Mondial Fosse Universelle, très réussis. Il souligne l'importance de l'élection de Monsieur Olegario Vaquez Raña à la Présidence de l'Union Internationale de Tir. Les relations très amicales qui lient les Présidents de nos deux Associations internationales en sont un signe éclatant; l'attribution à Monsieur Guyot de la plus haute distinction de l'UIT (ISSF) et au Président Vaquez Raña la médaille d'or du mérite de la FITASC nous assurent une collaboration étroite et fructueuse pour l'avenir, aboutissement d'un effort de 20 ans de travail assidu. Un projet d'accord de coopération entre l'UIT (ISSF) et la FITASC, élaboré par le Président Guyot et lui-même, espérons qu'il pourra être signé, dès la prochaine réunion du conseil de l'Union qui doit avoir lieu en avril 1981 à Mexico.

Monsieur Rosa-Clot demande ensuite de passer à l'ordre du jour, en examinant en premier lieu :

I Championnat du Monde de Parcours de Chasse 1981

II Championnat d'Europe de Parcours de Chasse 1981

Une candidature tardive d'un Club des Forces Armées Belges en Allemagne, non-encore homologué, n'a pu être retenue. Ce club toutefois a été chargé d'organiser le Championnat International d'Allemagne du 15 au 17 mai 1981 au cours duquel les installations pourront être homologuées.

III Grand-Prix FITASC au parcours de Chasse 1981

Par suite du rapport de M. Maymat qui s'est rendu sur place, la candidature du Club de America en Espagne est acceptée. Ce Grand-Prix qui en même temps sera la Finale de la Coupe d'Europe de Chasse, se tirera au mois de septembre à une date à préciser par la fédération Espagnole de Chasse. La Commission enregistre avec satisfaction les rapports de MM. Chaves, Maymat et Valentini concernant le développement du Tir au Parcours de Chasse.

Le stand de Zurich-Embrach où s'est disputé le Grand-Prix FITASC en 1980 demande pour 1981 une nouvelle épreuve internationale, afin de perfectionner son organisation avant le Championnat d'Europe demandé pour 1982.

Les 3 épreuves de la Coupe d'Europe ayant déjà été accordées, la Commission propose d'organiser à Zurich, un Championnat International de Suisse.

Un Parcours de chasse a été installé pour la première fois en Italie à Montecatini, et le premier tir officiel s'y est déroulé le 18 octobre dernier.

Des propositions ont enfin été faites à la Fédération internationale concernant l'implantation d'un stand de Parcours de Chasse en Autriche.

IV Grand Mondial et Grands Europa Fosse Universelle 1981

Les propositions du Président de la Confédération Brésilienne pour l'organisation du Grand Mondial F.U. 1981 à Sao-Paulo, propositions déjà examinées par l'Assemblée Générale de Guadalajara, sont acceptées à condition que cette confédération adresse avant fin février un engagement formel à la Fédération Internationale avec le projet détaillé de cette compétition. Il est prévu, que le Grand Mondial se disputerait immédiatement après les championnats du monde de Fosse Olympique de l'UIT (ISSF) qui doivent avoir lieu fin octobre en Argentine. Le Directeur de Tir de la compétition accepté par la Confédération Brésilienne, sera monsieur Luigi Rossi (Italie).

La Confédération Brésilienne propose d'inviter toute l'équipe ayant participé aux Championnats du Monde de l'UIT (ISSF) en leur payant les frais d'hôtel pour cinq jours. La Commission demandera à la prochaine Assemblée Générale qu'elle autorise à titre exceptionnel la participation d'équipe de pays non-affiliés à la FITASC. Elle charge en outre Monsieur Roger Riard, membre de la Commission Technique, d'examiner sur place avant le passage de Monsieur Rosa-Clot prévu pour le printemps prochain, les conditions dans lesquelles cette compétition internationale pourra être organisée.

A la demande de la Fédération Française, il est décidé d'organiser en France un Grand Europa 1981, afin de permettre la participation de tous les tireurs européens qui n'auront pu se rendre au Brésil, Il est demandé à la fédération Française de proposer avant fin novembre les dates et le lieu précise pour cette compétition. (Au cas où le Grand Mondial ne pourrait se réaliser au Brésil, le Grand Europa sera transformé en Grand Mondial)

V Calendrier International

La Commission demande à toute les Fédérations de lui faire parvenir le plus tôt possible les dates de leurs compétitions internationales ouvertes (open) en prenant en considérations les dates internationales déjà acceptées aussi bien par l'UIT (ISSF) que par la FITASC.

12 juin 1981 - Madrid - Assemblée Générale Mixte de la FITASC <PV COMPLET>

Ratification du **nouvel accord de coopération entre l'UIT (ISSF) et la FITASC, signé le 24 avril 1981** :

- l'UIT (ISSF) gère les disciplines de tir olympiques et la FITASC les disciplines de tir non-olympiques
- les Fédération nationales peuvent appartenir à l'UIT (ISSF) et à la FITASC.

Extrait du procès-verbal de la réunion

VII Accord avec Union International de Tir

Le Président Guyot [*de la FITASC*], en distribuant aux membres de l'Assemblée le texte de l'accord de coopération qu'il vient de signer avec le président de l'Union Internationale de Tir, souligne l'importance de celui-ci, résultat de longues années d'efforts. En mettant fin dans l'intérêt de tous aux différends existants entre les deux Associations contrôlant le sport de Tir, il assurera une bonne et amicale coopération entre elles.

Après un bref résumé fait par Monsieur Rosa-Clot de l'historique des relations entre la FITASC et l'U.I.T., et sur l'intervention de Monsieur Attila Camisa, l'Assemblée Générale adresse ses plus chaleureux remerciements à MM. Guyot et Rosa-Clot, et ratifie à l'unanimité cet accord.

Partie VI - 1982 - 2002

Adaptation de l'organisation des grands Championnats pour répondre à l'augmentation de la participation

Création du Compak Sporting

22 janvier 1982 - Paris - Commission technique Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

Attribution définitive de grandes manifestations internationales seulement après avoir obtenu toutes les garanties nécessaires de la part des Fédérations organisatrices

Extrait du procès-verbal de la réunion

Le Président de la Commission, Severino Rosa-Clot se félicite, entre autres, des relations amicales entretenues avec l'UIT (ISSF) qu'il n'a pas manqué de souligner lors des Championnats du Monde de Fosse et Skeet auxquels il s'était rendu en octobre 1981 en Argentine. A cette occasion, il a rencontré les délégués de la Fédération brésilienne auxquels il a exprimé sa déception en ce qui concerne le Grand Mondial de Fosse Universelle de 1981, qui, faute de n'avoir pas observé les règlements internationaux et les délais imposés à la Fédération brésilienne, a dû être annulé par la Commission de Tir aux Plateaux de la Fitasc. Sur sa demande, la Commission décide de ne décerner de grandes manifestations internationales qu'après avoir obtenu toutes les garanties nécessaires de la part des Fédérations organisatrices.

30 août 1982 - Madrid- Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire **<PV COMPLET>**

Réélection de Mr Antonio Gaiztarro au poste de Président

Extrait du procès-verbal de la réunion

F-Elections

Monsieur Pierre-Etienne Guyot fait connaître qu'une seule candidature a été posée, celle de Monsieur Antonio Gaiztarro, par la Fédération Espagnole de Tir au Vol, l'Assemblée l'élit pour 4 ans Président Exécutif de la Fédération Internationale.

Sur proposition du Président Guyot qui considère que le maintien des Présidents des deux Sections assurait la continuité de leur parfaite gestion, Messieurs Antonio Gaiztarro et Severino Rosa-Clot sont élus pour 4 ans respectivement Présidents de la commission de Tir au Vol et de la Tir aux Plateaux.

Monsieur Antonio Gaiztarro, en prenant la parole, remercie les représentants de Groupements Nationaux affiliés pour la confiance qu'ils lui ont manifestée, et, conformément à l'article 13 des statuts, choisit le Comte Jean de Tuderet Secrétaire-Général dont les fonctions sont confirmées pour une nouvelle durée de 4 ans.

b. Tir aux Electrocibles

Le Championnat d'Europe 1983 est attribué à la France et les deux autres épreuves internationales faisant également partie de la Coupe d'Europe à la Belgique et à l'Espagne. La

sous Commissions des Electrocibles décidera ultérieurement des dates et des stands sur lesquels se dérouleront ces compétitions.

c. Tir Aux Plateaux 1) Parcours de Chasse

- Le Championnat du Monde, comme prévu, est attribué au Portugal, qui le fera disputer à Porto. Il est demandé à la Fédération Portugaise de faire son possible pour que ce Championnat soit organisé peu de temps après le championnat du monde de Tir au Vol afin que des tireurs venus de l'étranger puissent assister aux deux grandes compétitions.

- Championnat d'Europe à Turre (Almeria) en Espagne.

- Grand-Prix de la Fédération Internationale, épreuve qualificative pour la Coupe d'Europe se tirera sur le nouveau stand de Villamoura, au sud du Portugal.

Une autre épreuve internationale dont les dates seront décidées ultérieurement sera disputée pour la première fois en Autriche, mais celle-ci ne comptera pas pour la Coupe d'Europe.

De même que pour un Grand-Prix de la Fédération Internationale demandée, pour le mois d'octobre, par l'Australie à Geelong (Victoria).

c. Tir Aux Plateaux 2) Fosse Universelle

Les dates du Grand Mondial, attribué à l'Espagne (Zaragoza, Montesblancos) et du Grand Europa à l'Italie (Montecatini), ainsi que du Championnat des Amériques, qui doit avoir lieu au Brésil seront décidées par la commission de Tir aux Plateaux.

H_ Championnat à venir 2) Tir Aux Plateaux

Le Championnat du monde de parcours de Chasse, après avis favorable de 1. Michel Maymat qui a contrôlé les installations de Drakensberg est attribué à l'Afrique du Sud.

La déléguée de cette Fédération, Mrs. Taylor, demande à l'Assemblée de prendre note que son pays compte participer à partir de 1983 à tous les Championnats de fosse et de parcours de chasse. Le Président précise donc que tous les pays qui posent leur candidature à des épreuves internationales afin d'éviter les incidents qui sont passés à l'occasion de certains championnats.

Il est en outre précisé que toutes les épreuves de la FITASC sont ouvertes à tous les tireurs membre de Fédérations affiliées, sans restriction de nombre ou de situation géographique et les tireurs de tous les pays ont droit aux prix et titres de ces compétitions.

14 janvier 1983 - Paris - Réunion de la Commission de Tir aux Plateaux

<PV COMPLET>

UIT (ISSF) : Suivi de la ratification par l'UIT (ISSF) de l'accord signé en 1980
Fosse Universelle: Le « Grand Mondial » devient « Championnat du Monde »
Titre de Champion continental délivré au premier tireur du classement issu du continent concerné.

Extrait du procès-verbal de la réunion

A l'ouverture de la séance, le Président [...] informe en outre la commission qu'il compte, à l'occasion de la prochaine réunion du conseil de l'UIT (ISSF), et en se joignant au Président Guyot, demander à ce que l'accord signé par les deux Présidents en 1980, soit définitivement ratifié par l'UIT (ISSF)

II - Fosse Universelle

La commission, en accord avec tous ses membres, décide que le « Grand Mondial » reprenne la dénomination « Championnat du Monde », Monsieur Mahu demande toutefois qu'en dessous du titre « Championnat du Monde » soit mentionné « Grand Mondiale », afin de souligner la continuité de l'épreuve la plus importante organisé à la Fosse Universelle par la FITASC.

V. Règlements internationaux

A/ Règlements Techniques:

Parcours de Chasse – les modifications au règlement international proposées par M. Michel Maymat sont acceptées par la Commission, sont jointes en annexe à ce procès-verbal.

Fosse Universelle M. PAGE au nom de la Fédération Britannique, demande que les schémas distribués par la FITASC soient rendus plus difficiles.

Le Président Rosa-Clot explique que les schémas ne doivent être considérés que comme une indication à l'application du règlement international, A l'article 2 il est précisé que la longueur du lancement devra être de 70m +/- 5m.

B/Règlements d'organisation :

- Titres et cumul des titres : Afin de mettre fin à certaines difficultés qui périodiquement sont soulevées dans les championnats internationaux, la Commission, après délibération, décide d'inclure au règlement d'organisation des championnats internationaux la règle suivante :

- Les championnats et les Grand-Prix de la Fédération Internationale étant OUVERTS à tous les tireurs membres des fédérations affiliées sans distinction d'origine du pays ou du continent, les titres européens peuvent être remportés par des tireurs de pays non européens.

Dans le cas où le titre serait remporté par un tireur non européen, celui-ci recevra le titre de Champion d'Europe Intercontinental.

Le titre de « Champion d'Europe » reviendra au premier tireur européen du classement à qui la fédération Internationale remettra une médaille identique.

Tous les prix seront distribués selon le classement général que pour celui des catégories (dames, junior, vétérans) et celui des équipes nationales.

Cette décision est valable aussi bien pour le titre général que pour celui des catégories (dames, juniors, vétérans) et celui des équipes nationales.

Pour le cumul des titres, dans le cas où une dame, un vétéran ou un junior gagnerait la compétition toutes catégories, le titre de sa catégorie sera cédé au suivant. Les dames, junior ou vétérans devront au moment de l'inscription, préciser dans quelle catégorie ils désirent tirer, car le cumul des titres dans les catégories n'est pas autorisé. Toutes ces modifications seront applicables à partir du 1^{er} janvier 1983.

16 mai 1983 – Porto - Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Rappel de l'importance de la diffusion des programmes de compétitions en amont
--

Extrait du procès-verbal de la réunion

VIII - Attributions Des Championnats pour 1984

b/ Electrocibles : L'Assemblée confie à la Sous-Commission de Tir aux Electrocibles le soin de définir le lieu et les dates du Championnat d'Europe de 1984 et des autres épreuves de la Coupe d'Europe.

c/Tir aux plateaux - Parcours de Chasse

Le Championnat du Monde est confirmé pour Drakensberg-Garden (Afrique du Sud) et les dates, sur proposition du Président Kallel, fixées du 8 au 10 juin.

Le Championnat d'Europe se tiendra du 14 au 16 avril à Vilamoura Portugal.

Deux candidats pour le Grand-Prix FITASC : celle de la Roche Couloir (France) et celle de Olocau près de Valencia en Espagne, présentée par M Gonzalo Velasco au nom de la Fédération Espagne de la chasse.

d/Tir aux plateaux - Fosse Universelle-

Championnat du monde et Grand Mondial à Fosse La Ville en Belgique au mois d'août 1984. Coupe du Monde à nouveau à Sao Paulo (Brésil) du 29 septembre au 2 octobre 1983.

XI – DIVERS

- Electrocibles - Grandes Prix de Grand Bretagne : 10 juillet 83 à Detling, Maidstone, Kent.
- PCH et FU – 9 au 14 octobre 83 Noumea /Nouvelle Calédonie.

c/ programmes

Le Président demande avec insistance que les organisateurs des championnats et Grand Prix internationaux prennent plus de soin à la diffusion à temps et en nombre des programmes aussi bien à la fédération Internationale qu'aux groupements affiliés. Le succès d'une compétition internationale dépend largement de la bonne diffusion de ses programmes.

2 novembre 1983 - Paris - Réunion de la Commission de Tir Aux Plateaux

<PV COMPLET>

Fixation de limite aux montants d'inscription pour éviter excès

Extrait du procès-verbal de la réunion

I – Championnat de Parcours de Chasse

Le Président Rosa-Clot demande à Monsieur Maymat de donner les détails concernant les différentes épreuves Internationales de Parcours de Chasse en 1984.

Monsieur Michel Maymat avant de passer l'examen différents programmes, fait adopter une décision selon laquelle les entrées, plateaux compris, des championnats Grands-prix de 1984, ne pourront en aucun cas dépasser les 100 Dollars US (+ la taxe individuelle FITASC) : pour éviter certains excès qui se sont produit en 1983.

A) Championnat du Monde : le Championnat, accordé à l'Afrique du Sud par les Assemblées Générales de 1982 1983, se tiendra comme prévu du 8 au 10 juin 1984 Drakensberg Garden, près de Durban.

Sur proposition de Mr. Maymat, une modification est apportée au projet de programme, à savoir que le montant des entrées, plateaux compris, sera pour toutes les catégories qui tirent 200 plateaux de 100 US\$ + 10US\$ de taxe FITASC.

B) Championnat d'Europe : il aura lieu comme prévu du 14 au 16 avril 1984 à Vilamoura (Portugal). Le programme présenté par Mr. Chaves, avec une entrée de 900FF toute catégorie, est accepté à l'unanimité. Il sera adressé très prochainement à toutes les Fédération affiliées. Il est rappelé que le classement par équipes de clubs, dames, vétérans et juniors est du ressort du club organisateur.

C) Grands – Prix Internationale aux Parours de Chasse :

Deux candidatures ayant été posées pour le Grand-Prix FITASC de Parours de Chasse et étant donné que le Championnat du monde tiré en Afrique du Sud ne permettra pas à la majorité des tireurs européens d'y participer, la commission, sur proposition de M. Maymat, décide qu'en 1984 deux Grands-Prix seront tirés.

Le classement de la Coupe du Monde se fera sur les meilleurs résultats de 3 épreuves sur 4. Ces deux Grand-Prix Internationaux sont les suivants : La Roche-Couloir (France), déjà accordé par l'Assemblée Générale, du 6 au 8 juillet.

Monsieur J-François Palinkas, Directeur de ce Club, s'engage à présenter le projet détaillé de son programme avant le 15 janvier 1984 à M. Maymat.

- Sur demande de la Fédération Espagnole de Chasse un deuxième Grand-Prix est accordé à Olocau (Valencia) Il se tirera du 18 au 18 mars. La Fédération Espagnole de chasse devra toutefois avant le 15 janvier acquitter sa cotisation supplémentaire en retard et s'engager à appliquer tous les règlements internationaux.

2 décembre 1983- Paris – Réunion du Bureau de FITASC <PV COMPLET>

Discussion sur admission éventuelle de M. Gavnilé Barani, Vice-Président de l'UIT, au sein d'une Commission de la FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion

Le Bureau accède à la demande du Président Guyot concernant l'administration éventuelle de M. Gavnilé Barani Vice-Président de l'UIT, au sein d'une Commission de la FITASC. Mais à condition que son pays, la Roumanie, soit ré-affilié à la FITASC.

31 décembre 1983- Paris – Compte-Rendu de l'Année <PV COMPLET>

28 avril 1984 - Montecatini - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Développement Tir aux Electrocibles et Parours de Chasse

Extrait du procès-verbal de la réunion

b/ Electrocibles

La décision concernant l'attribution du Championnat d'Europe et des autres épreuves de la Coupe d'Europe aux Electrocibles est confiés à la Sous-Commission de Tir aux Electrocibles.

c/ Tir aux Plateaux - Parcours de Chasse

Le Championnat du Monde déjà attribué en 1983 à la Grande Bretagnes se tirera du 31 mai au 2 juin 1985 au Wynyard Park Shooting Ground à Billingham (Nord-Est de l'Angleterre).

Une Epreuve préliminaires aura lieu à Wynyard Park en septembre 1983 au cours de laquelle ce nouveau stand sera homologué par un membre de la commission Technique.

Le Championnat d'Europe revenant à la France, il est demandé à cette Fédération de donner une réponse concernant le lieu et les dates de cette compétition dans trois mois.

Un Grand-Prix a été demandé par le Belgique pour Diegem, et éventuellement, un autre pourra être disputé en France. Pour celui-ci, de même que pour le Championnat du Monde de Fosse Universelle, une réponse est également demandée dans les trois mois à la Fédération Française.

3 juin 1984 – Paris – Réunion de la Sous-Commission de Tir Aux Electrocibles **<PV COMPLET>**

Contrôle de l'application du règlement international aux trois épreuves de la Coupe d'Europe

Extrait du procès-verbal de la réunion

1 Règlement de la Coupe d'Europe

Il est décidé que les trois épreuves de la Coupe d'Europe devront être tirées en application du règlement international. Nombre d'hélices tirées : 20 dans le Championnat d'Europe et 15 dans chaque Grand-Prix. Nombre de zéros éliminatoires : 4 pour les épreuves en 20 hélices et 3 pour celles en 15 hélices.

Le programme devra obligatoirement contenir un handicap et une épreuve à distance fixe. Les handicaps internationaux seront comptabilisés et appliqués dans chacune des trois épreuves qualificatives. Le handicap maximum est porté à 30 mètres. Le recul sera de 1m, par 700FF de gain net, l'avance d'un mètre pour tout tireur n'ayant rien gagné pendant la compétition. Recul maximum : 4 m par réunion internationale.

L'Organisation devra assurer la présence d'un délégué de la Fédération Internationale dans toutes les épreuves qualificatives de la Coupe d'Europe qui sera désigné par la Commission.

2 Matériel

Il est décidé que tout nouveau matériel (lanceurs, hélices, e c. ne pourra être utilisé dans les épreuves internationales qu'après avoir été testé et approuvé par la Commission.

3 Armurerie

La présence d'un armurier devra être assurée par le Club organisateur dans tous les meetings internationaux.

4 Finale de la Coupe l'Europe 1984

Sur proposition de Messieurs Howsam et Lynch il est décidé que l'épreuve finale de la Coupe d'Europe de 1984 sera tirée les 7 et 8 septembre 1984 à Maidstone (Kent) en Grande Bretagne. Le stand se trouve à 45 km de Dover.

17 décembre 1984 – Paris – Commission Tir Aux Plaqueaux <PV COMPLET>

Disposition sur la participation des tireurs compte-tenu du caractère ouvert, libéral et entièrement apolitique des compétitions de la FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion

1° Règlement

La Fédération Suisse a présenté un projet de modification au règlement administratif d'organisation des Championnats internationaux. Monsieur Luc Grisel, au nom de sa Fédération, expose ce projet selon lequel il serait indispensable de donner à ceux qui, pour une raison non sportive, sont empêchés de s'inscrire dans une compétition internationale de la FITASC, aient la possibilité de prendre part à ces concours qui, selon les statuts et l'esprit de notre Fédération, doivent être ouverts à tous.

Après l'intervention du Président Rosa-Clot qui est de l'avis que de sérieuses conditions doivent être posées, afin d'éviter des abus toujours possibles, et après celle du Président Gaiztarro qui, en soutenant la proposition de la Fédération Suisse, insiste pour que le caractère ouvert, libéral et entièrement apolitique des compétitions de notre Fédération soit maintenu, la Commission décide d'accepter, avec quelques modifications, le projet de la Fédération Suisse.

Il sera donc ajouté au 4^{ème} alinéa du règlement spécial pour les championnats internationaux, ce qui suit :

« Le tireur prenant part à une compétition internationale doit obligatoirement faire partie d'un des groupements nationaux représentant son pays à la FITASC. Il pourra, toutefois, s'il est empêché de représenter son pays d'origine pour une raison non sportive, obtenir une licence individuelle de la Fédération Internationale délivrée pour un an. Sa demande devra être adressée au Bureau de la FITASC au plus tard un mois avant la compétition à laquelle il désire participer. Le Bureau statuera après avoir examiné les raisons invoquées.

Les membres d'une Fédération exclue de la FITASC ne pourront pas bénéficier de cette disposition.

Les cartes de membre individuel de la FITASC doivent être acceptées par tous les groupements nationaux affiliés et assurer aux tireurs qui les possèdent leur participation individuelle aux concours internationaux de la Fédération Internationale.

Si le pays du tireur n'est pas affilié à la FITASC, il pourra opter pour un pays de son choix, mais pour une durée minima de trois ans. Au cas où le tireur posséderait une double nationalité, il pourra, dans les mêmes conditions, opter pour l'une d'elles.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

31 décembre 1984 – Paris – Compte Rendu de l'année <PV COMPLET>

23 février 1985 - Guadalajara – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Ratification des dispositions sur la participation des tireurs compte-tenu du caractère ouvert, libéral et entièrement apolitique des compétitions de la FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion

Ratification des décisions du Bureau et des Commissions

Le Président fait connaître que les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et des différentes réunions du Bureau, des Commissions et Sous-Commissions tenues au cours de l'année 1984, et mentionné dans le compte rendu annuel, ont été envoyés à tous les Groupements Nationaux affiliés. Ceux-ci n'ayant suscité aucune objection, ils sont ratifiés par l'Assemblée Générale.

Monsieur Gaiztarro à cette occasion, rappelle que suite à un différend survenu avec la Fédération Française de Tir concernant le Championnat du Monde de Parcours de Chasse de Drakensberg, le règlement spécial des championnats internationaux a été modifié, afin de permettre à tous les tireurs membres de la FITASC de participer aux championnats internationaux, même si leur Fédération, pour des raisons non sportives, y serait opposée. Une licence directe FITASC leur sera délivrée, après l'accord du Bureau.

Sur proposition de son Président, l'Assemblée rappelle une fois de plus qu'aucune influence politique quelle qu'elle soit ne peut être admise au sein de notre Fédération en ce qui concerne l'attribution des championnats internationaux, le déroulement des épreuves et la participation des tireurs à celles-ci.

18 mai 1985 – Paris – Réunion de la Sous-Commission de tir aux Electrocibles <PV COMPLET>

Rappel de l'obligation d'appliquer les règlements en vigueur pour toute compétition Fitasc

Extrait du procès-verbal de la réunion

1° Coupe d'Europe 1985

En ce qui concerne la Coupe d'Europe 1985, le Président souligne que la première épreuve qui s'est déroulée il y a quinze jours à Sart-St-Laurent en Belgique, n'a réuni que 28 tireurs. Il s'agit de décider si on pouvait prendre en compte les résultats de cette épreuve pour la Coupe d'Europe, car le règlement n'a pas été appliqué en ce qui concerne la préparation et l'organisation des épreuves internationales, le projet de programme n'a pas été soumis à la FITASC et les programmes n'ont pas été diffusés dans les temps réglementaires. La Fédération Internationale n'a reçu aucun programme de ce Grand-Prix.

Après que le Baron de Moffarts ait fait observer que tout ceci s'est également passé auparavant, les membres de la Commission lui disent que ce n'est pas une excuse pour que cela continue, et soulignent que dans l'avenir aucune compétition internationale ne pourra être homologuée si les règlements en vigueur ne sont pas appliqués.

31 décembre 1985 – Paris – Compte Rendu de l'année [<PV COMPLET>](#)

10 juillet 1986 – Paris – Jury du 8^{ème} Championnat Parcours Chasse [<PV COMPLET>](#)

Parcours de Chasse : Propositions de modifications des règlements et nouvelle formule

Extrait du procès-verbal de la réunion

09 octobre 1986 - Buenos Aires – Assemblée Générale [<PV COMPLET>](#)

Fosse Américaine – Question qu'elle devienne une nouvelle discipline FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion

3/ Fosse Américaine

A une question de M. Jacques Chevalier demandant si la discipline de Fosse Américaine (ball-trap) était du ressort de la FITASC, le Président Gaiztarro répond affirmativement, car, conformément à l'accord existant entre les deux Associations Internationales, L'Union Internationale de Tir (UIT – ISSF) ne contrôle que les disciplines olympiques.

Une proposition de M. Chevalier est alors acceptée et il est décidé d'ajouter officiellement le tir à la fosse américaine comme discipline de la FITASC.

Il est demandé à M. Chevalier d'étudier cette question et de faire des propositions à la prochaine Assemblée Générale.

1^{er} décembre 1986 – Paris – Rapport sur Le Championnat Du Monde Parcours De Chasse 1988 en Australie [<PV COMPLET>](#)

12 décembre 1986 - Paris – Commission de Tir Aux Plateaux [<PV COMPLET>](#)

Parcours de Chasse : Nouvelle formule de tir Parcours de Chasse / Fosse Universelle : Modifications de règles de pour la Coupe du Monde Fosse Automatique : projet de règlements à l'étude
--

Extrait du procès-verbal de la réunion

Championnat du Monde de Parcours de Chasse 1988

Monsieur Jean-François Palinkas s'est rendu en octobre dernier en Australie désigné comme délégué personnel par le Président de la FITASC et à la demande de la Fédération Australienne. Après avoir visité plusieurs Clubs de tir et s'être entretenu avec les organisateurs locaux, il a rédigé un rapport détaillé et fort intéressant qu'il distribue aux membres de la Commission et leur donne toutes les explications nécessaires en les accompagnant de plans et de photos.

Il propose pour ce Championnat de 1988 une nouvelle formule qui, en faisant la synthèse du système international et de celui pratiqué en Australie, pourrait à l'avenir être adopté comme définitif par la FITASC.

Les membres de la Commission remercient M. Palinkas pour le travail qu'il a accompli et décident de remettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion qui se tiendra pendant le Championnat du Monde de Vilamoura, afin de prendre une position définitive. Le Président demande aux membres de la Commission de donner leur avis à cette date sur le projet présenté par M. Palinkas.

Sur proposition de Monsieur Chevalier, la Fédération Française de Ball-Trap compte organiser dans un de ses clubs au cours de l'année 1987 une épreuve disputée avec ce nouveau système à laquelle les délégués de toutes les fédérations seront invités.

VI- Règlements internationaux - A/ Fosse Universelle

Une nouvelle grille présentée par M. Tronc de la Fédération Française de Ball -Trap, pour être appliquée pendant les compétitions internationales, est acceptée par la Commission.

Elle sera appliquée dès 1987 et définitivement adoptée à condition qu'aucune fédération ne s'y oppose.

VI- Règlements internationaux - B/ Parcours de Chasse

Un projet de modification a été remis aux membres de la Commission lors des Championnats du Monde de PCH à LA ROCHE COULOIR en juillet 1986 en leur demandant de donner leur avis sur les différents points de ce projet avant le 15 septembre.

Quatre Fédérations ayant seulement envoyé leurs propositions, le Président Grisel précise qu'on ne pouvait décider que pour les questions sur lesquelles tout le monde était d'accord, et remet l'examen des autres points à la prochaine réunion de la Commission qui aura lieu pendant les Championnats du Monde de Vilamoura. Il demande aux Fédérations qui ne l'ont pas encore fait, d'envoyer leurs observations avant ce Championnat.

Les modifications au Règlement acceptées sont les suivantes

1/ Formule de la Coupe du Monde

La Coupe du Monde aussi bien au Parcours de Chasse qu'à la Fosse Universelle sera disputée chaque année en 3 épreuves, toutes les trois qualificatives avec le règlement actuellement en vigueur, mais afin de donner la possibilité à certains clubs de se faire homologuer, il est décidé de créer des grands-prix FITASC de 2ème catégorie ayant l'unique but de procéder à l'homologation des installations.

Ces Grands-Prix ne comporteront qu'un classement individuel officiel de la FITASC avec une médaille offerte au vainqueur. Des prix réservés aux dames, vétérans, juniors et équipes pourront être offerts par le Club organisateur.

Les charges des Clubs organisateurs seront réduites, à savoir :

- a) invitation d'un seul délégué de la Fédération Internationale,
- b) présence assurée d'un seul arbitre international,
- c) taxe individuelle de la FITASC réduite de 50 %,
- d) aucune cotisation supplémentaire pour la fédération nationale,

e) prélèvement sur le prix des plateaux est supprimé.

2/ Règlements de Tir : modifications adoptées selon le projet remis le 7 juillet lors des Championnats du Monde PCH aux membres de la Commission :

a/ Installation de 3 postes au lieu de 4 à partir de 280 participants,

b/ application d'un point de pénalité après l'avertissement de l'arbitre si le tireur dépasse 20 secondes pour sa préparation,

c/ compétition tirée en 4 jours en partageant (50 plateaux tirés soit le matin, soit l'après-midi) à partir de 180 tireurs inscrits.

d/ toutes les équipes participant aux championnats devront apporter leur hymne national et leur drapeau.

Sur toutes les autres questions du projet il est demandé aux membres de la Commission d'envoyer leur avis le plus tôt possible, afin que ces questions puissent être réexaminées à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission à Vilamoura.

VIII- DIVERS

A/ FOSSE A. (automatique)

Suite à la décision prise lors de l'Assemblée Générale de Buenos-Aires pour l'adoption du principe de créer une discipline à la Fosse Automatique, Monsieur Chevalier, Président de la Fédération Française de Ball-Trap, remet aux membres de la Commission un projet de règlement et leur demande de l'étudier pour la prochaine réunion de la Commission.

Madame Vanicore demande la parole et précise que, selon elle, un projet de règlement à la Fosse Automatique existe déjà à l'IUT (ISSF). Il lui est donc demandé de l'adresser à la FITASC, afin que l'on puisse comparer les deux projets et si possible en faire la synthèse.

Sur demande de la Commission, Monsieur CHEVALIER est prêt à organiser dès 1987 en France une épreuve avec le règlement proposé, afin que toutes les Fédérations qui enverront des délégués puissent se rendre compte de son application.

31 décembre 1986 - Paris - Compte-Rendu de l'année <PV COMPLET>

1^{er} mai 1987- Elche - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Parcours de Chasse : 1^{er} Championnat du Monde 1988 en Océanie (Australie)

Compétitions FITASC plateaux : toutes tirées en 200 plateaux

Extrait du procès-verbal de la réunion

Parcours de Chasse - Championnat du Monde 1988

Le Président Gaiztarro en rappelant que le Championnat du Monde de 1988 ayant déjà été attribué à l'Australie, demande à la Commission de Tir aux Plateaux d'examiner le plus tôt possible les propositions de la Fédération Australienne et d'établir avant tout le projet de programme. La Commission devra également prendre une décision concernant certaines

modifications au règlement de tir qui lui semblent indispensables, vu les conditions spéciales dans lesquels les devra être organisé ce Championnat.

Tout en se félicitant que la FITASC organise pour la première fois un grand Championnat du Monde dans le Pacifique, il souligne que cette compétition ne pourra avoir lieu que si la possibilité est donnée à tous les tireurs affiliés à la FITASC d'y participer, sans discrimination politique.

Parcours de Chasse - Championnat d'Europe 1988

C'est à l'Espagne que devrait être attribué ce championnat. Si l'Espagne n'organisait pas ce Championnat d'Europe, il serait offert à la Belgique ou à la France.

Parcours de Chasse – Grand Prix 1988

C'est avec grande satisfaction que le Président enregistre la candidature l'Autriche pour le Grand-Prix faisant partie de la Coupe du Monde, car c'est la première fois que ce Pays demande l'organisation d'une épreuve internationale.

B/ Electrocibles

Sur proposition des Présidents Gaizatarro et Spreafichi, l'Assemblée décide que la Sous-Commission de Tir aux Electrocibles portera dorénavant le nom de "Section de Tir aux Electrocibles », tout en continuant de faire partie de la Commission de Tir au Vol.

C/ Règlements Plateaux

Afin d'éviter des discussions concernant l'établissement des programmes de Tir aux Plateaux, l'Assemblée, sur proposition du Président de la Commission, décide de compléter le règlement des compétitions internationales, en précisant que les Championnats et Grands-Prix FITASC se disputent obligatoirement en 200 plateaux.

Un seul tirage au sort sera effectué et tous les tireurs inscrits à la compétition devront obligatoirement participer au Grand-Prix International. Quand il est autorisé qu'une épreuve nationale ou locale se dispute en même temps qu'un championnat ou Grand Prix FITASC, un classement supplémentaire pourra être ajouté pour ceux qui, à titre optionnel, participent à cette épreuve nationale ou locale.

Sur proposition du Président de la FFBT et afin de faciliter l'arbitrage en général et en particulier aux Championnats du Monde de Parcours de Chasse de 1988 en Australie ainsi que de prendre en considération une réglementation australienne qui interdit aux Juniors de tirer désépaulé, l'Assemblée demande à la Commission de Tir aux Plateaux de modifier dans ce sens l'article 3 du règlement de Tir au Parcours de Chasse.

29 août 1987- Le Rabot – Commission De Tir aux Plateaux <PV COMPLET>

Parcours de Chasse : Confirmation que le Championnat du Monde 1988 en Australie appliquera la nouvelle formule de tir

Extrait du procès-verbal de la réunion

Championnat du Monde de parcours de chasse de 1988.

Après certaines réserves soulevées par M.W. Sayer qui affirme que des tireurs anglais ayant déclaré qu'ils n'iraient pas participer à ce Championnat du Monde si le système actuel du

parcours de chasse n'était pas appliqué en Australie et l'intervention du Président Gaiztarro affirmant que cette question ayant déjà été réglée lors de deux réunions précédentes, il est confirmé que le Championnat du monde 1988 serait tiré avec le système accepté lors de la dernière réunion de la Commission, ce système ayant été présenté aux tireurs, avant le championnat d'Europe actuel le 25 août dernier, Rabot. D'autres membres présents ayant soutenu le Président, et Monsieur Palinkas ayant donné de nouvelles explications à certains qui le lui ont demandé, le débat est considéré comme achevé.

Suite à la demande avec Mr. Sayer et avec approbation de plusieurs membres présents, Monsieur Mc Farlane, au nom de sa Fédération accepte que les dates du Championnat du monde, qui aura lieu, comme prévu, à Geelong soient fixées pour le 3,4,5 et 6 avril 1988. Ils engagent à faire parvenir à la FITASC le plus vite possible le projet de programme qui sera entièrement conforme aux règlements internationaux.

Divers - Calendriers

Président Gaiztarro demande avec insistance aux Fédérations affiliées de ne pas fixer leurs calendriers nationaux avant que les dates des compétitions internationales ne soient décidées. L'Italie et la Grande-Bretagne ont organisé en 1987 des compétitions nationales importantes aux mêmes dates que des épreuves internationales prévues et acceptées dès décembre 1906, ce qui a porté un préjudice important à ces dernières.

d/ Commission de Discipline

Un certain nombre de tireurs français ayant adressé au Président de la FITASC (sans la signer) une lettre de caractère injurieux, par suite du Championnat du Monde de Vilamoura, le Président Gaiztarro en informe la Commission, qui en se déclarant solidaire avec son Président lui demande de régler cet incident inadmissible et si nécessaire en saisir la Commission de discipline.

e./ Certains renseignements étant parvenus des Etats-Unis concernant une activité naissante du parcours de chasse, sur proposition de son Président, la Commission charge Monsieur Sayer de prendre contact avec les organisations en question et lui rendre compte par la suite des résultats de son enquête.

f./ Monsieur Azkue, membre de la Commission fait un exposé intéressant sur le Grand-America auquel il vient d'assister et sur l'utilisation de certains compensateurs à la fosse, très courants aux Etats-Unis, mais que l'UIT (ISSF) veut interdire. Il est décidé de ne pas en tenir compte la FITASC.

27 novembre 1987-Paris –Commission de Tir Aux Plateaux <PV COMPLET>

Fosse Universelle : Test en Italie d'un Championnat du Monde avec calibre 20
Proposition de créer deux Commissions distinctes, l'une pour le Parcours de Chasse et l'autre pour le Tir à la Fosse Universelle
Rappel de l'obligation d'appliquer les règlements en vigueur pour toute compétition Fitasc

Extrait du procès-verbal de la réunion

IV – Championnat du Monde de Fosse Universelle 1988

Madame Vanicore confirme la candidature déjà acceptée par l'assemblée générale de l'Italie pour le Championnat du Monde Fosse Universelle 1988. Elle précise que la Fédération Italienne,

elle-même responsable de l'organisation, compte faire disputer ce Championnat du Monde du 2 au 5 juin 1988 à Bologna et présente le programme proposé par la Fédération Italienne. Celui-ci prévoit que le Championnat au calibre 20 aura lieu le 2 juin et celui du calibre 12 les 3-4 et 5 juin.

a) le Championnat de calibre 20 est prévu en un jour sur 100 plateaux avec 50.000 Lires d'inscription. Les membres de la Commission et en particulier M. Azkue, demandent s'il est possible de prévoir une journée de repos entre les deux disciplines, question à laquelle Madame Vanicore répond que ce sera très difficile car le 2 juin est une fête nationale en Italie et par contre c'est très avantageux pour la participation des tireurs, d'autre part il lui est demandé de porter la compétition de 100 à 200 plateaux avec inscription de 100.000 Lires car tous les titres de Championnat de la FITASC se décernent sur ce nombre de plateaux.

Cette proposition est acceptée par la Fédération Italienne. Il est toutefois précisé que le titre de Champion du Monde ne sera décerné au calibre 20 que si un minimum de 100 tireurs y participent.

b) calibre 12 : la compétition de calibre 12 aura lieu les 3-4-5 juin sur 200 plateaux avec une inscription de 120.000 Lires - série des plateaux d'entraînement. 6.000 Lires.

En signant le cahier des charges, Madame Vanicore, au nom de la Fédération Italienne s'engage à respecter scrupuleusement tous les règlements internationaux et les clauses contenues dans ce cahier des charges.

VIII – Règlements Internationaux

Les décisions prises par la Commission restreinte pendant le Championnat d'Europe de parcours de chasse du Rabot concernant les modifications au règlement, sont ratifiées par la Commission, et il est précisé que celles concernant les éventuelles modifications du règlement technique du parcours de chasse seront décidées après le Championnat du Monde de 1988.

Les Fédérations qui auront des propositions de modifications sont priées de les adresser par écrit à la Fédération Internationale.

B) Réorganisation de la Commission de Tir aux Plateaux

Etant donné le développement important ces dernières années dans la discipline de Tir aux Plateaux, sur proposition de Monsieur GRISEL, le Président de la FITASC proposera à la prochaine assemblée générale de créer deux Commissions distinctes, l'une pour le Parcours de Chasse et l'autre pour le Tir à la Fosse.

C) Le Président GAIZTARRO, en remerciant chaleureusement tous ceux qui ont contribué aux travaux concernant l'organisation des compétitions prévues pour 1988 ainsi qu'aux règlements de certains problèmes administratifs, précise que, conformément aux nouveaux règlements, il sera très sévère sur l'application de ceux-ci et en particulier en ce qui concerne la caution qui devra être déposée par chaque club organisateur pour garantir le bon déroulement des épreuves internationales car en 1987 sur 5 épreuves internationales de Tir aux Plateaux, les organisateurs de 3 de celles-ci n'ont pas appliqué, aussi bien en ce qui concerne la préparation que l'organisation et le déroulement des épreuves, les règlements en vigueur, ce qui est préjudiciable non seulement à la bonne marche de la Fédération Internationale, mais également aux participants des compétitions.

28 novembre 1987- Paris – Réunion de Bureau de FITASC <PV COMPLET>

Proposition de création de 2 Commissions Parcours de Chasse et Fosse Universelle

Extrait du procès-verbal de la réunion

Commissions de Tir aux Plateaux

Sur proposition du Président Gaiztarro et en accord avec le Président de la Commission de Tir aux Plateaux, le Bureau décide que par suite du développement de l'activité du sport de tir aux Plateaux, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de créer deux Commissions, l'une pour le Parcours de Chasse et l'autre pour la Fosse.

Le Président de la Commission de Tir aux Plateaux présentera la liste des membres qu'il proposera à l'Assemblée Générale. Monsieur Gaiztarro fait connaître qu'il proposera lui-même Monsieur Luc Grisel à la présidence de la Commission de Tir au Parcours de Chasse et Monsieur José Geraldès de Olivera à la Commission de Fosse.

Réorganisation du Secrétariat

Le Bureau charge son Président d'examiner une éventuelle réorganisation du secrétariat de la FITASC qu'il proposera à la prochaine Assemblée Générale. A ce sujet, le Bureau proposera à l'Assemblée Générale de nommer Monsieur Jean-François Palinkas, Directeur Technique de la FITASC.

31 mars 1988 – Paris- Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>

30 avril 1988 – Lisbonne – Assemblée Générale de la FITASC <PV COMPLET>

Electrocibles : Premier Championnat des Amériques

Extrait du procès-verbal de la réunion

B/ Electrocibles

Premier Championnat des Amériques "ZZ" à Buenos Aires, en Argentine, du 30 septembre au 2 octobre. Le titre ne sera toutefois décerné que s'il y a un minimum de 100 participants.

VII – Règlements internationaux

Les différentes modifications apportées aux règlements internationaux par les Commissions respectives ayant été approuvées par l'assemblée générale, le Président Gaiztarro lui soumet en plus une modification supplémentaire concernant les règlements des Championnats Internationaux de Plateaux. Afin d'éviter de fâcheux précédents et d'assurer un nombre important de participants aux épreuves de la Coupe du Monde de Parcours de Chasse et de Fosse Universelle, il propose que soit inclus dans le règlement une disposition précisant que "pendant les épreuves des Coupes du Monde de Tir aux Plateaux, aucune épreuve nationale ou régionale ne puisse avoir lieu dans les Fédérations affiliées à la Fédération Internationale, en 100 plateaux ou plus." Cette décision est adoptée par l'Assemblée Générale.

VIII- Réorganisation de la Commission tir aux Plateaux

Monsieur Peter Morgan, Australie, ayant donné sa démission de la Commission Technique, Monsieur Raymond Mc Farlane, Australie, est élu pour le remplacer.

Sur proposition du Président de la Commission de Tir aux Plateaux, Monsieur Luc Grisel, et du Bureau de la Fédération, et à cause du développement important de ces disciplines de tir aux plateaux, deux Commissions sont créées, l'une pour le Parcours de Chasse et l'autre pour la Fosse.

Les membres de la Commission de Tir aux Plateaux et de la Commission Technique ayant été élus jusqu'en 1990, aucune nouvelle élection n'est nécessaire, mais les deux Commissions sont constituées par leurs membres déjà élus de la façon suivante.

Commission de Parcours de Chasse

Luc GRISEL	Suisse
René BARDE	France
Mario CHAVES	Portugal
Costa HALKIAS	Grèce
Manfred HECHTL	Autriche
Heinz-UI HOEWING	Allemagne
Francis LEURQUIN	Belgique
Raymond MC FARLANE	Australie
Francisco ORDEIG	Espagne
Wallace SAYER	Grande-Bretagne
Fritz SEILER	Suisse

Commission de Fosse Universelle

José GERALDES de OLIVEIRA	Portugal
Francisco ALAVA UGARTE	Brésil
Bruno ALIPRANDI	Italie
Esteban AZKUE	Espagne
Jacques CHEVALIER	France
Carlos Alberto CRUZ	Portugal
Claude FOUSSIER	France
José-Maria LLAURADO	Espagne
Raoul PERMEKE	Belgique
Nevil le PRYCE-JONES	Grande-Bretagne
André TRONC	France
Mme Lucia VANICORE	Italie

Cette proposition est acceptée par l'assemblée générale qui désigne

Présidents de ces Commissions : pour le Parcours de Chasse : Monsieur Luc Grisel pour la Fosse Monsieur José Geraledes de Olivera

Les Vice-Présidents éventuels de ces Commissions seront désignés par leurs membres à l'occasion de leur première réunion plénière.

La Commission de Fosse se réunira pendant le Championnat du Monde de Bologne et celle de Parcours de Chasse à une date ultérieure à Paris.

Divers

a/ Réorganisation du Secrétariat de la FITASC.

L'Assemblée, à l'unanimité, confie le soin de la réorganisation du secrétariat de notre Fédération au Président Antonio Gaiztarro qui en rendra compte à la prochaine Assemblée Générale.

Le Président Gaiztarro présente aux délégués, Monsieur Jean-François Palinkas, qui, sur sa proposition, est nommé Directeur Technique de la FITASC.

b/ Le problème d'un "Championnat du Monde de Chasse" en Grande-Bretagne. Le Président Gaiztarro précise qu'en collaboration avec l'UIT (ISSF), il a entrepris des démarches auprès de notre représentation en Grande Bretagne, ainsi qu'auprès des autorités sportives de ce pays pour

empêcher l'attribution d'un titre de "Champion du Monde". Les délégués de Grande-Bretagne étant du même avis, l'Assemblée, à l'unanimité, demande au Président Gaiztarro d'empêcher qu'un Pays puisse organiser une compétition sur n'importe quelle discipline avec un titre mondial, sans l'accord de Fédération ou de l'UIT (ISSF). Elle crée à cet effet un Comité d'Etude, composé de MM. Gaiztarro, Grisel, Bontempini et Palinkas pour régler cette question.

c/ Fosse Américaine. La discipline de tir à la fosse américaine et son développement étant considéré comme une nécessité prioritaire pour l'avenir du tir aux plateaux, une Commission d'Etude est créée par l'Assemblée pour examiner le meilleur moyen pour son développement. Elle sera composée de MM. Gaiztarro, Gerald de Oliveira, Azkue et Palinkas.

e/ Monsieur Scaristan, Président de la Fédération Espagnole fait un exposé détaillé sur la situation du tir au vol en Espagne, dont selon lui l'amélioration dépend en grande partie de la modification de la dénomination "tir aux pigeons" et de l'adjonction éventuelle d'une autre discipline, comme le parcours de chasse, qui pourrait prendre une autre formule et dépendre de la Fédération de tir au vol. Monsieur Francisco Ordeig, très actif Président de la Fédération Catalane, pourrait prendre la direction de cette nouvelle section de tir. Il demande que le Président de la FITASC écrive une lettre dans ce sens à la Fédération Espagnole.

29 mai 1988 – Paris – Réunion de la Section de Tir Aux Electrocibles

<PV COMPLET>

Homologation des hélices Sanchez

Extrait du procès-verbal de la réunion

Suite aux décisions prises le 31 mars 1988 à Montes Blancos, Messieurs Antonio Gaiztarro, Président de la FITASC, Georges Hemery, Président de la Section Electrocibles, Patrick Lynch et Jean Quelet, membres de cette Section se sont réunis, au Cercle du Bois de Boulogne à Paris le 29 mai 1988 à 11 heures, pour faire des essais sur les nouvelles Hélices proposées par Monsieur François Sanchez.

Ils ont constaté à l'unanimité que ces hélices sont conformes au règlement. Ils ont donc procédé à leur homologation.

En ce qui concerne les hélices de Monsieur Amarcon, utilisées pendant le Grand-Prix, une amélioration du matériel a été constatée, mais il a été demandé au fabricant de continuer à les rendre plus friables

25 novembre 1988 - Paris – Réunion de la Commission Fosse Universelle

<PV COMPLET>

Reprises des modifications de règlements Fosse avancées par l'UIT (ISSF)
--

Extrait du procès-verbal de la réunion

Règlements Internationaux

A/ Le Directeur Administratif de la FITASC ayant eu un entretien avec le Secrétaire Général de l'UIT (ISSF), celui-ci lui a communiqué les récentes décisions prises en ce qui concerne les

modifications apportées au règlement de la fosse olympique en demandant que, conformément aux deux accords entre les deux Associations, la FITASC les reprenne à son compte

- Chargement de plombs réduit à 28gr : cette proposition acceptée dans son principe ne pourra être appliqué à FITASC qu'à partir de 1990, les décisions de la Commission devant être ratifiées par la prochaine assemblée générale.

- Compensateurs: la FITASC maintiendra la liberté au sujet de l'utilisation ou non des compensateurs et verra, au cas où un championnat international de Fosse Universelle se déroule dans un pays qui applique les règlements UIT (ISSF), s'il lui est possible de les appliquer à l'occasion de ce championnat.

- Les dates du Championnat du Monde Parcours de Chasse, coïncidant avec celles du Championnat d'Europe Fosse et Skeet olympiques, ne gênent pas, selon l'avis du Secrétaire Général de l'UIT (ISSF) l'organisation de cette dernière compétition.

B/ La Commission examinera les propositions de MM. Aliprandi et Glaninger à apporter dans l'organisation des championnats de fosse universelle et décidera des recommandations à ce sujet aux organisateurs, c'est-à-dire :

- Obligation des Fédérations d'apporter le drapeau et l'hymne de sa nation,
- Obligation de prévoir une cérémonie d'ouverture et d'assurer des dossards convenables,
- Prévoir d'offrir un prix par 10 tireurs.

Ces décisions seront incluses dans le cahier des charges de la FITASC.

VII – Fosse Américaine

En ce qui concerne l'adoption de la nouvelle discipline, c'est-à-dire, la FA et de son règlement, il est décidé de continuer à explorer cette question et de prendre contact avec les différentes fédérations qui la pratiquent. Les possibilités d'une compétition internationale, après avoir établi un règlement, seront examinées lors d'une prochaine réunion de la Commission.

VIII – Divers – Fournisseurs officiels de la Fitasc

Avant de lever la séance, le Président GAIZTARRO et M. PALINKAS expliquent leur initiative prévue pour augmenter le budget de la Fédération Internationale, afin de permettre en particulier de développer de nouvelles disciplines de tir par la désignation de "Fournisseurs Officiels". Les firmes en question versant une certaine somme à cet effet, auront le droit de faire figurer sur un tiers de page dans les programmes de toutes les compétitions internationales à côté du sigle de la FITASC, celui de leur firme.

Cette décision figurera dans le prochain texte du cahier des charges.

Avant de clore la séance, le Président demande aux membres présents de respecter une minute de recueillement à la mémoire de MM. Severino ROSA-CLOT, ancien Président de la Commission de Tir aux Plateaux et Kurt HASLER, ancien Président de l'UIT récemment décédés.

31 décembre 1988 – Caire – Compte Rendu de l'Année <PV COMPLET>

25 février 1989 – Guadalajara – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Electrocibles ZZ [hélices]: question de la création du Championnat du Monde, suite au développement très important de la discipline ces 2 dernières années
Fosse Automatique : Etablissement d'un règlement international

Extrait du procès-verbal de la réunion

Electrocibles

L'Argentine ayant demandé l'organisation d'un Championnat du Monde aux Electrocibles, le Président Gaiztarro répond à M. Delfino, Président de la Fédération d'Argentine, que le titre mondial n'a pas encore été créé dans cette discipline qui jusqu'à présent n'a jamais réuni un nombre suffisant de tireurs et de pays pour justifier ce titre.

Le Président Delfino ayant souligné que cette discipline a pris dans les deux dernières années un développement très important, ce qui a motivé sa demande. Sur proposition du Président Gaiztarro, la Fédération Argentine ainsi que celle du Brésil promettent d'envoyer une équipe nationale au prochain Championnat d'Europe à Paris où la Section de Tir aux Electrocibles examinera la possibilité de créer, à partir de 1990, un Championnat du Monde. Toutefois, le premier Championnat du Monde devra se tenir en Europe, mais il est promis à l'Argentine de lui accorder celui de 1991, si ses installations sont homologuées. Pour cela la Fédération Argentine devra inviter le Président de cette Section au Championnat des Amériques qui lui est accordé, et qui aura lieu, sur proposition du Président de la Fédération Argentine à Buenos-Aires du 17 au 20 août 1989.

VII - Règlements Internationaux

L'établissement d'un règlement international pour la Fosse Automatique est à l'étude par la Commission de Fosse.

Certaines modifications aux règlements acceptées par les Commissions sont ratifiées par l'Assemblée Générale.

Monsieur James Young, ayant soulevé la question de la récente réglementation par l'UIT (ISSF) de la charge de plombs, le Président lui répond que cette question devra être débattue aux Commissions de Fosse et de Parcours de Chasse.

24 novembre 1989 – Paris – Réunion Informelle du Bureau Général <PV COMPLET>

Relations avec l'UIT (ISSF) : proposition d'accord complémentaire

Extrait du procès-verbal de la réunion

VII - Relations avec L'UIT (ISSF)

Le Président fait connaître qu'un accord complémentaire a été proposé à L'Union Internationale de Tir en vue d'empêcher l'attribution des titres internationaux par d'autres organisations que

les deux Associations Internationales qui contrôlent, chacune dans leurs disciplines, le Sport de Tir aux Armes de Chasse.

24 novembre 1989 – Paris – Commission Technique de Parcours de Chasse **<PV COMPLET>**

Parcours de Chasse : sanctions à prendre contre organisation d'un Championnat du Monde « pirate » par la société anglaise Gunmark

Extrait du procès-verbal de la réunion

Réflexions sur la Coupe du Monde

Il est décidé que les coupes et récompenses de la Coupe du Monde seront financées par les clubs organisateurs des compétitions internationales, à raison de

-CHF 250 pour un Grand-Prix,

-CHF 500 pour un Championnat continental (Océanie ou Europe), - CHF 1 000 pour un Championnat du Monde.

Cet argent sera versé à la FITASC qui se chargera de les acheter. Les récompenses seront gravées au nom des Fédérations organisatrices.

Questions diverses

Le Directeur Technique de la FITASC informe les membres de la Commission que pour la saison 1990, la FITASC a trois Fournisseurs Officiels, les Sociétés Laporte, Browning et Winchester.

Le Directeur Technique fait part du dernier courrier émanant de la Sté GUNMARK (Grande-Bretagne) sur l'organisation d'un championnat du monde Beretta "pirate" et la Commission se réserve le droit de prendre les sanctions conformément aux statuts de la FITASC.

25 novembre 1989 – Paris – Commission Technique de Fosse Universelle **<PV COMPLET>**

Question des prix en argent / Réduction de charge de plomb à 28 gr max (souci écologique)
Création d'un 1^{er} GP de Fosse Américaine

Extrait du procès-verbal de la réunion

Madame Vanicore, en réponse au Président et au nom de la Fédération Italienne, souhaite que pour rendre les épreuves de fosse universelle plus intéressantes, il serait souhaitable de les doter de prix en espèces. Le Président étant d'accord avec cette proposition, fait toutefois remarquer que, conformément à l'accord de la FITASC avec l'UIT (ISSF), les prix en espèces devront être programmés en poules organisées par le club et toujours optionnelles.

Messieurs Aliprandi, Chevalier et Permeke, dans leur intervention respective, approuvent les propositions faites pour rendre la discipline de fosse universelle plus attractive.

Cahier des charges

Sur proposition du Directeur Technique de la FITASC, la Commission accepte certaines modifications rendues nécessaires par le développement du tir, au cahier des charges des Championnats du Monde et d'Europe. Le nouveau texte de ce cahier des charges sera envoyé aux membres de la Commission et à toutes les Fédérations.

Modification du règlement Fosse Universelle

a) Une longue discussion s'engage sur la proposition de la CPSA et soutenue par plusieurs autres Fédérations sur la réduction de charge de plomb à la fosse, comme l'avait déjà fait l'UIT (ISSF), à 28 grammes maximum.

Après intervention de chacun des membres de la Commission et un long échange de vues, le Président ayant demandé de passer au vote (6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention), décide que dans les compétitions internationales de fosse universelle, il est interdit de tirer des cartouches chargées à plus de 28 gr. de plomb. Toutefois, comme il s'agit d'un changement de règlement sportif, cette décision devra être ratifiée par l'assemblée générale du 24.02.90.

Madame Vanicore, étant intervenue au cours de cette discussion, en expliquant aux membres de la Commission les initiatives prises par la Fédération Italienne pour éviter les attaques des écologistes, le Président Gaiztarro se déclare heureux d'apprendre que c'est la première fois qu'une fédération s'occupe de cet aspect du problème posé par les écologistes.

Fosse Américaine

Sur proposition de la FFBT, la Commission accepte de créer pour la première fois un Grand-Prix FITASC sur FOSSE AMERICAINE, nouvelle discipline que notre Fédération a déjà décidé de créer en 1988. Cette compétition internationale sera organisée par la FFBT du 29 juin au 1^{er} juillet. Il est décidé qu'une Commission d'Etude sera créée par le Président de la FITASC.

Fournisseurs Officiels

Le Directeur Technique de la FITASC Informe les membres de la Commission que pour la saison 1990 la FITASC a trois Fournisseurs Officiels: les sociétés Laporte, Browning et Winchester.

Informatisation

Le Directeur Technique de la FITASC informe les membres de la Commission qu'il a été décidé d'informatiser la FITASC.

27 novembre 1989 - Paris - Cahier des Charges de Fosse Universelle
<PV COMPLET>

27 novembre 1989 - Paris - Cahier des Charges de Parcours de Chasse
<PV COMPLET>

15 janvier 1990 - Paris - Compte Rendu de l'Année 1989 **<PV COMPLET>**

24 février 1990 – Caire - Assemblée Générale Ordinaire **<PV COMPLET>**

Attribution de titres internationaux : ceux-ci ne peuvent être attribués que par les deux associations internationales reconnues pour contrôler le sport de tir, dans les disciplines qui dépendent d'elles, c'est-à-dire, l'UIT (ISSF) et la FITASC

Extrait du procès-verbal de la réunion

IX Divers - A/ Attribution de titres internationaux

L'Assemblée Générale confirme que des titres internationaux ne peuvent être attribués que par les deux associations internationales reconnues pour contrôler le sport de tir, dans les disciplines qui dépendent d'elles, c'est-à-dire, l'UIT (ISSF) et la Fédération Internationale de Tir aux Armes Sportives de Chasse (FITASC).

Elle décide de prendre des sanctions

1/contre les sociétés qui associent leur marque à des compétitions avec remise de titres internationaux sans l'autorisation, soit de l'UIT, soit de la FITASC

2/ contre les tireurs vainqueurs ou montant sur le podium de ces compétitions,

3/ contre les groupements nationaux affiliés à la FITASC qui organiseront ou laisseront participer leurs licenciés à de telles compétitions.

Le Bureau de la FITASC est chargé de choisir les sanctions et de les faire appliquer.

31 décembre 1990 – Paris – Compte Rendu de l'Année 1990 **<PV COMPLET>**

Disciplines Electrocibles ZZ [hélices] et Parcours de Chasse : Développement exceptionnel
Fosse Américaine – DTL : 1^{ère} épreuve
Lancement d'une réflexion sur les nuisances sonores et de pollution par le plomb

Extrait du compte-rendu de l'année 1990

Soit au total, 20 compétitions internationales.

Il est à noter que le développement du tir aux électrocibles semble en progression et que des pays tels que la France, l'Italie et l'Espagne font de gros efforts de promotion pour que cette discipline devienne un sport majeur.

Le Parcours de Chasse a trouvé en 1990, la récompense des efforts qui ont été faits, depuis de longues années au sein de la FITASC, pour son développement.

Si depuis quelques années, l'augmentation de la pratique de ce sport était indéniable dans les pays Européens, elle a démontré en 1990, que sur les continents américain et océanique, elle rencontrait le même succès.

Le nombre était de 712 tireurs au Championnat du Monde en France, 450 au Grand Prix FITASC U.S.A., 200 tireurs en Nouvelle Zélande au Grand Prix Océanique et avec des fréquentations sur des compétitions nationales en très forte progression.

Grâce à la mise en place depuis 3 ans du nouveau système d'organisation du terrain de tir des Championnats Internationaux, les compétitions ont pu recevoir de telles participations, en respectant l'esprit de la FITASC, c'est-à-dire en conservant les compétitions open à tous les tireurs désireux d'y participer ou de démontrer qu'ils sont les meilleurs.

Fosse Américaine - D.T.L. (Down The Line)

En 1990, une première épreuve internationale sous l'égide de la FITASC a eu lieu en France. [...] Si cette épreuve a occasionné un nombre modeste de tireurs, cette discipline se doit d'être développée dans les pays qui ne la pratiquent pas encore. Discipline populaire, d'un accès facile pour les nouveaux tireurs, d'un coût d'installation réduit pour les clubs, elle a dans notre Fédération un avenir certain.

Cette discipline est la plus pratiquée dans de nombreux pays anglo-saxons et c'est une des missions de la FITASC d'accueillir et de regrouper en son sein, ces fédérations échappant pour l'instant à toute organisation internationale.

Fournisseurs Officiels

Pour l'année 1990, la FITASC a passé des accords avec trois fournisseurs officiels: les sociétés Browning, Laporte & Winchester, pour un montant de 80 000 Fr HT. de subvention par chacune.

Cela nous a permis de mener un certain nombre d'actions. Tout d'abord de partager le coût des travaux de bureau et d'installation entre le budget normal de la FITASC et le budget Fournisseurs Officiels. Cela nous a également permis un certain nombre de déplacements dans des pays nouveaux pour la formation des fédérations au travail de nouvelles disciplines.

Une affiche-programme des compétitions internationales FITASC, tirée à 15000 exemplaires a été distribuée dans environ 15 pays, sur les stands de tir et chez les armuriers. Grâce à cela, nous avons pu également financer une réunion de tous les fabricants de cartouches et fusils à Nüremberg pour évoquer les problèmes de nuisances sonores et de pollution par le plomb, engendrée par la pratique de notre sport.

Cette réunion préalable de Nüremberg a donné lieu un mois plus tard, à une réunion à Paris, sur le même thème, avec la présence des grandes associations européennes représentatives pour le sport de tir, ainsi que celles représentant les fabricants. Un programme de travail a été élaboré, visant essentiellement dans un premier temps, la recherche avec de grands organismes scientifiques, afin de définir une réglementation inexistante au jour d'aujourd'hui en Europe, sur les bruits impulsifs. Ces études seront menées conjointement par les différentes associations représentatives regroupées sous l'appellation "ENVIRONNEMENT SHOOTING 2000". Le Président de la FITASC a présidé ces réunions, en présence de son directeur technique.

Une prochaine réunion est programmée pour le mois de septembre, et nous ne manquerons pas d'informer les membres de la FITASC des conclusions de ces réunions.

Conclusion:

En 1990, la FITASC a connu un développement tout à fait exceptionnel de ses disciplines sportives dans une conjoncture qui n'était pourtant pas favorable, s'affirmant ainsi comme une grande fédération internationale. La qualité de travail de ses membres et de ses responsables permet à la FITASC aujourd'hui d'être représentée sur les cinq continents dans toutes ses disciplines sportives. Nous pouvons donc espérer pour 1991, voir se propager l'image de notre sport et de la FITASC dans le monde.

02 juin 1991 - Zaragoza – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Modification des âges limites des juniors et des vétérans pour s'aligner sur l'UIT (ISSF)
Réflexion sur l'introduction de la discipline Tiro a Brazo

Extrait du procès-verbal de la réunion

Divers

L'Assemblée approuve à l'unanimité la décision du bureau du 22 novembre 1990 sur l'âge des juniors et des vétérans pour le tir aux plateaux, soit :

- seront juniors : les tireurs qui ont moins de 21 ans au 31 décembre de l'année de la compétition,
- seront vétérans : les tireurs qui ont plus de 55 ans au 31 décembre de l'année de la compétition.

Ceci, afin de faciliter le travail des Fédérations Nationales qui sont également affiliées à l'UIT (ISSF)

Ces décisions ne s'appliquent que pour les disciplines plateaux.

Le Président de la Fédération Espagnole de Chasse demande que la FITASC reconnaisse comme une de ses disciplines sportives internationales le tiro a brazo. Une commission d'études sera formée par le Président Gaizatarro, Mr E. Spreafichi, Mr G. Bontepini, et Mr J.F. Palinkas.

Ces conclusions seront présentées à la Commission de Tir au vol au cours de l'année 1992.

31 décembre 1991 – Paris – Compte Rendu de l'Année 1991 <PV COMPLET>

14 épreuves de plateaux et Electrocibles ZZ [hélices] organisées en 1991, dont 7 au Parcours de Chasse

Extrait du compte-rendu de l'année 1991

Parcours de Chasse

En 1991, 7 épreuves internationales se sont disputées sous l'égide de la FITASC: championnat d'Océanie en Australie, le championnat d'Europe en Allemagne, le championnat du Monde à Andorre, le championnat panaméricain aux U.S.A., le Grand Prix FITASC en Grande Bretagne, et deux autres grands prix ont été organisés, un en Hongrie et l'autre à Chypre.

Au cours du championnat du Monde à Andorre, une équipe Russe a été invitée à participer officiellement.

L'ensemble de ces épreuves a réuni environ 2400 tireurs, issus de 30 nations différentes.

Fosse Universelle

En 1991, 3 épreuves internationales se sont disputées sous l'égide de la FITASC : le championnat du Monde au Portugal, le championnat d'Europe en France et le Grand Prix FITASC en Espagne. L'ensemble de ces épreuves a réuni environ 600 tireurs, issus de 8 nations différentes.

Electrocibles ZZ

En 1991, 4 épreuves internationales se sont disputées sous l'égide de la FITASC : le Grand Prix de France à Paris, le Grand Prix d'Espagne à Eibar, le championnat d'Europe à Barcelone, et pour la première fois, un nouveau championnat du monde en Italie, dont l'organisation aura lieu tous les deux ans. L'ensemble de ces épreuves a réuni environ 500 tireurs, issus de 9 nations différentes.

Fosse Américaine (D.T.L.)

A la suite d'une première compétition de Fosse Américaine (D.T.L.), organisée par la FITASC en 1990, des fédérations nationales ont commencé à faire la promotion de cette discipline sur leur territoire, nous permettant ainsi d'envisager les championnats officiels dans les années à venir.

Réunions diverses - Environnement 2000

Conformément à la décision prise par l'ensemble des participants de la dernière réunion d'Environnement 2000, les grandes associations européennes représentatives se sont à nouveau réunies le 13 novembre à Paris, afin de comparer l'évolution des études engagées sur les problèmes de nuisance sonore et de pollution par le plomb, liées à la pratique du ball-trap.

Dès que les études menées par ces différentes associations seront publiées, une nouvelle réunion aura lieu afin de diffuser les résultats et d'en tirer les conséquences.

1^{er} mars 1992 - Paris – Historique de FITASC [<PV COMPLET>](#)

1^{er} mars 1992 - Paris – La FITASC – son développement [<PV COMPLET>](#)

Adoption du Compak Sporting par la FITASC
--

Intégralité du document « La Fitasc – son développement »

La FITASC représente à l'heure actuelle 43 nations qui sont toutes les plus économiquement développées.

L'adhésion à la FITASC n'est pas obligatoire comme elle l'est à l'IUT (ISSF). Seuls les pays économiquement développés et qui ont un marché intérieur fort et autonome sont véritablement intéressés pour être membre de la FITASC. Or, l'essence même de notre sport et le haut niveau ne peut venir que d'une base pyramidale large.

Quel que soit le type des disciplines olympiques ou non les bons tireurs n'apparaissent pas issus de pays où le nombre de tireurs de base est très développé toutes disciplines confondues et dans les pays tels la Russie où il n'existe que des tireurs de haut niveau dans les disciplines olympiques ils ne le sont que parce qu'ils sont professionnels, salariés de leur gouvernement (militaire, policier) face à un sport amateur dans les autres pays.

L'esprit régnant dans les fédérations nationales affiliées à la FITASC motive celle-ci et ses membres pour développer les disciplines sportives destinées au plus grand nombre, en respectant la convivialité nécessaire (voir le passé, dès l'origine de la pratique des sports issus de la chasse), en confiant l'accès dans les compétitions nationales et internationales ouvertes à tous ceux qui souhaitent participer sans sélection d'aucune sorte.

Le Tir au Vol dont la FITASC a le contrôle dans les pays où il est officiellement autorisé et afin de lui conserver, entre autres, au maximum son esprit sportif, connaît une stabilisation du nombre de ses pratiquants, alors que dans les disciplines plateaux déjà anciennes comme le parcours de chasse, il y a une explosion sur les 5 continents. Un exemple sur les USA depuis 5 ans - et cela est commenté par le Président de la Chambre Syndicale des Armes et des Munitions Américaine "comme étant l'évènement le plus important depuis 20 ans pour l'industrie américaine » lors de la cérémonie d'ouverture du Shot Show à Houston en février dernier.

L'Océanie s'est déjà mise en place depuis de nombreuses années sur cette discipline et l'Asie, qui commence aujourd'hui par le Japon, a installé des stands de parcours de chasse pour permettre aux chasseurs japonais et aux tireurs de pratiquer l'entraînement pour les compétitions internationales.

La Fosse Universelle est pratiquée sur 3 continents ce qui a pour effet bien souvent de générer des tireurs pour la FO et cela est une bonne chose.

De nombreux pays qui n'étaient pas jusqu'à présent membres de la FITASC, car n'avaient pas la possibilité de pratiquer ces disciplines dans leur pays (ex .leur législation n'autorise pas le tir dans les bois au parcours de chasse ou bien manque de place) ont demandé à ce que soit créée une discipline issue du parcours de chasse mais praticable sur les stands traditionnels.

C'est dans cet esprit qu'est né le Compak Sporting, discipline résumant le parcours de chasse sur un espace réduit et employant des installations déjà existantes telles que le skeet, la fosse, etc en ajoutant quelques machines supplémentaires.

Il est déjà en train de s'implanter et les compétitions officielles débiteront en 1994.

La F.A. [*Fosse Américaine*] qui est la discipline la plus pratiquée dans le monde à travers différentes appellations : Amateur Trap Shooting aux US ou D.T.L. (Down The Line) dans tous les pays issus de l'ancien Commonwealth.

Pour donner une échelle de valeur, le marché italien, tout confondu, est de 140 000 000 de plateaux par an - le marché français est sensiblement similaire, alors que l'Espagne est de 8 000 000, la Belgique 5 000 000 et le Portugal 3 000 000.

Le premier marché européen est la Grande-Bretagne 160.000.000 de plateaux. Rien que sur la FA aux USA il est tiré plus d'un milliard de plateaux par an.

La FO aux USA : il n'y a que 12 fosses olympiques installées sur le territoire américain dont 8 sont en permanence fermées ou ouvertes uniquement l'année précédant les jeux olympiques. Les quatre autres sont celles de Colorado Springs, dans le Centre d'Entrainement Olympique américain, et sont utilisées uniquement par l'équipe nationale américaine.

Les skeets, très nombreux aux USA, sont dans la quasi-totalité des cas, réglés en skeets américains, réglables, qui n'ont rien à voir avec le skeet olympique. Mais, malgré tout, cela ne représente pas plus de 10.000 tireurs aux USA.

Le skeet olympique est pratiquement inconnu comme discipline sportive.

Malgré cela, il y a de grands tireurs olympiques américains et cela s'explique non pas par la grande pratique de cette discipline mais par le nombre très élevé des tireurs tirant dans des disciplines non olympiques, aujourd'hui FITASC, ce qui permet à la fédération américaine d'avoir une équipe nationale de très haut niveau.

La F.A. a rejoint la FITASC depuis le début de l'année, car il y règne l'esprit des disciplines populaires représentant 80% qui sont également membres de l'UIT (ISSF).

Aujourd'hui une fédération nationale (sauf pour celle qui perçoit des subventions importantes de l'Etat) a beaucoup de difficultés pour subvenir à son développement économique grâce aux seules disciplines olympiques. Le Skeet a disparu du marché, le Double Trap reste confidentiel, seule la FO connaît dans 4 à 5 pays un développement important, soit la France, l'Italie (et les 3 autres il ne sait pas).

Dans les compétitions olympiques à quota où tous les moyens sont mis en œuvre, il n'y a pas de nations représentées dans les compétitions FITASC.

Notre sport ne peut vivre qu'avec une communion d'esprit entre l'olympisme et le non olympisme. Une complémentarité est indispensable.

Dans les 4 à 5 années à venir la FITASC, à cause de nouvelles disciplines, va avoir une quarantaine de nouveaux pays essentiellement asiatiques qui jusqu'à présent n'étaient pas membres de la FITASC car n'avaient pas de réglementation sur les armes qui permettent de pratiquer nos disciplines.

L'ancienne Russie par exemple souhaite installer des parcours de chasse dans les mois qui viennent autour de Moscou, malgré les difficultés de sa situation économique.

M. Palinkas se rendra en septembre sur invitation de la fédération russe à Moscou pour agréer des terrains pour le parcours de chasse, ce qui démontre qu'à chaque fois que la pratique du tir aux plateaux est libérale, les disciplines FITASC sont indispensables pour le développement du marché en général.

Pour la première fois l'Amérique du Sud organisera officiellement cette année des championnats de parcours de chasse et dès 1994 sera organisé le Championnat d'Amérique du Sud de Fosse Américaine.

Message à faire passer : l'origine de la FITASC qui est de regrouper des fédérations nationales pour toutes les disciplines.

La séparation en 1947 des disciplines non olympiques et olympiques n'a pas porté atteinte à l'esprit FITASC mais au contraire, fervent supporter = la complémentarité.

La FITASC avec ses 4 disciplines non olympiques représente plus de 85 % du marché mondial industriel du tir au plateau d'argile (plateaux, fusils, cartouches).

23 mai 1992 - Malaga - Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Electrocible ZZ : Le terme officiel pour l'appellation de cette discipline devient « Hélices ».

UIT (ISSF) : Les membres reconnaissent seulement à la FITASC le droit d'organiser des épreuves internationales de tir aux armes sportives de chasse et de décerner des titres internationaux dans toutes les disciplines non olympiques de tir sportif et cela, tant que l'accord signé entre l'UIT (ISSF) et la FITASC sera en vigueur.

Extrait du procès-verbal de la réunion

10°) Propositions diverses soumises à l'Assemblée

Mr Georges HEMERY, Président de la sous-Commission des hélices propose à l'Assemblée que dorénavant le terme officiel utilisé pour l'appellation de cette discipline soit uniquement « Hélices ».

11°) Résolution proposée par le Président de la FITASC à l'Assemblée Générale

a) Préalable

La FITASC depuis son origine, patronne l'organisation des grandes manifestations internationales dans des disciplines de tir dont elle a inventé et mis au point les règlements sportifs (tir au vol, hélices, parcours de chasse, fosse universelle, etc...) et homologue les résultats et les remises de titres, conformément à ses statuts.

b) Résolution

La FITASC confie le développement de ses disciplines sportives dans tous les pays qui sont représentés en son sein, à un groupement national affilié, qui est le seul autorisé par la FITASC à utiliser ses règlements sportifs et à décerner des titres nationaux, sous ces mêmes règlements.

L'assemblée générale ordinaire, réunie conformément à ses statuts, le 23 mai 1992, à Malaga (Espagne) décide à l'unanimité que ses membres reconnaissent seulement à la FITASC le droit d'organiser des épreuves internationales de tir aux armes sportives de chasse et de décerner des titres internationaux dans toutes les disciplines non olympiques de tir sportif et cela, tant que l'accord signé entre l'UIT (ISSF) et la FITASC sera en vigueur.

18 mai 1993 - Assemblée Générale Ordinaire

< Compte-rendu d'activité de l'année 1992 >

1^{er} mars 1994 - Toluca - Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Compak Sporting : aboutissement du règlement sportif
Fosse Américaine : progression du règlement sportif

Extrait du procès-verbal de la réunion

Compak Sporting

Mr Palinkas informe l'assemblée que le règlement du Compak Sporting est maintenant établi et qu'il est joint au dossier de l'assemblée générale.

Mr Luciano ROSSI, Président de la Fédération Italienne demande à l'assemblée de revenir sur la décision de la commission concernant la limitation du grammage de plomb dans les cartouches; il propose à l'assemblée générale de limiter à 28g le poids du plomb dans les cartouches de Compak Sporting.

Mr Jacques CHEVALIER, Président de la F.F.B.T., informe l'assemblée qu'il ne lui semble pas bon que l'assemblée revienne sur une décision d'une commission technique, sauf toutefois lorsqu'il

s'agit de l'intérêt général. Aussi cette décision est votée à l'unanimité par l'assemblée générale et les rapports de commission sont approuvés.

Trap Américaine

Sur l'initiative du Président de la FITASC et suite à la réunion qui s'est déroulée au mois d'août à Vandalia, U.S.A., la commission Fosse Universelle a examiné, au cours de sa session du mois d'octobre, les propositions de règlement.

De nombreux pays s'étant déclarés intéressés par le développement de cette discipline, Mr Luciano ROSSI, Président de la FITAV, confirmant qu'il soutenait la proposition visant à utiliser le règlement américain, Mr Jim Bradford, Président de l'A.T.A. est chargé officiellement du contrôle du règlement proposé par Mr Roger Peace, et l'assemblée accepte par avance les modifications qui pourraient y être apportées. Mr Jim Bradford informe l'assemblée de la FITASC que pour être en conformité avec le règlement présenté, il interviendra auprès de l'ATA, au cours de l'année 1994, pour que dans le règlement utilisé aux U.S.A. et au Canada, le grammage de plomb autorisé pour les cartouches de Trap Américaine soit réduit à 28g.

De nombreux pays ayant d'ores et déjà programmé l'organisation de championnats nationaux de Trap Américaine et afin de publier le règlement définitif, Mr Jim Bradford s'engage à fournir les corrections nécessaires dans les plus brefs délais. Ce rapport et ces propositions sont approuvés par l'assemblée générale.

Règlements Sportifs

Les règlements sportifs proposés par les commissions sont ratifiés par l'Assemblée et homologués (y compris les changements souhaités par l'assemblée générale pour le Compak Sporting et la rédaction définitive du règlement de Trap américaine confiée au Président de l'ATA.

16 juillet 1994 – Le Rabot – Réunion Commission Parcours de Chasse

<PV COMPLET>

Parcours de Chasse : Réaffirmation de la non-conformité du Championnat du Monde « pirate » de par la société anglaise Gunmark

Extrait du procès-verbal de la réunion

Mr WAKTARE considère que Mr PALINKAS ne faisant plus partie de la FITASC et que celui-ci s'opposait à l'organisation d'un Championnat du Monde BERETTA demande aux membres de la FITASC de reconsidérer sa demande.

La commission et le Président GAIZTARRO confirment que ce n'est pas une décision de Jean-François PALINKAS mais qu'un tel championnat n'est pas conforme à l'esprit FITASC et qu'un titre mondial ne peut être décerné que par la Fédération internationale gérant officiellement la discipline dont il est question.

6 juin 1995 – Malaga – Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)**16 novembre 1995 – Boulogne – Réunion du Bureau** [<PV COMPLET>](#)

Tir aux Hélices : elle devient une discipline majeure / La Coupe d'Europe devient Coupe du Monde / la commission Hélices devient autonome, séparée de la Commission tir au Vol.

Extrait du procès-verbal de la réunion

Commission Tir aux Hélices

Le Président précise que depuis 1991 est tiré un championnat du monde dans cette discipline et comme les tireurs d'hélices étaient en quasi-totalité Européens, il avait été créé une Coupe d'Europe. A Gisors, au championnat du monde 1995, des Américains, Argentins ... ont participé et il a été décidé de transformer cette Coupe d'Europe en Coupe du Monde.

Cette discipline devient donc une discipline majeure et le Président Antonio GAIZTARRO propose de séparer les commissions de Tir au Vol et Hélices. Bien entendu il propose que le Président de la section Hélices, Georges HEMERY devienne le Président de la commission Hélices.

Le bureau accepte cette proposition à l'unanimité.

11 juin 1996 – Pevidem – Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)**5 novembre 1996 – Réunion du Bureau** [<PV COMPLET>](#)

Modalités de remboursement des frais du Président

Extrait du procès-verbal de la réunion

Indemnités du Président

Le Président Antonio GAIZTARRO, soucieux consacrer le plus de temps possible pour la FITASC a décidé d'abandonner ses responsabilités au sein du Club de Montesblancos.

En contrepartie, il souhaite voir réévaluer ses indemnités et demande au bureau de lui octroyer des indemnités à hauteur de 200 000 FF dès 1997.

Le Président Antonio GAIZTARRO s'engage à ne pas faire partie de la direction d'un Club, d'une Fédération ou de toute autre organisation ayant un rapport avec le commerce des armes et munitions.

Le bureau accepte la demande du Président, mais doit en étudier la forme pour se mettre en accord avec la législation Française dont dépend la FITASC.

8 février 1997 – Paris – Assemblée Générale Extraordinaire [<PV COMPLET>](#)

Modification des statuts : ajout des disciplines cynégétiques

Statuts de 1982, modifiés le 8 février 1997

29 avril 1997 – Somontes – Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Augmentation sensible de la participation aux compétitions / Développement du Compak Sporting

Extrait du procès-verbal de la réunion

Le président Gaiztarro passe la parole aux Présidents des commissions sportives qui commentent à l'Assemblée les résultats de l'année passée. Année qui se caractérise par un taux de participation aux compétitions en augmentation sensible et par l'arrivée des nouvelles disciplines. Le Compak Sporting se développe bien, record battu de participation au Championnat du Monde de Parcours de Chasse en Grande Bretagne et beau succès du Palomas a brazo.

Il ne faut pas oublier le Saint Hubert qui obtient un bon succès.

Ratification du rapport des commissions

Le Président demande à l'Assemblée de prêter une grande attention au procès-verbal du Bureau du 05/11/1996 concernant le remboursement de ses frais inhérents à sa fonction de Président et s'absente volontairement pour que l'Assemblée puisse délibérer en toute liberté vis à vis de lui. Après une demi-heure de délibération, l'Assemblée ratifie le Procès-Verbal du Bureau à l'unanimité moins une abstention. Le Président, de retour, remercie l'Assemblée pour sa confiance.

22 octobre 1998 – Guadalajara - Assemblée Générale Extraordinaire [<PV COMPLET>](#)

Modification des statuts incluant le règlement électoral

Statuts du 22 octobre 1998

24 octobre 1998 – Guadalajara - Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Volonté d'homogénéisation du niveau des compétitions

Extrait du procès-verbal de la réunion

Tir aux Hélices

Plus de 1 000 tireurs ont participé aux différentes épreuves, ce qui montre le dynamisme de cette discipline en plein essor.

Parcours de Chasse

Monsieur Costa HALKIAS, Président de la Commission de Parcours de Chasse est très satisfait de la saison 1997 avec deux très bons Championnats, l'Europe à Dornsberg et le Monde à Sun City. Il précise que des études sont en cours pour diminuer les différences de niveau des différentes compétitions.

Compak Sporting

Monsieur Robert PIZANI, Président de la Commission de Compak Sporting constate que cette nouvelle discipline est en réelle augmentation en Europe, mais regrette que les autres continents ne suivent pas ce développement. Il souhaite que d'autres pays se joignent aux pays européens pour que le Compak Sporting devienne une discipline mondiale.

Il précise d'autre part que son principal souci actuel est de s'assurer que le niveau de difficulté des compétitions ne dérive pas comme cela a été le cas au Championnat d'Europe 1998.

Fosse Universelle

Monsieur José Gerales de Oliveira, Président de la Commission de Fosse Universelle présente les résultats de 1997 et son entière satisfaction quant au déroulement et la participation des différentes compétitions.

En particulier il est très satisfait de la nouvelle formule des Grand Prix FITASC qui ont comme support les différents championnats nationaux des pays participants.

7 novembre 1999 – San Julia de Loria – Assemblée Générale Ordinaire

<PV COMPLET>

La Fédération de la partie turque de Chypre non autorisée à s'affilier à la FITASC, mais ses tireurs affiliés autorisés à participer à titre individuel aux championnats FITASC.
Tir aux Hélices et Parcours de Chasse : poursuite du développement

Extrait du procès-verbal de la réunion

Fédération de Chypre Nord

Le Président [de la FITASC] précise à l'Assemblée, qu'il a invité les représentants de la fédération de la partie turque du Nord de Chypre qui avaient demandé à être affiliés à la FITASC. Il rappelle que cette affiliation avait été accordée provisoirement en attendant d'être ratifiée par l'Assemblée Générale.

Il informe l'assemblée que la République Turque du Nord de chypre n'est reconnue par aucune instance politique ou sportive et que par conséquent la FITASC ne peut pas entériner leur affiliation. Toutefois comme le permet notre règlement, les tireurs pourront participer aux compétitions à titre individuel sous la bannière FITASC.

Le représentant de la Fédération Chypriote de Tir remercie le président et précise que la république turque du Nord de chypre est illégale. [...]

Monsieur CASTANON demande quelle décision est prise au sujet de l'affiliation de la fédération de la République Turque du Nord de Chypre en précisant que pour lui elle ne peut pas être affiliée puisque le pays n'est pas reconnu des instances internationales.

Le Président répète ce qu'il avait dit en début de séance et confirme le refus d'affiliation de cette fédération.

Tir aux hélices

Trois Grands prix avec une bonne participation. Le championnat du monde à Ghedi a explosé le record de participation (509 tireurs) et il a offert une plaquette en argent pour remercier les organisateurs.

Parcours de Chasse

Le Championnat du Monde à Thiers a été un exemple d'organisation et avec une participation de 911 tireurs, le record a été largement battu. Le Championnat d'Europe à Castillejo de Robledo a lui aussi été une réussite. 19 juin 2000 – San Julia de Loria – Assemblée Générale Ordinaire.

19 juin 2000 – Andorre – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Fosse Universelle et Parcours de Chasse: la participation en hausse pose la question de l'augmentation des installations ou du nombre de jours de compétition
Compak Sporting : Intérêt manifesté par pays d'Europe du nord

Extrait du procès-verbal de la réunion

Fosse Universelle

La participation aux compétitions a été du même ordre que l'année précédente. Le Président de la commission José GERALDES DE OLIVEIRA souligne les quelques problèmes qui sont apparus au Championnat du Monde à Olivenza en raison du nombre de participants trop important eu égard au nombre d'installations. Ce qui le préoccupe encore d'avantage pour cette discipline, c'est le nombre de pays participants qui reste faible et limité à l'Europe.

Il pense qu'il faut faciliter l'affiliation de nouvelles fédérations et en particulier dans les pays de l'Amérique en organisant un Pan Américain.

Parcours de Chasse

Cette discipline est en plein essor, et son engouement pourra poser quelques problèmes dans l'avenir. Il faudra multiplier le nombre d'installations, ce qui n'est pas facile, ou augmenter le nombre de jours de tir.

Compak Sporting

De nouveaux pays s'intéressent de très près au Compak Sporting comme la Russie, l'Estonie et la Slovaquie. Le Championnat d'Europe avec 159 tireurs s'est très bien déroulé. Cette nouvelle discipline est aussi en plein développement et le Président PIZANI lui prédit un bel avenir.

24 septembre 2001 – Marrakech – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Développement continu des 3 disciplines plateaux et du Tir aux Hélices

Extrait du procès-verbal de la réunion

Tir aux Hélices: 2000 aura été une bonne année pour le tir aux hélices avec 1299 participants.

Fosse Universelle: 1471 tireurs ont fréquenté les compétitions internationales dont 384 au championnat du monde à Valence.



Parcours de Chasse: le Président Robert PIZANI fait le tour des compétitions de Parcours de Chasse et se félicite de la participation au Championnat du Monde à Durbuy et de la totalité des participants sur toutes les compétitions qui s'élève à 2282.

Compak Sporting: Cette jeune discipline continue à évoluer favorablement avec une participation toujours en hausse et de plus en plus de Pays participants. 298 Participants au Championnat d'Europe au Rabot.

Partie VII : 2002 – 2017

Cessation de l'activité Tir au Pigeon Vivant au sein de la FITASC

Développement mondial du Compak Sporting

Evolution des règlements sportifs

Création de nouvelles disciplines: Tir Combiné de Chasse, Trap 1

28 avril 2002 – Grenade – Réunion du Comité de Direction [<PV COMPLET>](#)

Disposition des statuts sur paiement des cotisations

Extrait du procès-verbal de la réunion

Le président Antonio GAIZTARRO demande au secrétaire exécutif de donner lecture des fédérations à jour de leur cotisation au 31 mars 2002.

Le président rappelle que l'article 3.9 des statuts stipule que : « Un membre est suspendu de ses droits s'il n'a pas payé sa cotisation au 31 mars de l'année en cours. »

Le président rappelle également que l'article 3.11 des statuts stipule que : « Le recouvrement des cotisations arriérées ainsi qu'une pénalité redonne droit à la qualité de membre. Le montant de la pénalité sera fixé en début d'année par le comité exécutif. »

Le vice-président M. José GERALDES DE OLIVEIRA précise que les statuts sont très clairs et que les fédérations qui n'ont pas payé au 31 mars peuvent le faire dans les conditions indiquées dans l'article 3.11 des statuts.

Il rappelle que le comité exécutif n'a pas défini de pénalité et que la FITASC n'a jamais appliqué de pénalisation.

Le Vice-président Robert PIZANI, quant à lui, demande que l'on applique les statuts dans leur totalité.

Le Président Antonio GAIZTARRO Considère que les statuts sont appliqués et que les membres affiliés retrouvent leurs droits dès qu'ils ont payé leur cotisation avant l'ouverture officielle de l'Assemblée Générale.

29 avril 2002 – Grenade – Assemblée Générale Ordinaire et Elective [<PV COMPLET>](#)

Election du Président, du Comité de Direction

Intégralité du rapport d'AG Ordinaire et Elective du 29 avril 2002

Présents :	
Membres du Comité de Direction :	
Antonio GAIZTARRO	Président
José GERALDES DE OLIVEIRA	Vice-président
Robert PIZANI Robert	Vice-président

Luciano ROSSI	Vice-président
José SAINZ DE LA MAZA TOBIA	Vice-Président
Georges HEMERY	Secrétaire Général
Rodrigo DE MESA RUIZ	Membre
Abdelaziz MESFIOUI	Membre
Roger PEACE	Membre
Miguel TORRES MEDINA	Membre

Lester TRILLA	Membre	
Membres Affiliés :		
Afrique du Sud	CTSA-SA	(Pouvoir)
Algérie	FATAS	
Allemagne	TIRO	(Pouvoir)
Autriche	OJ	(Pouvoir)
Autriche	VDJWO	(Pouvoir)
Andorre	FAT	
Argentine	FATAV	
Australie	AFSA	
Australie	F & G	(Pouvoir)
Belgique	FBTC	(Pouvoir)
Brésil	CBCT	
Chypre	CSA	
Danemark	DSU	(Pouvoir)
Egypte	ESF	
Espagne	FEC	
Espagne	FETV	
Espagne	RFETO	
France	FAFTAV	
France	FFBT	
Grande Bretagne	BICTSF	
Grèce	HSF	(Pouvoir)
Hollande	APCPB	(Pouvoir)
Hongrie	MKS	
Irlande	ICPSA	(Pouvoir)
Italie	FIDASC	(Pouvoir)
Italie	FIDC	
Italie	FITAV	
Lettonie	LSF	(Pouvoir)
Luxembourg	FLTASC	(Pouvoir)
Maroc	FRMTAC	
Mexique	FEMETI	
Monaco	FMT	(Pouvoir)
Nouvelle Zélande	NZCTA	(Pouvoir)

Porto-Rico	FTVPR	
Portugal	FPTAC	
Portugal	FENCACA	
République Tchèque	ASAT	
République Slovaque	SFNBDS	(Pouvoir)
Russie	SHU	
Saint-Marin	FSMDC	
Saint-Marin	FTVSM	(Pouvoir)
Suisse	SCSF	
Tahiti	FTP	(Pouvoir)
U.S.A.	USFF	
Venezuela	FECADVE	
Zimbabwe	CPSAZ	(Pouvoir)

Excusés :	
Costa HALKIAS	Membre Comité de Direction
Ray MAC FARLANE	Membre Comité de Direction
Estonie EHS	Membre affilié
Finlande FSA	Membre affilié

Invité :

Giovani BONTEMPINI Conseiller Juridique FITASC

Bureau de l'Assemblée :

Il est constitué des membres du Comité Exécutif de la FITASC :

Président	Monsieur Antonio GAIZTARRO
	Monsieur José GERALDES DE OLIVEIRA
	Monsieur Robert PIZANI
Membres	Monsieur Luciano ROSSI
	Monsieur José SAINZ DE LA MAZA TOBIA
	Monsieur Georges HEMERY

Secrétaire de séance : Jean-Louis MEUNIER

Le président Antonio GAIZTARRO ouvre la séance et fait le point des membres présents pu dûment représentés, à jour de leur cotisation, admis à participer aux travaux de l'Assemblée.

Il ressort du décompte que les membres présents ou représentés disposent de 140 voix sur 166.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Charles SCHNEIDER, président de la fédération Suisse de tir, demande les coordonnées de la FITASC pour faire virer, dès le lendemain, le montant des cotisations des fédérations suivantes :

Allemagne TIRO, Autriche OJ, Grèce HSF, République Slovaque SFNBDS, Tahiti FPT.

Cette demande est rejetée au motif que le Comité de Direction réuni le 28 avril 2002, en vue de la préparation de la tenue de l'Assemblée Générale, a arrêté les modalités de régularisation des arriérés de cotisations et pour qu'il soit tenu compte de la régularisation, il faut qu'elle intervienne avant l'ouverture officielle de l'Assemblée Générale.

Denis JULIEN, président de la fédération française de Ball-trap, propose de payer les arriérés de cotisations des membres sus-mentionnés séance tenante. Cette offre est rejetée au même motif que précédemment.

Le président Antonio GAIZTARRO étant candidat à sa réélection ne souhaite pas présider les travaux de l'Assemblée Générale. Il demande au vice-président le plus ancien, José GERALDES DE OLIVEIRA, de présider l'Assemblée Générale.

Monsieur José GERALDES DE OLIVEIRA accepte et passe directement à l'ordre du jour.

Monsieur Frédéric SAUVAIN, représentant de Monaco FMT, dépose auprès du Bureau de l'Assemblée Générale une protestation officielle émanant des membres suivants :

Algérie FATAS, Australie F&G, Belgique FBTC, Danemark DSU, France FFBT, Hollande PCVN, Hongrie MKS, Irlande ICPSA, Lettonie LSF, Luxembourg FLTAS, Monaco FMT, Russie SHU, Suisse SCSF, Tchéquie ASAT,

Pour n'avoir pu obtenir des documents officiels ou information ou document concernant l'Assemblée Générale électorale, notamment relative à la liste des membres à jour de leur cotisation au 1er avril 2002, demandée par lettre du 28 avril 2002 par Monsieur Robert PIZANI, en qualité de vice-président de la FITASC.

Le Bureau de l'Assemblée prend acte de cette protestation.

Le président José GERALDES DE OLIVEIRA fait valoir que Monsieur Robert PIZANI ayant participé à la réunion du Comité de Direction du 28 avril 2002 a pris connaissance de la situation des membres affiliés à jour de leur cotisation au 1er avril 2002.

Monsieur Frédéric SAUVAIN dépose auprès du Bureau de l'Assemblée Générale une demande officielle émanant des mêmes membres que précédemment, adressée au Comité d'élection, pour que « l'élection du Président et du Comité Exécutif de la FITASC se fasse conformément aux statuts et au règlement électoral de la FITASC, ... »

Le Bureau de l'Assemblée Générale prend acte de cette demande.

Le Président José GERALDES DE OLIVEIRA donne lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- Compte rendu d'activité de la F.I.T.A.S.C. 2001,
- Rapport financier et bilan de l'exercice 2001,
- Rapports sportifs de l'exercice 2001 par les Présidents des Commissions,
- Ratification des rapports des commissions.
- Affiliation des nouveaux membres.
- Questions diverses.
- Election du Président.
- Election des membres du Comité Exécutif et de Direction.
- Election des membres des commissions.

Compte rendu de l'activité de la FITASC :

Le président José GERALDES DE OLIVEIRA souhaite que, compte tenu que toutes les fédérations présentes ou représentées ont reçu le livre décrivant l'activité de la FITASC en 2001, d'approuver directement ce compte rendu afin de gagner du temps.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport Financier :

Le Secrétaire Général/trésorier Georges HEMERY présente ensuite le bilan de l'année 2001 de la FITASC qui se solde par un résultat négatif de 136997,59 F, soit 20885,15 €.

Ce résultat s'explique par la baisse des forfaits approuvée par le Comité de direction du 16 novembre 2000, ainsi que la faible participation aux Championnats du Monde de Tir au Vol et de Parcours de Chasse en raison des événements tragiques du 11 septembre 2001 aux USA.

Monsieur Ray Sydenham demande que les comptes soient présentés aussi en anglais.

Le représentant de la fédération hollandaise demande à quoi correspondent les 200000 F (30489,80 €) de frais du président.

Le Président José GERALDES DE OLIVEIRA répond que cette somme est allouée au président pour couvrir ses frais de représentation et que cette décision a été approuvée par le Comité Exécutif du 5 novembre 1996 et entérinée par l'Assemblée Générale du 29 avril 1997 à Madrid.

Monsieur Jean-François PALINKAS demande si les comptes ont été approuvés par un auditeur extérieur. Le Secrétaire Général-Trésorier Georges HEMERY précise que le bilan est fait par un Expert Comptable.

Les membres présents et représentés donnent quitus du rapport financier du trésorier par 89 voix pour et 51 abstentions.

Suite à ce vote, Luciano ROSSI, président de la Fédération Italienne de Tir au Vol, estime qu'être délégué d'une fédération d'un autre pays que le sien n'est pas crédible (Cas de Monaco, Luxembourg ...)

Rapport des commissions sportives :

Comme pour le rapport d'activité, le Président José GERALDES DE OLIVEIRA demande de se référer au livre de l'activité 2001. Le rapport est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Nouveaux Membres :

Aucune demande d'affiliation cette année, par contre la Colombie se retire de la FITASC.

Questions diverses :

La fédération Russe Sport Hunting Union a demandé que les deux questions suivantes soient examinées par l'Assemblée Générale.

« Dans quels cas et suivant quels critères les articles 3.12.1 et 3.12.2 des statuts doivent être appliqués par le Comité Exécutif. »

« Dans quel cas un tireur, qui n'a pas de licence de sa fédération Nationale membre de la FITASC, peut participer aux compétitions officielles de la FITASC, dans le cas où la fédération de son pays refuse sa participation. Quelle est la définition de la raison politique. »

Le représentant de la Russie demande que l'on applique les articles 3.12.1 et 3.12.2 pour toute action contraire aux intérêts de la FITASC ou atteinte aux droits de l'homme.

A la question demandant si un tireur d'une fédération non affiliée peut participer à une compétition officielle FITASC, la réponse est NON.

Une lettre sera envoyée à la fédération Russe précisant la réponse aux deux questions.

Il passe ensuite aux élections

L'Assemblée Générale accepte, à l'unanimité des présents et représentés, les candidatures de Armando POZZI et Charles SCHNEIDER comme Comité d'Election.

Jean-François PALINKAS, candidat au poste de Président demande la parole pour présenter son programme à l'Assemblée Générale.

Le président répond que les deux candidats ont fait une campagne électorale écrite auprès des membres affiliés et qu'il considère que celle-ci est terminée.

Le Bureau de l'Assemblée Générale cède sa place au Comité d'élection.

Election du Président :

Les deux candidats sont le Président sortant Antonio GAIZTARRO présenté par les trois fédérations Espagnoles et Jean-François PALINKAS présenté par la Fédération Française de Ball-Trap.

Résultat : 140 voix exprimées, 0 abstention 0, nulles

Antonio GAIZTARRO	77/140
Jean-François PALINKAS	63/140

Antonio GAIZTARRO est élu président de la FITASC pour la période 2003-2006.

Celui-ci remercie l'Assemblée Générale pour la confiance qu'elle lui a accordé et promet de travailler les quatre ans qui viennent pour toutes les disciplines de la FITASC.

Il propose ensuite au vote sa liste des membres du Comité Exécutif :

Election du Comité Exécutif :

Résultat : 140 voix exprimées, 0 abstention 0, nulles

GERALDES DE OLIVEIRA José	Vice président
RAÏSSI Saâd	Vice-président
ROSSI Luciano	Vice-président
SAINZ DE LA MAZA TOBIA José	Vice-président
HEMERY Georges	Secrétaire Général/Trésorier

Le Comité Exécutif est élu par 130 voix pour et 10 voix contre.

Election du Comité de direction : 137 voix exprimées, 3 abstentions, 2 nulles

1°	POZZI Armando	87/135
----	---------------	--------

2°	PEACE Roger	79/135
	TRILLA Lester	
4°	DE MESA RUIZ Rodrigo	72/135
5°	SANTOS DUTREY Juan Carlos	70/135
6°	JULIEN Denis	63/135
7°	MESFIOUI Abdelaziz	62/135
8°	Mc FARLANE Ray	59/135
	PIZANI Robert	
10°	HALKIAS Costa	58/135
11°	NUNES PINTO Jacinto Amaro	52/135
12°	KOSTUCHENKO Andrey	50/135
13°	Du PONT S. Hallock	47/135
	GUTIERREZ LARA Andres	
15°	WALTER Antonin	45/135
16°	SZEBENYI Laszlo	44/135

Seuls les cinq premiers totalisant plus de 50% des voix sont élus.

Les commissions des activités cynégétiques, de Fosse Universelle, de Parcours de Chasse et de Tir aux Hélices ne présentant pas plus de candidats que de postes, elles sont élues par acclamation.

Commission Activités Cynégétiques : 140 voix, vote par acclamation à l'unanimité

	GUTIERREZ LARA Andres	
	NUNES PINTO Jacinto Amaro	
	SIMOES Paula Cristina	

Election de la Commission Fosse Universelle : 140 voix, vote par acclamation à l'unanimité

	CASTANON TEUS Gaspar	
	EL KOURTI M'Hamed	
	FORTUNI Fabio	
	HERACLEOUS Yiannakis	
	JULIEN Denis	
	MOUTINHO CARNEIRO Carlos Liberto	
	MOUTOUFIS Jean-Michel	
	PEACE Roger	

Election de la Commission Parcours de Chasse : 140 voix, vote par acclamation à l'unanimité

	BIDARRA FELIZOL José	
	Du PONT S. Hallock	
	FAULDS Bruce	
	HALKIAS Costa	
	NOALHAT François	

	RIDER Glen	
	RODRIGUEZ ALONSO Quintin	
	WALTER Antonin	

Election de la Commission Tir aux Hélices : 140 voix, vote par acclamation à l'unanimité

	BALENSI Guy	
	BARBERINI Benedetto	
	DALE Peter	
	HEMERY Georges	
	LOPEZ ZUMETA José Luis	
	RODENGHI Giuseppe	
	VIEIRA NEVES José Aluay	

Election de la Commission Tir au Vol : 136 voix exprimées, 4 abstentions, 30 nulles

1°	GERALDES DE OLIVEIRA José	105/106
2°	ONGARI Luigi	103/106
	RAÏSSI Saâd	
4°	PEREZ RODRIGUEZ Angel	100/106
5°	BONTEMPINI Gianni	99/106
6°	SAINZ DE LA MAZA TOBIA José	97/106
7°	BALENSI Guy	90/106
8°	TRILLA Lester	85/106
9°	LEITE DE FARIA Augusto	44/106

Augusto LEITE DE FARIA n'est pas élu.

Election de la Commission Compak® Sporting : 136 voix exprimées, 4 abstentions, 3 nulles

1°	BRUSCOLINI Eugénio	126/133
2°	LEMONNIER Dominique	115/133
3°	KIRENSKIS Jurijs	113/133
4°	BIDARRA FELIZOL José	102/133
5°	HAMPTON Mike	99/133
6°	MASTRANGELO Italo	97/133
7°	Mc FARLANE Ray	95/133
8°	RODRIGUEZ ALONSO Quintin	87/133
9°	PIZANI Robert	67/133
10°	PETROV Evgeni	65/133

Robert PIZANI et Evgeni PETROV ne sont pas élus.

La séance est close à la fin de ces élections.

A la fin de l'élection du Comité de Direction, le Président de séance Monsieur José GERALDES DE OLIVEIRA reprend sa place pour annoncer les résultats des votes et remercier les membres de l'Assemblée Générale. Il clôture la séance vers 2h30 du matin.

Georges HEMERY
Secrétaire Général/Trésorier

Antonio GAIZTARRO
Président

Mars / juillet 2003 – Décisions de justice annulant l'AG Elective du 29/04/02

<PV COMPLET>

Les élections du 29 avril 2002 sont annulées pour cause d'irrégularité : s'en est suivie la destitution, par décision du Tribunal de Grande Instance de Paris, des élus issus de ces élections et la nomination d'un administrateur judiciaire, en charge de diriger temporairement la FITASC le temps d'organiser de nouvelles élections.

2 août 2003 – Paris – Assemblée Générale Ordinaire et Elective

<PV COMPLET>

< Lien vers le Procès-Verbal de l'huissier de justice des élections du 2 août 2003 >

Suite à l'annulation de l'AG Elective du 29 avril 2002, l'AG de la FITASC est re-convoquée par un administrateur judiciaire, pour procéder aux élections du Président, Comité Exécutif, Comité de Direction, sous contrôle d'un huissier de justice: Jean-François Palinkas élu Président avec 86 voix sur 158 (contre 72 voix pour Antonio Gaiztarro Berdugo).

L'AG vote à l'unanimité la résolution pour la suspension à dater de ce jour de toute activité et compétition où un animal vivant sert de cible à des projectiles vulnérants ou mortels.

L'AG vote la nomination d'un expert chargé d'effectuer un audit financier sur la période 2000, 2001, 2002.

Intégralité du rapport d'AG Ordinaire et Elective du 2 août 2003

Présents :

Algérie F.A.T.S.
Allemagne TIRO
Andorre F.A.T.
Argentine F.A.T.A.V.
Belgique F.B.T.C.
Chypre C.S.S.F.
Espagne F.E.C.
Espagne F.E.T.V.
Espagne R.F.E.T.O.
France F.A.F.T.A.V.
France F.F.B.T.
Gde Bretagne B.I.C.T.S.F.
Grèce H.S.F.
Hollande P.C.V.N.
Hongrie M.K.S
Italie F.I.D.A.S.C.
Italie F.I.D.C.
Italie F.I.T.A.V.
Maroc F.R.M.T.A.C.
Monaco F.M.T.
Portugal F.P.T.A.C.

Portugal FENCACA
République Tchèque A.S.A.T.
Russie S.H.U.
Saint Marin F.S.M.D.C.
Suisse S.C.S.F.
U.S.A. U.S.F.F.

Pouvoirs :

Afrique du Sud C.T.S.A. South Africa
Australie A.F.S.A.
Australie F & G
Autriche V.J.W.O.
Brésil C.B.C.T.
Danemark D.S.U.
Egypte E.S.F.
Estonie E.H.S.A.
Finlande F.S.A.
Irlande I.S.P.S.A.
Lettonie L.S.F.

Luxembourg F.L.T.A.S.
Mexique F.E.M.E.T.I.
Nouvelle Zélande N.Z.C.T.A.
République Slovaque S.F.N.B.D.S.
Saint Marin F.S.M.T.V.
Tahiti F.P.T.
Venezuela F.E.C.A.D.E.V.E.

Secrétaires de séance : J. FLEURY-COFFIN / Jean-Louis MEUNIER

L'Assemblée Générale électorale du 29 avril 2002 ayant été annulée par décision de justice, l'Assemblée Générale de la FITASC s'est à nouveau réunie le 2 août 2003 à 14h00, sur convocation de Me Pierre ZECRI administrateur Judiciaire, pour procéder aux élections du Président, Comité Exécutif, Comité de Direction et des différentes commissions techniques.

Cette Assemblée Générale s'est déroulée sous le contrôle de Me Aymeric ANDRE, huissier de Justice mandaté par le Tribunal de Grande Instance de Paris et la tenue des débats a été consignée par Madame J FLEURY-COFFIN sténotypiste agréée par le Tribunal de Grande Instance de Paris et la Cour d'appel de Paris.

158 sur 160 voix étaient présentes ou représentées, après annulation du pouvoir de la Fédération de Tir au Vol de Porto-Rico (FTVPR) au nom de M. Antonio GAIPTARRO car celui-ci avait déjà un pouvoir pour une autre fédération et que conformément à l'article 6.9 des statuts et à l'ordonnance rendue par Monsieur le Président du tribunal de Grande Instance de Paris le 17 juillet 2003, un représentant d'une fédération ne peut avoir qu'un pouvoir pour représenter une autre fédération.

La totalité des bulletins de vote a été distribuée au moment de la signature de la feuille de présence.

Lors de la signature de la Feuille de présence une réclamation de la Fédération Royale Marocaine a été déposée (annexe 1), ainsi qu'une lettre de la Fédération Italienne de Tir au Vol (annexe 2). Ces deux documents ont été enregistrés et sont consultables au siège de la FITASC.

A 14h40 Maître ZECRI débute l'Assemblée Générale ordinaire électorale proprement dite en déclarant avoir reçu une réclamation de la Fédération Américaine N.S.C.A. concernant sa non-admission comme membre de la FITASC (annexe 3).

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

Election du Comité d'élection :

Quatre (4) candidats se présentent pour deux postes conformément au règlement électif de la FITASC et obtiennent les résultats suivants :

- Monsieur Guy BALENSI 68 voix sur 158
 - Monsieur Pascal FONTANILI 90 voix sur 158
 - Monsieur Denis JULIEN 90 voix sur 158
 - Monsieur José REFOSCO 68 voix sur 158
- Messieurs Pascal FONTANILI et Denis JULIEN sont élus.

Election du Président :

Deux (2) candidats se présentent à l'élection du Président et obtiennent les résultats suivants :

- Monsieur Antonio GAIZTARRO BERDUGO 72 voix sur 158
- Monsieur Jean-François PALINKAS 86 voix sur 158

Monsieur Jean-François PALINKAS est élu président de la FITASC

Après l'élection du Président et avant de procéder à l'élection du Comité Exécutif, plusieurs représentants sont sortis de la salle.

Maître ZECRI passe alors la parole au Président nouvellement élu pour procéder aux sélections du Comité Exécutif, de Direction et des différentes commissions techniques.

Election du Comité Exécutif :

Le Président Jean-François PALINKAS présente, conformément à l'article 2 du règlement électoral de la FITASC, sa liste pour les quatre(4) vice-présidents et le Secrétaire Général/Trésorier :

- Monsieur Du PONT Samuel Hallock (U.S.A.) – Vice-président
- Monsieur HALKIAS Costa (Afrique du Sud) – Vice-président
- Monsieur Mc FARLANE Ray (Australie) – Vice-président
- Monsieur SCHNEIDER Charles (Suisse) – Vice-président
- Monsieur JULIEN Denis (France) – Secrétaire Général/Trésorier

Ils sont élus par 90 voix pour, 68 abstentions 0 nul.

Comité de Direction :

Les résultats ont été les suivants :

DE HEYN Eddy	81 voix	68 Abstentions
DE MESA RUIZ Rodrigo	0 voix	
GERALDES DE OLIVEIRA José Manuel	0 voix	
GUTIERREZ LARA Andres	0 voix	
MOUTOUFIS Jean-Michel	89 voix	
PEACE Roger	90 voix	
PIZANI Robert	85 voix	
POZZI Armando	0 voix	
PROSPERINI Fausto	0 voix	
RIESMEIJER Henk	89 voix	
ROSSI Luciano	4 voix	
SAINZ DE LA MAZA TOBIA José	0 voix	
SANTOS DUTREY Juan Carlos	0 voix	
SZEBENYI Laszlo	88 voix	
TRILLA Lester	0 voix	
WAKTARE Bjorn	90 voix	
WALTER Antonin	90 voix	

Le comité de Direction est donc composé de :

- Monsieur Jean-François PALINKAS (France) - Président
- Monsieur Samuel Hallock Du PONT (U.S.A.) – Vice-président
- Monsieur Costa HALKIAS (Afrique du Sud) – Vice-président
- Monsieur Ray Mc FARLANE (Australie) – Vice-président

- Monsieur Charles SCHNEIDER (Suisse) – Vice-président
- Monsieur Denis JULIEN (France) – Secrétaire Général/Trésorier
- Monsieur Eddy DE HEYN (Belgique) – Membre
- Monsieur Jean-Michel MOUTOUFIS (France) – Membre
- Monsieur Roger PEACE (Gde Bretagne) – Membre
- Monsieur Robert PIZANI (France) – Membre
- Monsieur Henk RIESMEIJER (Hollande) – Membre
- Monsieur Laszlo SZEBENYI (Hongrie) – Membre
- Monsieur Bjorn WAKTARE (Gde Bretagne) – Membre
- Monsieur Antonin WALTER (Tchéquie) - Membre

Commission technique des Activités cynégétiques :

BUGLIONE Felice	4 voix	68 Abstentions
CASTANON TEUS Gaspar	6 voix	
CORADESCHI Domenico	5 voix	
DE HEYN Eddy	88 voix	
DE MESA RUIZ Rodrigo	5 voix	
GUTTIERREZ LARA Andres	0 voix	
HALKIAS Costa	89 voix	
Mc FARLANE Ray	79 voix	
MOUTOUFIS Jean-Michel	84 voix	
NUNES PINTO Jacinto Amaro	4 voix	
RIESMEIJER Henk	89 voix	
SIMONES Paula Cristina	4 voix	
SZEBENYI Laszlo	86 voix	
TRILLA Lester	7 voix	

La Commission technique des Activités Cynégétiques est donc composée de :

- Monsieur Eddy DE HEYN (Belgique)
- Monsieur Costa HALKIAS (Afrique du Sud)
- Monsieur Ray Mc FARLANE (Australie)
- Monsieur Jean-Michel MOUTOUFIS (France)
- Monsieur Henk RIESMEIJER (Hollande)
- Monsieur Laszlo SZEBENYI (Hongrie)

Commission technique du Compak® Sporting :

BIDARRA FELIZOL José Manuel	0 voix	68 Abstentions
BOCCACCI Louis	17 voix	
BRUSCOLINI Eugénio	0 voix	
CASTANON TEUS Gaspar	6 voix	
DE MESA RUIZ Rodrigo	5 voix	
KIRENSKIS Jurijs	89 voix	
KRENKLER Joachim	89 voix	
LATAS PITTI Vitor Hugo	0 voix	
LEMONNIER Dominique	89 voix	
MASTRANGELO Italo	0 voix	

Mc FARLANE Ray	79 voix
PIZANI Robert	89 voix
RODRIGEZ ALONSO Quintin	0 voix
RIESMEIJER Henk	89 voix
RUSSO Patrick	89 voix
TRILLA Lester	0 voix

La Commission technique du Compak® Sporting est donc composée de :

- Monsieur Jurijs KIRENSKIS (Lettonie)
- Monsieur Joachim KRENKLER (Allemagne)
- Monsieur Dominique LEMONNIER (France)
- Monsieur Ray Mc FARLANE (Australie)
- Monsieur Robert PIZANI (France)
- Monsieur Henk RIESMEIJER (Hollande)
- Monsieur Patrick RUSSO (France)
-

Commission technique de la Fosse Universelle :

ALIPRANDI Bruno	84 voix
CASTANON TEUS Gaspar	6 voix
DE MESA RUIZ Rodrigo	8 voix
DURACKA Jozef	84 voix
FONTANILI Pascal	87 voix
FORTUNI Fabio	9 voix
GERIN Georges	84 voix
HERACLEOUS Yiannakis	90 voix
MOUTINHO CARNEIRO Carlos Liberto	8 voix
MOUTOUFIS Jean-Michel	84 voix
PEACE Roger	87 voix
PUCALKA Karel	89 voix
TRILLA Lester	4 voix

68 Abstentions

La Commission technique de la Fosse Universelle est donc composée de :

- Monsieur Bruno ALIPRANDI (Italie)
- Monsieur Jozef DURACKA (Slovaquie)
- Monsieur Pascal FONTANILI (Monaco)
- Monsieur Georges GERIN (France)
- Monsieur Yiannakis HERACLEOUS (Chypre)
- Monsieur Jean-Michel MOUTOUFIS (France)
- Monsieur Roger PEACE (Gde Bretagne)
- Monsieur Karel PUCALKA (Tchéquie)

Commission technique du Parcours de Chasse :

BIDARRA FELIZOL José Manuel	7 voix
BOCCACCI Louis	73 voix
CASTANON TEUS Gaspar	0 voix
DE MESA RUIZ Rodrigo	6 voix

68 Abstentions

FAULDS Bruce	79 voix
HALKIAS Costa	79 voix
JANKOVSKY Miroslav	73 voix
LATAS PITTI Vitor Hugo	0 voix
NOALHAT François	73 voix
PIRIE Ewen	1 voix
PÖCKL Helmut	73 voix
RIDER Glen	78 voix
RODRIGEZ ALONSO Quintin	7 voix
TRILLA Lester	6 voix
WALTER Antonin	5 voix
WENGER Hans Ulrich	72 voix

La Commission technique du Parcours de Chasse est donc composée de :

- Monsieur Louis BOCCACCI (Belgique)
- Monsieur Bruce FAULDS (Gde Bretagne)
- Monsieur Costa HALKIAS (Afrique du Sud)
- Monsieur Miroslav JANKOVSKY (Tchéquie)
- Monsieur François NOALHAT (France)
- Monsieur Helmut PÖCKL (Autriche)
- Monsieur Glen RIDER (Australie)
- Monsieur Hans Ulrich WENGER (Suisse)

Commission technique du Tir au Vol :

BALENSI Guy	4 voix
BONTEMPINI Gianni	4 voix
CASTANON TEUS Gaspar	0 voix
DE HEYN Eddy	78 voix
DE MESA RUIZ Rodrigo	0 voix
GERALDES DE OLIVEIRA José Manuel	4 voix
HALKIAS Costa	78 voix
Mc FARLANE Ray	77 voix
MOUTOUFIS Jean-Michel	78 voix
ONGARI Luigi	4 voix
PEREZ RODRIGUEZ Angel	4 voix
PIZANI Robert	78 voix
REFOSCO José	4 voix
RIESMEIJER Henk	81 voix
SAINZ DE LA MAZA TOBIA José	10 voix
SCHNEIDER Charles	78 voix
SZEBENYI Laszlo	71 voix
TRILLA Lester	0 voix

68 Abstentions

La Commission technique du Tir au Vol est donc composée de :

- Monsieur Eddy de HEYN (Belgique)
- Monsieur Costa HALKIAS (Afrique du Sud)
- Monsieur Ray Mc FARLANE (Australie)

- Monsieur Jean-Michel MOUTOUFIS (France)
- Monsieur Robert PIZANI (France)
- Monsieur Henk RIESMEIJER (Hollande)
- Monsieur Charles SCHNEIDER (Suisse)
- Monsieur Laszlo SZEBENYI (Hongrie)

Commission technique du Tir aux Hélices :

BALENSI Guy	0 voix	68 Abstentions
BARBERINI Benedetto	6 voix	
CASTANON TEUS Gaspar	6 voix	
DE HEYN Eddy	89 voix	
DALE Peter	90 voix	
DE MESA RUIZ Rodrigo	0 voix	
LOPEZ ZUMETA José Luis	6 voix	
Mc FARLANE Ray	90 voix	
PHILIPPE Martial	84 voix	
POTTER Chris	84 voix	
RODENGHI Giuseppe	0 voix	
VIEIRA NEVES José Antonio	6 voix	

La Commission technique du Tir aux Hélices est donc composée de :

- Monsieur Eddy de HEYN (Belgique)
- Monsieur Peter DALE (U.S.A.)
- Monsieur Ray Mc FARLANE (Australie)
- Monsieur Martial PHILIPPE (France)
- Monsieur Chris POTTER (Gde Bretagne)

Suite à ces élections, le Président clos l'Assemblée Générale Elective et remercie Me Pierre ZECRI pour sa présidence exemplaire.

L'Assemblée Générale Elective a fait l'objet des comptes rendus de Me Aymeric ANDRE, Huissier de justice (annexe 4), de Me Pierre ZECRI Administrateur Judiciaire ainsi que de Mme J. FLEURY-COFFIN sténotypiste.

Ces rapports ainsi que toutes les pièces s'y rapportant sont consultables au siège de la FITASC.

L'Assemblée Générale est maintenant une Assemblée Générale ordinaire.

Questions diverses :

Le Président Jean-François PALINKAS donne la parole au Vice-président Charles SCHNEIDER qui lit à l'assemblée une proposition de résolution pour la suspension à dater de ce jour de toute activité et compétition ou un animal vivant sert de cible à des projectiles vulnérants ou mortels.

Cette résolution est votée à l'unanimité des présents et représentés (90 votants)

Le Secrétaire Général conjointement avec la Fédération Italienne de Tir Au Vol (FITAV) demandent à l'Assemblée Générale de voter la nomination d'un expert chargé d'effectuer un audit financier sur la période 2000, 2001, 2002 et jusqu'au 2 août 2003, et la nomination d'un commissaire aux comptes à compter de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale nomme le Cabinet KPMG 2 bis, rue de Villiers 92532 Levallois-Perret représenté par Monsieur Bernard Leman Commissaire aux comptes suppléant M. Christian Leroy 6-8 rue, Louis Rouquier 92532 Levallois-Perret.

Cette résolution est votée à l'unanimité des présents et représentés (90 votants)

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président Jean-François PALINKAS remercie tous les participants. Il précise que les présidents des commissions techniques seront nommés lors de la première réunion du Comité de Direction qu'il convoque pour le jour même à 21H au siège de la FITASC.

Denis JULIEN
Secrétaire Général

Jean-François PALINKAS
Président

2 août 2003 – Paris – Réunion du Comité de Direction <PV COMPLET>

Dissolution de la Commission de Tir au vol suite à suppression du Tir au vol des disciplines gérées par la FITASC.

Proposition de déléguer les activités de tir au vol à une organisation à définir jusqu'au changement des statuts de la FITASC.

Extrait du procès-verbal de la réunion

M. Charles Schneider demande à tous les membres élus de la commission de Tir au Vol de démissionner, car cette commission n'a plus lieu d'être du fait de la décision de l'Assemblée Générale de suspendre les activités liées au tir sur des animaux vivants.

Proposition de déléguer les activités de tir au vol à une organisation à définir jusqu'au changement des statuts de la FITASC. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

24 octobre 2003 – Paris – Réunion du Comité de Direction <PV COMPLET>

A partir du 1^{er} janvier 2005, la charge maximum de plomb sera de 28 grammes compétitions de tir aux plateaux organisées sous l'égide de la FITASC (Grand Prix, Championnats continentaux et du Monde)

Création du classement open (toutes catégories confondues)

Extrait du procès-verbal de la réunion

Charge des cartouches pour le Parcours de Chasse:

Le Secrétaire Général/Trésorier Denis JULIEN explique que les stands de tir sont soumis de plus en plus à des pressions administratives et judiciaires sur les problèmes liés aux nuisances sonores et sur l'utilisation du plomb et que de nombreux stands ferment à cause de celle-ci.

Il convient donc de prendre des mesures pour protéger les stands et la diminution de la charge de plomb en est une.

Après une discussion où chacun a pu exprimer son point de vue, le Comité Directeur décide à l'unanimité qu'il n'y aura pas de changement pour 2004 (36 g maximum) mais qu'à partir du 1^{er}

janvier 2005, pour toutes compétitions de tir aux plateaux organisées sous l'égide de la FITASC (Grand Prix, Championnats continentaux et du Monde) la charge maximum de plomb sera de 28 grammes

Règlement du Compak® Sporting

Mike Hampton explique les différences entre le five stand Américain et le Compak® Sporting. Il s'avère que les différences sont minimales et la plus importante est le nombre de tireurs qui est de 5 aux USA et 6 pour le Compak® Sporting.

Le nombre de machines par stand sera au minimum de 6 appareils.

Par ailleurs le temps entre le tir d'un participant et le commandement du suivant est ramené de 10 à 7 secondes afin de pouvoir accepter un plus grand nombre de tireurs dans les compétitions.

Une proposition d'organiser les trajectoires des plateaux dans un rectangle de 25 x 40 m avec la base du rectangle comprise entre 4 et 8 m de la ligne des pas de tir est proposé et accepté par le Comité de Direction. Ainsi toutes les trajectoires des plateaux devront obligatoirement passer ou se poser dans ce rectangle.

Le premier plateau de chaque doublé tiré doit être impérativement le dernier plateau tiré par le tireur précédent afin que le tireur ait vu la trajectoire et ainsi gagner du temps.

Le règlement sera modifié dans ce sens.

La NSCA accepte d'organiser le premier championnat du Monde de Compak® Sporting à San Antonio mais pense que celui-ci, pour respecter le règlement américain, devra se tirer avec des cartouches jusqu'à une charge de 32 grammes et non de 28 grammes comme défini dans le règlement.

Les instances dirigeantes de la NSCA doivent se réunir en fin d'année 2004 pour uniformiser le Five Stand et le Compak® Sporting.

Activités cynégétiques

Le Président avait invité les fédérations Espagnole, Italienne et Portugaise de la chasse à venir présenter leur activité à la FITASC, en ce qui concerne les concours de chasse Saint-Hubert.

Mme Paula Cristina Simoes pour le Portugal et Messieurs Felice Buglione et Doménico Coradeschi pour l'Italie ont fait le déplacement. Il n'y avait aucun représentant de la fédération de chasse espagnole. Ces trois représentants de la chasse ont fait une présentation de la chasse Saint Hubert aux membres du Comité de Direction.

Le Président Jean-François PALINKAS les en a remercié et leur a rappelé que le texte qui a été voté en Assemblée Générale excluait les disciplines de pigeons vivants mais n'excluaient pas les disciplines régies par les lois de la chasse.

Classements

Lors des classements dans les compétitions internationales, le Comité de Direction a confirmé que dans les compétitions de tir aux plateaux, en plus du classement Seniors, Vétérans, Super Vétérans, Dames et Juniors la décision de créer un classement toutes catégories confondues pour les trois premiers seulement. Ce classement se cumule avec le classement dans les catégories.

Il est également créé un classement par équipes Super Vétérans.

D'autre part, si l'organisation décide de créer des classements spécifiques en fonctions des règles du Pays, les éventuels barrages et la remise des prix se feront impérativement après la remise des prix FITASC.

Finances

Le Président présente le résultat de l'Audit financier effectué par le cabinet KPMG.

Celui-ci montre un certain nombre d'anomalies dans le fonctionnement de la FITASC et en particulier l'absence d'un grand nombre de justificatifs sur les dépenses de l'ancien Président Antonio Gaiztarro.

Le président de la FITASC enverra un courrier à l'Ancien Président Antonio Gaiztarro et à l'ancien Secrétaire Général/Trésorier Georges HEMERY Pour obtenir les justificatifs qui manquent et la FITASC demandera, aux anciens élus concernés, le remboursement de toutes les sommes qui n'auront pas été justifiées.

Le Comité de Direction décide à l'unanimité de demander à KPMG d'étendre leur mission et de vérifier les justificatifs des frais de l'ancien président jusqu'en 1997 inclus.

3 février 2004 – Paris – Réunion du Comité de Direction [<PV COMPLET>](#)

Suspension de la FEC (Espagne), FAFTAV (Argentine) et USFF (USA) qui par leur engagement avec une organisation concurrente de la FITASC (FEDECAT) ont violé les statuts de notre fédération

Extrait du procès-verbal de la réunion

18 juin 2004 – Signes – Assemblée Générale Extraordinaire [<PV COMPLET>](#)

Ratification de la suppression de la commission Tir au Vol

Extrait du procès-verbal de la réunion

Suppression de la commission de Tir au Vol :

Le Président, suite à la décision de l'Assemblée Générale du 2 août 2003 de supprimer les compétitions de tir sur des animaux vivants, demande que soit adoptée la décision de supprimer l'existence de la commission de tir au vol dans nos statuts.

Cette suppression est mise aux voix avec le résultat suivant :

- 0 voix contre
- 2 voix abstentions (Espagne RFETO)
- 103 voix pour

La suppression de la commission de Tir au Vol dans les statuts est acceptée à la majorité des présents ou représentés.

18 juin 2004 – Toulon – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Compak Sporting : nouveau règlement ratifié

Exclusion de Fédérations membres dues à des arriérés de paiement ou bien du fait de leur appartenance ou soutien à FEDECAT, ainsi que leur volonté de nuire aux intérêts de la FITASC

Projet de création du site internet de la FITASC à vocation informative sur les calendriers et avec la possibilité de s'inscrire en ligne

Extrait du procès-verbal de la réunion

Exclusion de membres

l'Assemblée Générale du 2 août 2003 a décidé de ne plus organiser des compétitions de Tir sur des animaux vivants, exception faite de celles régies par les lois sur la chasse. Un certain nombre de membres sont opposés à cette décision.

Préalablement à l'Assemblée Générale du 2 août 2003, le candidat Jean-François PALINKAS avait proposé au candidat Antonio GAIZTARRO une séparation à l'amiable du Tir au Vol des autres disciplines de la FITASC. Cette proposition a été refusée par le candidat Antonio GAIZTARRO.

Suite aux élections du 2 août 2003, une nouvelle organisation Internationale, dénommée FEDECAT a été créée par certains membres de la FITASC représentant le Tir au Vol.

Cette organisation, présidée par le Président de la Fédération Espagnole de Chasse, a décidé, en violation totale des statuts de la FITASC d'organiser des compétitions internationales de toutes les disciplines appartenant à la FITASC. En outre la Fédération Andorrane de Tir [FAT], la Royale Fédération Espagnole de Tir au Vol [RFETAV] et la Fédération Royale Marocaine de Tir aux Armes de Chasse [FRMTAC], ont décidé de ne pas payer les taxes, droits et redevances dues dans le cadre de compétitions de Tir au Vol et de Tir aux Hélices organisées avant l'Assemblée Générale du 2 août 2003.

Le Comité de Direction réuni le 24 octobre 2003, en application de l'article 3.12.1 des Statuts, a décidé de suspendre de leurs droits les trois fédérations suscitées et de soumettre leur exclusion lors de la prochaine Assemblée Générale s'ils n'avaient pas réglé leurs dettes d'ici là.

Aucun règlement n'ayant été effectué à ce jour, Le Président demande à l'Assemblée Générale de se prononcer sur l'exclusion de ces trois fédérations.

Le vote sur l'exclusion de ces trois fédérations a été le suivant :

Fédération Andorrane de Tir [FAT]:

- 8 voix contre (FPTAC et USFF)
- 2 voix Abstentions (RFETO)
- 92 voix pour.

La FAT est donc exclue de la FITASC à la majorité des présents ou représentés.

La Royale Fédération Espagnole de Tir au Vol [RFETAV]:

- 8 voix contre (FPTAC et USFF)
- 2 voix Abstentions (RFETO)
- 92 voix pour.

La RFETV est donc exclue de la FITASC à la majorité des présents ou représentés.

La Fédération Royale Marocaine de Tir aux Armes de Chasse :

- 8 voix contre (FPTAC et USFF)
- 2 voix Abstentions (RFETO)
- 92 voix pour.

La FRMTAC est donc exclue de la FITASC à la majorité des présents ou représentés.

Par ailleurs, du fait de leur appartenance ou soutien à FEDECAT, ainsi que leur volonté de nuire aux intérêts de la FITASC, le Comité de direction demande que soient exclues la Fédération Espagnole de Chasse (FEC) et la United States Flyer's Federation (USFF) et ce en application des dispositions des articles 3.6 et 3.12.2 des statuts de la FITASC.

Il est rappelé que la FEC et l'USFF ont fait l'objet, par décision du Comité de Direction qui s'est tenu le 3 février 2004, d'une suspension de la FITASC – en application de l'article 3-12-1 des Statuts – et ce, jusqu'à la tenue de la présente Assemblée, qui doit statuer sur leur éventuelle exclusion.

L'Assemblée constate que la Fédération Espagnole de Chasse (FEC) n'est pas représentée à l'Assemblée Générale.

Monsieur Lester Trilla délégué de l'USFF exprime son désaccord avec cette version des faits. Selon lui il a toujours supporté la FITASC.

Le Président de la FITASC s'étonne de la position de Monsieur TRILLA alors qu'il ne saurait être contesté (notamment à la lecture des pièces présentées à Monsieur TRILLA) que l'USFF et lui-même participent à des compétitions organisées par FEDECAT et que des articles de presse et des programmes officiels des compétitions organisées par FEDECAT des disciplines appartenant à la FITASC prouvent qu'il fait partie des responsables de cette organisation, notamment en qualité de membre de la Commission Technique des Hélices.

En outre il apparaît que Monsieur TRILLA a appelé les tireurs américains membres de l'USFF à boycotter les compétitions organisées par la FITASC si celle-ci maintenait sa décision de suspendre toute compétition utilisant des animaux vivants organisée sous son égide.

Monsieur TRILLA s'étonne également que la FITASC ait retiré à l'USFF l'affiliation pour le tir aux hélices et pour le tir aux plateaux.

Le Président précise que cette question est totalement étrangère au vote sur l'exclusion de l'USFF. En outre Mike HAMPTON, délégué de la NSCA précise que l'USFF ne représente que le Tir aux Pigeons et n'a aucune légitimité sur le tir aux plateaux et Hélices et c'est pour cette raison qu'il a soutenu la décision du Comité de Direction, que ces représentations soient retirées à l'USFF.

Le Président met aux voix l'exclusion de ces deux fédérations.

La Fédération Espagnole de Chasse : (l'Allemagne TIRO étant arrivée à ce moment)

- 8 voix contre (FPTAC et USFF)
- 6 voix Abstentions (FIDC, FECADEVE, RFETO)
- 91 voix pour.

La FEC est donc exclue de la FITASC à la majorité des présents ou représentés.

La United States Flyer's Federation :

- 8 voix contre (FPTAC et USFF)
- 2 voix Abstentions (RFETO)
- 95 voix pour.

La USFF est donc exclue de la FITASC à la majorité des présents ou représentés.

12 juillet 2005 – Martock – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

1^{er} janvier 2005 : mise en place du site Internet FITASC (www.fitasc.com) permettant aux tireurs, régulièrement affiliés aux Fédérations membres, de s'inscrire aux championnats et de régler leurs inscriptions en ligne

25 juillet 2006 – Prior Lake – Assemblée Générale Elective <PV COMPLET>

Election du Président, du Comité de Direction et des membres des Commissions : Jean-François Palinkas réélu Président à l'unanimité.

25 juillet 2006 – Prior Lake – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Nouvelle discipline Tir Combiné de Chasse : Création de la Commission technique
FEDECAT : Adoption du **<Protocole d'intention de reconnaissance mutuelle>** pour que FEDECAT cesse d'organiser des compétitions de tir aux plateaux d'une part et que la FITASC s'engage à ne pas organiser des compétitions mettant en œuvre des animaux vivants.
Suppression des Activités cynégétiques

Extrait du procès-verbal de la réunion

Finances

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu une Ordonnance de non-lieu le 24 mai 2005 concernant la créance vis-à-vis de l'ancien président. La FITASC a décidé d'annuler cette créance. Cela a eu pour conséquence une charge exceptionnelle de 235K€, qui est compensée par une reprise de provision du même montant.

La Cour d'Appel de Paris a condamné le 15 juin 2006 la FETAV (Fédération Espagnole de Tir au Vol) à régler à la FITASC la somme de 33K€, concernant des créances impayées depuis 2003.

La Cour d'Appel de Paris a condamné le 15 juin 2006 la Fédération Andorrane de Tir à régler à la FITASC la somme de 35K€, concernant des créances impayées depuis 2003. Cependant, la provision qui avait été constatée pour ce même montant n'a pas été reprise en 2005, car cette fédération fait face à des difficultés financières, et pourrait ne pas régler sa dette.

11. Relations avec les autres organisations internationales de tir

Depuis 3 ans, FEDECAT organise des compétitions internationales dans toutes les disciplines FITASC.

Un protocole d'accord pour que la FEDECAT cesse d'organiser des compétitions de tir aux plateaux d'une part et que la FITASC s'engage à ne pas organiser des compétitions mettant en œuvre des animaux vivants a déjà été signé par FEDECAT (cf annexe « Protocole d'intention de reconnaissance mutuelle »).

Le Président soumet ce protocole à l'Assemblée Générale et demande l'autorisation de le signer à son tour. Le Protocole est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Sur proposition du Comité de Direction, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la suppression des Activités cynégétiques pour se mettre en conformité avec le protocole avec FEDECAT adopté à l'unanimité.

10 juillet 2007 – Chocerady – Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Tir Combiné de Chasse : Homologation du règlement de la discipline et création de championnats internationaux
Cahiers des Charges : Rappel sur les responsabilités des Fédérations organisatrices de Championnats
Modifications de règlements sportifs

Extrait du procès-verbal de la réunion

Nouveaux membres

Il y avait 59 membres au 31/12/2006, avec 4 nouveaux membres en 2006.

Calendriers

Avant tout, le Président revient sur la déplorable organisation du championnat d'Europe de Compak Sporting 2007 à Capua en Italie, quant à la cérémonie d'ouverture et aux Coupes non prévues par l'organisateur pour les tireurs. Le responsable du club de Falco affirme entre autres n'avoir jamais reçu le cahier des charges de la part de la FITAV.

Sur la base de cet exemple, le Président rappelle fermement que :

- une fédération membre est tenue de contrôler les clubs organisateurs auxquels elle a délégué des championnats ;
- qu'une fédération membre est seule responsable vis-à-vis de la FITASC, d'organiser la compétition, pour laquelle elle s'est portée candidate, en conformité avec le cahier des charges qu'elle a signé.

23 septembre 2008 – Lemesos – Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Championnats : Renforcement du contrôle de l'organisation de l'arbitrage / Règlement de tenue vestimentaire pour les tireurs récompensés
Parcours de Chasse : Création de la Coupe d'Océanie, de la Coupe d'Amérique du Nord et de la coupe d'Amérique latine
Tir aux Hélices : la réduction à 28 grammes du chargement maximum de plomb des munitions à compter du 1^{er} janvier 2010
Tir Combiné de Chasse : 1^{er} Championnat d'Europe en 2008 (132 participants / 17 nationalités)
Modifications de règlements sportifs

Extrait du procès-verbal de la réunion

Nouveaux membres

La FITASC a accueilli 1 nouveau membre en 2007 : Ré-affiliation de la FATAV (Argentine).

17 novembre 2009 – Warrnambool – Assemblée Générale Ordinaire

<PV COMPLET>

Nouveau siège social de la FITASC depuis janvier 2009 ; 10, rue Médéric, 75017 Paris : la FITASC devient propriétaire de ses bureaux pour la 1^{ère} fois depuis 1921

Professionnalisation des organisations de Championnats :

- Réflexion sur modalités de contrôle et de souscription d'assurance responsabilité civile des participants aux Championnats
- Réflexion sur encadrement du sponsoring des parcours de championnats FITASC
- Parcours de Chasse : Dossier complet pour les candidatures à l'organisation des championnats d'Europe et du Monde
- Un membre du jury ne peut en aucun cas être membre du jury d'appel.

Modifications de règlements sportifs

Extrait du procès-verbal de la réunion

Nouveaux membres

Au 31/12/2008, il y avait 64 membres représentant 52 pays, dont 6 nouveaux membres en 2008.

13 juillet 2010 – Arezzo – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Adoption de règles encadrant le sponsoring des championnats dans les cahiers des charges
Coupes Beretta : continentales (sur 2 épreuves – 400 plateaux) et mondiales (sur 3 épreuves – 600 plateaux)

Présentation du classement mondial « Fitasc World Ranking », en vigueur à partir de 2011

Extrait du procès-verbal de la réunion

Au 31/12/2009, il y avait 66 membres représentant 54 pays, dont 3 nouveaux membres affiliés courant 2009.

13 juillet 2010 – Arezzo – Assemblée Générale Extraordinaire <PV COMPLET>

Révision et modification des statuts de la FITASC

Modification du mode d'élection et de nomination du Président et des membres des commissions techniques

< STATUTS DU 13 JUILLET 2010 >

Extrait du procès-verbal de la réunion

Le Président revient sur les principales modifications des statuts proposés :

- Préambule point 8 : disciplines Fitasc non inscrites au programme des JO, utilisant strictement des cibles artificielles.

- Art. 3.3 : un membre ne détient pas de droit de propriété sur les disciplines Fitasc mais reçoit une délégation pour le contrôle de cette discipline dans son pays.
- Art. 3.12 : un membre peut recouvrer ses droits s'il paye sa cotisation et une pénalité de retard.
- Art. 6.10 : Les membres du Comité de Direction peuvent représenter des membres en étant porteurs de leurs voix.
- Art. 7.2.8. : Le fait d'élire les membres des commissions techniques s'avère être un échec. En effet, les réelles compétences des candidats restent ignorées des membres votants, et de plus, la Fitasc n'a aucun moyen d'exclure un élu totalement absent du travail des commissions.

Dans les nouveaux statuts, le Comité de Direction peut modifier la composition des commissions techniques, sur proposition du Président de la commission technique ou sur proposition du Président de la Fitasc.

- Art. 8.1 : lorsque Mr Palinkas a été élu en 2003, il a nommé des vice-présidents par continent, pour avoir un véritable responsable. Il en profite pour remercier les vice-présidents avec beaucoup de chaleur pour le travail qu'ils réalisent.

En dehors de la Thaïlande ici présente, il n'y a pas de membre actif en Asie, mais un poste de vice-président pour Asie est prévu, lorsque le marché asiatique prendra consistance.

- Art. 8.4 : il s'agit d'officialiser la méthode de travail du Comité de Direction, soit les réunions par email, régulièrement convoquées depuis 7 ans.
- Art 8.8 : En cas d'empêchement grave du Président, l'empêchant de remplir sa mission sur le long terme ou bien définitivement, le vice-président pour l'Europe devient le vice-président délégué. Il a la charge de gérer provisoirement la Fitasc et d'organiser dans les plus brefs délais des élections.
- Art 9.2. Avec la création d'une commission disciplinaire, Mr Palinkas explique qu'il souhaite essayer de combler une lacune de la Fitasc. Parce que le tir est un sport de gentleman, jamais une commission disciplinaire ne s'est avérée nécessaire. Toutefois l'évolution constatée des mœurs sportives rend aujourd'hui hélas indispensable la création d'une telle commission.

Il a demandé à Denis Julien de procéder à l'écriture des règles de ce comité disciplinaire, qui sera une commission d'appel et dont les principales lignes de fonctionnement seront les suivantes :

- seule une fédération peut saisir la commission disciplinaire, et uniquement concernant un incident qui s'est produit sur un championnat international.
- Seule la fédération nationale a le droit de juger son tireur.
- Si les sanctions ou le manque de sanctions sont considérées comme injustes par le plaignant, sa fédération peut faire appel auprès de la commission disciplinaire de la Fitasc.

Le texte devra être prêt pour l'AGO 2011.

- Art. 9.3 et 9.4 : Mr Palinkas rappelle qu'une commission technique propose un changement et que le Comité de Direction décide s'il soumet ce changement à l'AGO.
- Art. 9.7 : à la fin de chaque année sportive, les présidents des commissions techniques présentent un rapport sur le travail réalisé dans l'année, ainsi qu'un budget pour l'année à venir. Les commissions techniques se réuniront à tout moment à la demande de leur président.

- Art. 15: La Fitasc est soumise au droit français pour tous les litiges de droit civil. En 2003, lorsqu'il y a eu de sanctions concernant les élections, c'est le tribunal français qui était compétent.

13 juillet 2010 – Arezzo – Assemblée Générale Elective [<PV COMPLET>](#)

Jean-François PALINKAS réélu par acclamation à l'unanimité Election des membres du Comité de Direction

13 juillet 2010 – Arezzo – Comité de Direction [<PV COMPLET>](#)

Nomination des Présidents des Commissions Techniques et ratification des listes des membres de ces Commissions Techniques

12 juillet 2011 – Amiens – Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Professionnalisation des organisations de Championnats : diplôme de traceurs de parcours / budgets indicatifs prévisionnels de championnats d'Europe et du monde de Fosse Universelle, de Compak Sporting et de Parcours de Chasse / Mise en place d'une souscription en ligne d'Assurance Responsabilité civile des participants Classements mondiaux « Fitasc World Ranking »: Lancement au 1 ^{er} janvier 2011 Cahiers des charges des compétitions : Quota et rémunération des arbitres internationaux étrangers / Recours à un traceur officiel pour l'organisation des championnats d'Europe et du Monde de Parcours de Chasse / Modalités des Missions de contrôles des élus sur les compétitions Compak Sporting : Création du Championnat d'Asie Modifications de règlements sportifs

Extrait du procès-verbal de la réunion

Au 31/12/2010, il y avait 64 membres représentant 52 pays, dont 2 nouveaux membres affiliés courant 2010 : B.C.T.S.F., Biélorussie et L.C.G.S.F., Lituanie

Rapport moral du Président

- A propos des FFWR, le Président informe qu'en fin d'année 2011, il sera possible d'imprimer, depuis le site Fitasc, un certificat individuel de classement FFWR au 31 décembre 2011. Il en profite pour rappeler l'intérêt d'organiser des Grand Prix pour que les tireurs puissent figurer dans les classements des coupes et du FFWR.
- Concernant l'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Fitasc, celle-ci couvre le tireur à partir de trois jours avant la compétition et jusqu'à deux jours après.
- Sur la professionnalisation des traceurs de parcours, toutes les candidatures au diplôme (grands tireurs, responsables de clubs de Parcours de Chasse, souhaitant travailler pour le tir), proposées par les fédérations nationales, sont les bienvenues à la FITASC. Les candidats seront testés sur leurs compétences sur des compétitions internationales organisées sur des terrains vierges.

- Concernant le déclin des hélices et de la Fosse Universelle, le Président ne cache pas son désarroi quant à l'absence de perspectives de redressement. Il informe que le Portugal et l'Espagne ont décidé de ne plus être candidates pour organiser des championnats hélices avec des prix garantis.

14 août 2012 – Lincolnshire – Assemblée Générale Extraordinaire

[<PV COMPLET>](#)

Modification du règlement électoral

Extrait du procès-verbal de la réunion

Le nouveau règlement électoral est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire. La mention suivante est ajoutée au règlement électoral à compter du 14 août 2012 suivant l'article 12.3 des statuts :

Si le Président et/ou le Secrétaire général sortant(s) souhaitent être candidat à un nouveau mandat dans la même fonction, ils peuvent présenter leur candidature directement auprès de l'Assemblée Générale Élective, dans les mêmes conditions de délais que les autres candidats.

Dans ce cas, leur fédération d'origine est autorisée à présenter d'autres candidats à ces mêmes fonctions.

14 août 2012 – Lincolnshire – Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Compak Sporting : Présentation du tir en ligne

Rappel de l'application des règlements sportifs Fitasc

Révision des classements des compétitions FITASC : suppression du classement « senior », qui doublonnait la plupart du temps avec le classement « open ».

Tir aux Hélices : alignement des catégories sur celles des disciplines plateaux

Règlement pour les expatriés détenant seulement une licence dans la fédération du pays de résidence

Extrait du procès-verbal de la réunion

Au 31/12/2011, il y avait 64 membres représentant 53 pays, dont 1 nouvelle fédération membre affiliée courant 2011, la K.S.F. (Koweït).

Application des règlements Fitasc

Il est rappelé aux fédérations nationales membres de la FITASC que le nom d'une discipline est totalement lié à son règlement sportif.

En conséquence il a été décidé par l'AGO qu'aucun changement dans l'application de ce règlement ne peut être effectué sur les compétitions nationales ou régionales ou de club, organisées sous l'égide d'une fédération membre de la Fitasc.

Si leurs lois nationales les obligent à des modifications (par ex. interdiction d'utiliser des cartouches à plomb), une dérogation sera nécessaire et devra être préalablement approuvée par le Comité de Direction de la Fitasc.

Circulation des tireurs sportifs au sein de l'Union Européenne

Il rappelle par ailleurs que grâce à l'action conjointe de la FITASC, de l'ESC, du CIC (Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier, ainsi que l'AECAC (Association Européenne de Commerce d'Armes Civiles), un amendement au Chapitre 10 du protocole des Nations Unies relatif aux armes à feu, a été voté par le parlement européen, qui permettra aux tireurs et aux chasseurs de voyager dans des conditions acceptables, étant accompagnés de leurs armes. La nouvelle loi européenne No 258/2012 sur les armes, dont l'article 9 concerne particulièrement le transport des armes pour les tireurs sportifs, doit entrer en vigueur dans l'ensemble des pays de la CEE au plus tard le 30 septembre 2013.

9 juillet 2013 – Burgo de Osma – Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Homogénéisation des dénominations des disciplines et des intitulés des championnats
Présentation de l'ESSC (European Shooting Sport Council), co-présidé par la FITASC pour la représenter auprès des instances européennes
Présentation de la Commission d'Etude « Avenir et Développement du Tir Sportif et de Loisir »
Modification des règlements sportifs

Extrait du procès-verbal de la réunion

Au 31/12/2012, il y avait 62 membres représentant 51 pays.

Homogénéisation des dénominations des disciplines et des intitulés des championnats FITASC

Il est donc rappelé que, dans toutes les fédérations membres de la FITASC, le nom officiel d'une discipline doit être rigoureusement employé dans les règlements sportifs officiels, dans les intitulés de championnats qu'elles organisent et leur programme, et plus généralement dans toute communication officielle.

* L'AGO a approuvé à l'unanimité l'homogénéisation des dénominations des disciplines et des intitulés des championnats FITASC (en DEU, FRA, ENG, ESP, ITA, POR), afin d'éviter à l'avenir tout malentendu dommageable à nos tireurs et au tir sportif en général.

A compter du 1er janvier 2014, les organisateurs de championnats internationaux FITASC devront se conformer aux dénominations arrêtées (voir tableaux en annexe) et devront adresser les flyers et programmes à la FITASC pour contrôle avant leur diffusion.

Note importante : En fonction des pays, différents noms d'usage sont utilisés par les médias : par exemple dans les pays anglophones, il est d'usage d'appeler « Fitasc » ou « Fitasc sporting » le parcours de chasse, dans le langage commun et populaire. Ceci n'est pas en opposition avec l'utilisation des noms officiels dans les cas cités ci-dessus.

8 juillet 2014 – Santa Iria de Azoia – Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Professionnalisation des organisations de Championnats : Secrétariat Fitasc des grands Championnats
Modification des règlements sportifs

Extrait du procès-verbal de la réunion

Au 31/12/2013, il y avait 62 membres représentant 51 pays.

Proposition de modifications des cahiers des charges

Dans un but de rééquilibrage financier entre la Fitasc et les organisateurs de championnats, à compter de 2015, il a été décidé de transférer à l'organisateur les honoraires du secrétariat Fitasc des championnats d'Europe et du Monde de Parcours de Chasse (100%), de Compak Sporting (100%) et de Fosse Universelle (50%).

Le secrétariat reste sous contrôle de la FITASC qui en prendra compte dans le mémoire de la compétition.

8 juillet 2014 – Santa Iria de Azoia – Assemblée Générale Elective [<PV COMPLET>](#)

Jean-François PALINKAS réélu par acclamation à l'unanimité
Election des membres du Comité de Direction, dont le premier Vice-Président pour l'Asie, suite au développement des disciplines Fitasc sur ce continent

Extrait du procès-verbal de la réunion

Election du Comité exécutif

Maître Frédéric Sauvain lit la lettre du Président de la fédération Portugaise FPTAC, informant l'Assemblée Générale du retrait de toutes les candidatures Portugaises.

[<LT CANDIDATURE FPTAC ET LETTRE RENONCEMENT>](#).

8 juillet 2014 – Santa Iria de Azoia – Comité de Direction [<PV COMPLET>](#)

Nomination des Présidents des Commissions Techniques et ratification des listes des membres de ces Commissions Techniques

Extrait du procès-verbal de la réunion

[Le Président] rappelle que la FPTAC a, par courrier officiel daté du 8 juillet 2014, retiré toutes les candidatures Portugaises aux Commissions techniques.

[<LT CANDIDATURE FPTAC ET LETTRE RENONCEMENT>](#)

21 juillet 2015 – Mankato – Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

FEDECAT:
- Exclusion définitive de la FATAV (Argentine) et de la RFEC (Espagne) pour affiliation à FEDECAT en violation des dispositions 8, 9 et 10 du préambule des statuts de la FITASC
- Exclusion de la FPTAC (Portugal), sera annulée sous condition du respect intégral du [<PROTOCOLE D'ACCORD SIGNE A LISBONNE DU 10 JUILLET 2015>](#)
Compak Sporting : création du Championnat d'Asie

Mise au point des conditions de participation des tireurs aux compétitions nationales et internationales pour les disciplines Fitasc

Tir aux hélices : Refonte des règlements sportifs / Nombre fixe d'hélices tirés sans élimination aux championnats internationaux / Encadrement strict des prix en argent (strictement et exclusivement financés par des opérations de type sponsoring)

Adoption du protocole d'examen pour devenir arbitre international pour les disciplines de Parcours de Chasse, Compak Sporting et Fosse Universelle

Création de la nouvelle discipline « Fitasc Trap 300 »

Résolution sur la participation à une compétition organisée sous l'égide d'une organisation nationale ou internationale, non reconnue par la FITASC

< NOTE JURIDIQUE SUR QUESTION DE L'EXCLUSION DE 3 FEDERATIONS AFFILIEES A FEDECAT >

Extrait du procès-verbal de la réunion

Au 31/12/2014, il y avait 66 membres représentant 54 pays.

Sur décision du Comité de Direction et en application des dispositions des articles 3.13.2 et 7.2.2 des statuts de la FITASC, vote sur l'exclusion de la FATAV (Argentine), de la FPTAC (Portugal) et de la RFEC (Espagne), pour violation des dispositions 8, 9 et 10 du préambule des statuts de la FITASC

A 15h, le Président aborde la question de l'exclusion de ces 3 fédérations. Il rappelle que deux de ces trois fédérations (FATAV et RFEC) sont des récidivistes et ont déjà été sanctionnées en 2004 pour les mêmes faits. Tous les membres de la FITASC ont pu prendre connaissance des documents en ligne depuis début juin 2015.

Il a été notifié en temps utile à ces trois fédérations que leur présence à l'AGO était requise pour que leur défense soit recevable. A défaut de présence et du respect des conditions posées par la FITASC, notamment en termes de traduction, la FITASC considère que leur défense ne peut être exposée.

Seule la FATAV a fait parvenir par écrit son dossier de défense en français, anglais et espagnol.

Ayant constaté l'absence de représentation des 3 fédérations concernées, le Président passe la parole à Me Frédéric Sauvain, conseiller juridique de la FITASC, qui lit sa note juridique (voir annexe).

* En application des dispositions des articles 3.13.2 et 7.2.2 des Statuts et conformément à la proposition du Comité de Direction, l'AGO a approuvé à l'unanimité l'exclusion définitive de la Real Federacion Espanola de Caza (RFEC - Espagne) pour violation des points 8, 9 et 10 du Préambule des Statuts.

* En application des dispositions des articles 3.13.2 et 7.2.2 des Statuts et conformément à la proposition du Comité de Direction, l'AGO a approuvé à l'unanimité l'exclusion définitive de la Federación Argentina de Tiro Al Vuelo (FATAV - Argentine) pour violation des points 8, 9 et 10 du Préambule des Statuts.

* L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé à l'unanimité de déléguer au Comité de Direction le contrôle de l'application intégrale, au 31 octobre 2015, du protocole d'accord signé à Lisbonne le 10 juillet 2015 par les Présidents JF Palinkas (FITASC) et P. Mota (FPTAC) au Secrétariat des Sports et de la Jeunesse du Portugal.

Si le Comité de Direction ne constate pas l'application intégrale du protocole par la Federação Portuguesa de Tiro com Armas de Caça (FPTAC) au 31 octobre 2015, soit:

- Soumission avant le 31 octobre 2015 à l'Assemblée Générale de la FPTAC de sa désaffiliation de FEDECAT,
- Engagement écrit avant le 31 octobre 2015 de la FPTAC de n'avoir aucun lien direct avec les disciplines de FEDECAT,
- Annulation avant le 31 octobre 2015 par la FPTAC de l'ensemble des dépôts de marques effectués au Portugal, relatifs aux disciplines et au nom appartenant à la FITASC,

alors sera appliquée la décision d'AGO qui a approuvé à l'unanimité, en application des dispositions des articles 3.13.2 et 7.2.2 des Statuts et conformément à la proposition du Comité de Direction, l'exclusion définitive de la FPTAC pour violation des points 8, 9 et 10 du Préambule des Statuts à compter du 1er novembre 2015.

Le Président confirme que le Comité de Direction a décidé de pourvoir au remplacement provisoire des fédérations exclues pour 2015 et qu'il se prononcera sur une prolongation ou bien un choix définitif d'un nouveau membre pour 2016.

Questions diverses

* L'AGO a adopté par 136 contre 6 abstentions, la résolution suivante quant à la participation à une compétition organisée sous l'égide d'une organisation nationale ou internationale, non reconnue par la FITASC :

Tout tireur participant, à quelque titre que ce soit, à une compétition organisée sous l'égide d'une organisation nationale ou internationale, non reconnue par la FITASC, dans des disciplines dont la Fitasc détient l'ensemble des droits (Compak Sporting, Fosse Universelle, Tir aux Hélices, Parcours de Chasse, Tir Combiné de Chasse ou toute autre discipline adoptée par la FITASC), qu'elles soient identiques, similaires ou dont le règlement aurait été même simplement détourné, pourra faire l'objet, sur décision du Comité de Direction de la FITASC, d'une interdiction temporaire sur une saison maximum (pouvant être portée à 5 ans en cas de récidive) de participation à toute compétition organisée sous l'égide de la FITASC.

Nous recommandons aux tireurs désireux de s'inscrire à ce type d'épreuve de se renseigner préalablement auprès de leur fédération nationale sur les conséquences éventuelles de leur participation à cette épreuve.

29 mars 2016 – Lisbonne – Assignation de la FITASC par la fédération portugaise FPTAC au tribunal de Lisbonne <PV COMPLET>

12 juillet 2016 – Todi – Assemblée Générale Ordinaire <PV COMPLET>

Procédure judiciaire initiée par la fédération portugaise FPTAC contre la FITASC, suite à exclusion de la FPTAC le 31 décembre 2015 (Protocole d'accord signé à Lisbonne du 10 juillet 2015 non intégralement respecté par la FPTAC) **<ASSIGNATION DU 29 MARS 2016>**

FEDECAT: Exclusion définitive de la Real Federacion Espanola de Tiro Olimpico (RFEDETO) pour affiliation à FEDECAT en violation des points 8 du Préambule des Statuts

Adoption du protocole d'examen pour devenir arbitre international pour les disciplines de Tir Combiné de Chasse et Tir aux Hélices

Fitasc Automatic Trap 300 : calendrier d'épreuves nationales 2017

Extrait du procès-verbal de la réunion

31/12/2015, il y avait 64 membres représentant 56 pays.

4 juillet 2017 – Budapest – Assemblée Générale Ordinaire [<PV COMPLET>](#)

Parcours de Chasse : création du Championnat d'Asie

Clarification sur le classement par équipes nationales aux Championnats continentaux

Création d'une nouvelle catégorie d'âge « Master » pour les 73 ans et plus

Evolution des noms de catégories pour les harmoniser avec les dénominations couramment utilisées dans les autres sports

Ré-affiliation de la fédération espagnole RFEC suite à sa démission de FEDECAT

Situation juridique procédures FPTAC / FITASC : le tribunal a jugé que des épreuves ont été organisées par la FPTAC en 2016 dans des disciplines similaires à celles de la FITASC et cette sentence est confirmée en appel [<DECISION JUSTICE 1^{ERE} INSTANCE>](#) [< DECISION JUSTICE APPEL>](#)

Développement de modules de formation de coachs de tir spécialisés dans les disciplines FITASC et pour différents niveaux : accord de coopération avec l'Association of Professional Shooting Instructors (APSI)

Nouvelle discipline « Fitasc Automatic Trap 300 » : nouveau nom « Trap1 » / Rodage des règlements durant saison 2018

Extrait du procès-verbal de la réunion

Au 31/12/2016, il y avait 65 membres représentant 56 pays.

Extrait de la [< NOTE SUR SITUATION JURIDIQUE PROCEDURES FPTAC / FITASC AU 23 JUIN 2017 >](#)

A. Jugement rendu par le tribunal administratif de Lisbonne le 26 janvier 2017 – aff. 249/16.4BELSB

Le 26 février 2016, la Federação Portuguesa de Tiro com Armas de Caça (FPTAC) a initié une procédure en référé auprès du Tribunal Administratif de Lisbonne, contre la FITASC et les contre les 4 tireurs portugais qui soutenaient la création d'une nouvelle fédération au Portugal, avec les demandes suivantes :

- Principalement, la réintégration de la FPTAC à la FITASC comme membre de plein droit, au motif que la FPTAC aurait respecté le protocole de Lisbonne du 10 juillet 2015, tout en restant membre de FEDECAT ;
- Deuxièmement, que des mesures conservatoires soient prises, dans un souci de sécurité publique, à l'encontre de toute compétition de discipline FITASC organisée au Portugal par une entité autre que la FPTAC et à l'encontre de toute démarche de création d'une nouvelle fédération au Portugal ;
- Enfin, l'affirmation que les disciplines FEDECAT sont différentes des disciplines FITASC.

Par décision du 26 janvier 2017, le tribunal a rejeté toutes les demandes de la FPTAC, faute de fondement et de preuve.

En outre, il a également jugé que des épreuves ont été organisées par la FPTAC en 2016 dans des disciplines similaires* à celles de la FITASC :

** Synonymes de similaire : semblable, analogue, ressemblant, conforme, identique, comparable.*

Le tribunal a donc considéré que les disciplines FEDECAT et les disciplines FITASC rebaptisées par la FPTAC sont similaires à celles de la FITASC, ce que la FITASC affirme depuis le début de cette procédure :

Disciplines FITASC	Disciplines FEDECAT	Disciplines FITASC rebaptisées par la FPTAC
Tir aux Hélices	FAN 32	
Compak Sporting		Compak Sporting FPTAC
Parcours de Chasse	Sport Fedecat	Percorso de Caça FPTAC
Fosse Universelle	Trap5	Fosso Universal

Après avoir perdu contre la Fitasc, la FPTAC avait interjeté appel le 22 février 2017.

B. Arrêt prononcé le 2 juin 2017 par la Cour d'Appel Centrale du Centre Sud de Lisbonne (Portugal) - AFFF. N° 249/16.4BELSB

Le 2 juin 2017, la Cour d'Appel Centrale du Centre-Sud du Portugal a confirmé la décision du tribunal administratif de Lisbonne de rejeter de toutes les demandes de la Federação Portuguesa de Tiro com Armas de Caça (FPTAC) formulées dans sa procédure initiée en référé en février 2016, contre la FITASC et les contre les 4 tireurs portugais qui soutenaient la création d'une nouvelle fédération au Portugal.

L'arrêt considère, contrairement aux arguments invoqués par la FPTAC, que la décision de première instance ne souffre d'aucune erreur ou nullité, pour les raisons suivantes :

- il n'y a pas eu d'omission puisque toutes les questions pertinentes, de fait et de droit, ont été examinées;
- le jugement de 1ère instance est fondé, en fait et en droit;
- la décision de 1ère instance relève à juste titre qu'une action principale n'aurait pas de succès, compte tenu de l'exclusion de la FPTAC de la FITASC.

En outre, l'arrêt confirme que des épreuves ont été organisées par la FPTAC en 2016 dans des disciplines similaires à celles de la FITASC.

La FPTAC a jusqu'au 23 juin 2017 pour saisir la Cour Suprême Administrative.

A ce jour, en première instance et en appel, la FPTAC a perdu toutes ses procédures administratives.